

Contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise)  
Avenants à des contrats ruraux (Seine-et-Marne)

Chapitre budgétaire : 905 « Aménagement des Territoires »  
Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement »  
Programme : « Politiques contractuelles en milieu rural » hcdp

**RAPPORT POUR LA COMMISSION PERMANENTE DU  
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE  
PRESENTE PAR  
MONSIEUR JEAN-PAUL HUCHON,  
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

DECEMBRE 2005



## SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS .....	7
PROJET DE DELIBERATION - CONTRATS RURAUX .....	193
PROJET DE DELIBERATION – AVENANTS A DES CONTRATS RURAUX .....	205



## **EXPOSE DES MOTIFS**



## INTRODUCTION

Ce dossier propose la conclusion de 41 contrats ruraux, politique conjointe engagée par la Région et les départements de la grande couronne conformément à la délibération CP n°96-355 du 21 novembre 1996. Ces contrats sont répartis comme suit :

- 19 dans la Seine-et-Marne (Diant, Flagy, Gurcy-le-Châtel, La Haute-Maison, Ivorny, Méry-sur-Marne, Montdauphin, Montereau-sur-le-Jard, Les Ormes-sur-Voulzie, Rouilly, Saint-Martin-des-Champs, Saints, Salins, Signy-Signets, Soignolles-en-Brie, Syndicat intercommunal de Bombon/Bréau, Syndicat intercommunal de Laval/Salins, Villemareuil, Voulx),
- 18 dans les Yvelines (Aigremont, Blaru, Choisel, Evecquemont, Gazeran, Gommecourt, Hardricourt, Jambville, Lommoye, Marcq, Moisson, Montchauvet, Mulcent, Prunay-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Syndicat intercommunal de gestion de l'ensemble des installations scolaires de Dammartin-en-Serve/Flins-Neuve-Eglise/Montchauvet, Syndicat intercommunal à vocation spécialisée Boissy-Mauvoisin/Ménerville, Vert),
- 1 dans l'Essonne (Regroupement pédagogique intercommunal des Quatre Vallées),
- 3 dans le Val d'Oise (Longuesse, Nesles-la-Vallée, La Roche-Guyon),

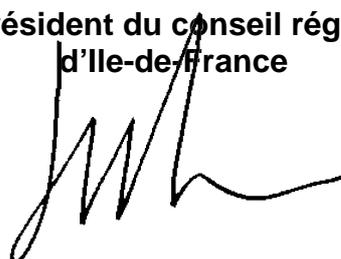
et en conséquence d'affecter pour ce faire **6 119 690,93 €** d'autorisations de programme prélevées sur le budget 2005 du chapitre 905 « Aménagement des Territoires », programme « Politiques contractuelles en milieu rural ».

Afin de pouvoir affecter les autorisations de programme telles que proposées par le présent rapport sur le programme HP 53-002 « politiques contractuelles en milieu rural » action 15300201 « contrats ruraux », il est nécessaire d'effectuer un transfert d'autorisations de programme de 5,8 M€ à partir des crédits disponibles sur le programme HP 54-002 « développement du parc locatif social » code fonctionnel 54 « Habitat - logement » des mêmes chapitre et budget.

Il permet également la signature de 6 avenants à des contrats ruraux des communes de Dagny, de Germigny-l'Evêque, du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Saint-Ange-le-Vieil/Lorrez-le-Bocage, de Yèbles (77), de Bazoches-sur-Guyonne (78) et de Frémainville (95).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**



**JEAN-PAUL HUCHON**

***CONTRATS RURAUX***



<b>COMMUNE DE DIANT (77) 189 habitants</b>	<b>PROJET DE SECOND CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Diant fait partie du canton de Lorrez-le-Bocage, situé dans le sud du département, dans la région naturelle du bocage gâtinais. Le site est celui de la vallée de l'Orvanne, le bourg étant inscrit dans une combe au nord de la rivière.

Elle est associée à Blennes et Chevry-en-Sereine pour le groupe scolaire (maternelle et primaire) dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

La commune dispose de quelques équipements socio éducatifs dont une salle des fêtes et un terrain municipal.

Un premier contrat rural signé en 1992 a permis à la commune la réhabilitation de la mairie et d'un logement de fonction, la restauration de lavoirs et de puits, la construction d'un abri bus et la réhabilitation du foyer rural.

Par ce second contrat, la municipalité souhaite répondre à la demande de la population pour la création d'un plateau d'évolution assorti d'un bâtiment à usage de vestiaires sportifs et de salle d'évolution, afin que les jeunes ou moins jeunes puissent pratiquer plusieurs sports dans un cadre agréable et fonctionnel.

Par ailleurs, la municipalité porte ses efforts sur l'aménagement d'un local technique et du secrétariat de la mairie, actions indispensables pour de meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

Enfin, le contrat est complété par la restauration de la couverture de l'église.

Le montant total des opérations s'élève à **281 459,85 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Création d'un plateau d'évolution et aménagement des abords (405 m<sup>2</sup>)**

En complément des activités pratiquées sur le terrain de football, cet espace permettra la pratique du mini-football, du mini-basket-ball, du volley-ball, du handball, du ping-pong et du tennis.

Les travaux prévoient le décapage de la terre et le compactage du fond de forme, la mise en place d'un revêtement (enrobé) et de deux frontons, le drainage et le traçage. Il est également prévu la pose d'un mobilier de pique-nique.

Le montant de l'opération s'élève, en coût d'objectif, à **70 601,05 €HT**.

## **2/ Construction d'un bâtiment à usage de vestiaires et de salle d'évolution (86 m<sup>2</sup>)**

A proximité du plateau d'évolution est envisagée la construction d'un bâtiment composé d'une salle multifonctions (49 m<sup>2</sup>) à usage le cas échéant de vestiaires sportifs, de sanitaires et d'un préau. Cet équipement pourra également être utilisé par les scolaires.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **85 313,97 €HT**.

## **3/ Aménagement d'un local technique (87 m<sup>2</sup>)**

Dans un ancien préau situé à côté de la mairie, la commune prévoit l'aménagement d'une partie en garage fermé, l'autre partie laissée en préau afin de stocker du petit matériel.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **30 961,82 €HT**.

## **4/ Aménagement de l'accueil de la mairie (30 m<sup>2</sup>)**

Les travaux prévoient l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que l'amélioration de l'accueil du public : création d'une rampe, démolition de cloison, mise en place d'un faux plafond, pose d'une banque d'accueil, peinture.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **20 907,03 €HT**.

## **5/ Restauration de l'église**

Elle est desservie par la RD 402 constituant l'axe principal vers le chef-lieu de canton, puis Meaux par la RN 3 et Paris par l'autoroute A 4.

Les travaux de rénovation prévoient la reprise de la couverture en tuiles pour la nef et en ardoises pour le clocher.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **73 675,98 €HT**.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2004 ;
- Date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Diant est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **281 459,85 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **126 656,93 €**

<b>DIANT (77)</b>											
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %	
			2006	2007	2008	2009	2010				
Création d'un plateau d'évolution et aménagement des abords	70 601,05	70 601,05	70 601,05						70 601,05	24 710,37	31 770,47
Construction d'un bâtiment à usage de vestiaires et de salle d'évolution	85 313,97	85 313,97		85 313,97					85 313,97	29 859,89	38 391,29
Aménagement d'un local technique	30 961,82	30 961,82			30 961,82				30 961,82	10 836,64	13 932,82
Aménagement de l'accueil de la mairie	20 907,03	20 907,03				20 907,03			20 907,03	7 317,46	9 408,16
Restauration de l'église	73 675,98	73 675,98					73 675,98	73 675,98		25 786,59	33 154,19
<b>TOTAL</b>	<b>281 459,85</b>	<b>281 459,85</b>	<b>70 601,05</b>	<b>85 313,97</b>	<b>30 961,82</b>	<b>20 907,03</b>	<b>73 675,98</b>	<b>281 459,85</b>			
										<b>98 510,95</b>	
											<b>126 656,93</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE FLAGY (77) 534 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Flagy se trouve dans le sud du département, dans le canton de Lorrez-le-Bocage, sur le plateau gâtinais. Son territoire couvre une superficie de 721 ha dont 445 sont cultivés et 215 ha constitués par des bois.

Le site naturel se caractérise par quatre éléments distincts : le plateau vallonné du bocage gâtinais, la vallée de l'Orvanne, les espaces boisés et les buttes qui forment les éléments forts du paysage. FLAGY est un bourg remarquable tant par son implantation sur le versant sud de la vallée, que par ses caractères urbanistiques et architecturaux.

Le bourg ancien présente un remarquable maillage de rues orthogonales recoupées par la rivière, représentatif de ce que fut une « Villeneuve » dès le XIIème siècle entre le royaume de France et le Comté de Champagne.

Compte tenu de la qualité de la desserte (A6 au sud, RN6 au nord et RN 7 à l'ouest) et du cadre de vie, de la proximité de pôles urbains importants (Montereau, Nemours, Moret-sur-Loing...), les pressions urbaines sont soutenues, la population ayant augmenté de 25 % entre les deux derniers recensements.

Deux contrats ruraux signés en 1989 et 1995, ont permis la restauration de l'église, l'aménagement de la salle des fêtes, de la place de la mairie et d'une bibliothèque, la réhabilitation des services communaux et l'aménagement des combles de la mairie, le ravalement d'un local de rangement et la reprise de la couverture de la boulangerie.

Par ce troisième contrat, la municipalité porte ses efforts sur l'extension du bâtiment de la mairie par la réhabilitation d'un ancien garage mitoyen afin de permettre son accès à tout public.

Le programme est complété par la construction d'un local pour entreposer le matériel de voirie ; il sera constitué d'un garage, d'un bureau, de sanitaires et d'une zone de stationnement.

Enfin, la dernière opération concerne le vieux pont du Poêlon sur l'Orvanne, élément du patrimoine historique local qui sera restauré et renforcé.

Le montant total des opérations est estimé à 300 000 € HT plafonné à **262 500 € HT** (participation de la DGE).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Construction d'un entrepôt de matériel de voirie (150 m²)**

La commune ne possède pas de local pour entreposer son matériel. Elle prévoit donc, sur un terrain situé entre l'Orvanne et l'entrée nord du bourg, la construction d'un bâtiment comprenant un garage, un local bureau et vestiaire, des sanitaires, un local indépendant pour le rangement des produits et une aire de stationnement de 160 m².

Le montant de l'opération est estimé, en coût d'objectif, à 127 770 € HT plafonné à **87 270 € HT**.

### **2/ Extension de la mairie (environ 600 m²)**

Afin de rendre la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite, la municipalité envisage l'aménagement d'un ancien garage de caractère accolé au bâtiment. Au rez-de-chaussée y seront créés la salle du conseil, un accueil/secrétariat, un hall et des sanitaires ; à l'étage, le bureau du maire et des archives.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **113 730 € HT**.

### **3/ Restauration du pont rue du Poêlon**

Ce pont, également appelé pont royal, présente une ouverture en arc surplombant l'Orvanne. Un diagnostic effectué par des services spécialisés a permis de déceler de nombreux désordres.

Sa restauration comprendra la création d'une dalle de répartition en béton armé sur l'extrados de l'ouvrage. Le confortement des piédroits et de la douelle sera aussi traité ainsi que la repose de pavés de grès.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **61 500 € HT**.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 2 juin 2003 ;
- Date de la délibération du Conseil général : 17 décembre 2004 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Flagy est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 300 000 € HT plafonné à **262 500 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **118 125 €**

<b>FLAGY (77)</b>										
OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction d'un entrepôt pour le matériel de voirie	124 770	87 270	87 270					87 270	30 544,50	39 271,50
Extension de la mairie	113 730	113 730		113 730				113 730	39 805,50	51 178,50
Restauration du pont rue du Poëlon	61 500	61 500			61 500			61 500	21 525	27 675
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>262 500</b>	<b>87 270</b>	<b>113 730</b>	<b>61 500</b>			<b>262 500</b>		
<b>SUBVENTION DEPART.</b>			30 544,50	39 805,50	21 525				<b>91 875</b>	
<b>SUBVENTION REGION</b>			<b>39 271,50</b>	<b>51 178,50</b>	<b>27 675</b>					<b>118 125</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE GURCY-LE-CHATEL (77)</b>  <b>324 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Gurcy-le-Châtel est située dans le sud est du département, dans le canton de Donnemarie-Dontilly. Elle est issue du regroupement des villages de Gurcy et Chalautre-la-Reposte. Elle se situe à proximité d'un axe reliant Provins à Montereau-Fault-Yonne.

Chalautre est un bourg médiéval qui s'est implanté à flanc de coteau avec un tissu urbain regroupé autour de l'église et parcouru de petites rues sinueuses et étroites ; en revanche, Gurcy est un village plus récent qui s'est développé le long de la rue principale. L'arrivée d'un centre de formation de l'EDF en 1970 (fermé en 2004) s'est accompagnée d'une phase importante de constructions avec une nouvelle population et de nouveaux besoins.

Depuis la fermeture du centre EDF, la commune est devenue essentiellement résidentielle. Un restaurant et quelques artisans locaux sont devenus les seules activités.

Elle dispose de nombreux équipements dont deux écoles (non regroupées), une bibliothèque, la cantine scolaire, des terrains de sports et une salle polyvalente. Chalautre dispose d'une mairie annexe et d'une église.

Par ce premier contrat rural, la commune souhaite aménager, après acquisition, un commerce de proximité (restaurant, bar-tabac, épicerie, journaux) avec remise aux normes des locaux (conformité de la cuisine, électrique, accès handicapés).

Par ailleurs, le fonctionnement actuel de la mairie étant peu satisfaisant, la municipalité envisage sa restructuration en créant des sanitaires, un élévateur pour les personnes à mobilité réduite et le remplacement des châssis.

Enfin, le programme est complété par l'aménagement d'espaces publics avec la création d'une aire de stationnement à proximité du cimetière et la réhabilitation de trois aires de jeux pour les nombreux jeunes enfants de la commune.

Le montant total des opérations s'élève à 313 852,91 € HT **plafonné à 300 000 €HT.**

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Acquisition et réhabilitation d'un commerce multi-services (300 m²)**

Situé en centre-bourg, l'actuel commerce est composé d'un restaurant, d'un bar-tabac-journaux et d'une épicerie-dépôt de pain. Le bâtiment est propriété d'EDF qui souhaite s'en dessaisir. Afin de maintenir ce seul commerce, la municipalité souhaite l'acquérir et procéder aux travaux de remise aux normes nécessaires.

Les travaux portent sur la mise en conformité de la cuisine (création de la « marche en avant », création de chambres froides), la création de nouveaux sanitaires, la reprise complète de l'installation électrique, la création d'une rampe handicapés, le remplacement des châssis défectueux.

- Montant de l'acquisition du commerce : 50 000 € HT ;
- Montant des travaux de réhabilitation du commerce : 106 064 € HT (en coût d'objectif) plafonné à 92 211,09 € HT.

Le montant de l'opération s'établit à **156 064 € HT** plafonné à **142 211,09 € HT**.

### **2/ Restructuration de la mairie (146 m²)**

La mairie est implantée dans un bâtiment ancien, au cœur du village, en retrait de la rue principale. Ce bâtiment, très étroit, est actuellement occupé à l'étage par la mairie composée tout d'abord d'un accueil/secrétariat suivi d'une salle du conseil servant également de bureau du maire et d'un local d'archives. Le rez-de-chaussée est occupé par l'école maternelle.

Les travaux prévoient la démolition d'une partie de l'escalier extérieur et la mise en place d'un élévateur, le remplacement des châssis vétustes, la démolition de rangements dans le secrétariat et la reprise des peintures, faux plafonds et sols, la création de sanitaires dans le local à archives.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **54 454,40 € HT**.

### **3/ Aménagement d'espaces publics de stationnement et de détente et de loisirs**

#### a) Parking paysager rue Edison

Dans cette rue se trouvent un lotissement et le cimetière. La municipalité souhaite créer une aire de stationnement paysager d'une dizaine de places afin de libérer les trottoirs des voitures et permettre le stationnement des personnes se rendant au cimetière. Ce parking sera accompagné de plantations d'arbres de haute tige et bordé d'une haie.

Le coût de l'opération est fixé à **62 759,81 € HT**

## b) Aires de jeux

Deux aires de jeux existent actuellement :

- Rue Edison, à proximité de l'école primaire, la première aire de jeux comprend un terrain de football, un plateau multi-sports, un terrain de tennis, une table de ping-pong et des jeux pour enfants. L'objectif de l'aménagement est d'apporter un meilleur confort aux enfants et de créer de nouveaux jeux pour toutes les tranches d'âge. Coût : 29 723,80 € HT ;
- Rue Gounod : la deuxième aire de jeux comporte un toboggan et un tourniquet. Le sol est en gravillons et le grillage la séparant de la rue est endommagé. En guise de clôture sera plantée une charmille, les sols seraient repris (gravillons, gazon, sable) et un banc supplémentaire serait posé. Coût : 5 643,90 € HT.

A Chalautre, aucun espace de loisirs n'est implanté. Il est envisagé, sur la place de Liberté, d'installer trois aires de jeux accompagnés d'un peu de mobilier urbain pour un coût évalué à 5 207 € HT.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **103 334,51 € HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 22 janvier 2004 ;
- Date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune Gurcy-le-Châtel est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 313 852,91 € HT plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

<b>GURCY-LE-CHATEL (77)</b>										
OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
<b>Acquisition et réhabilitation d'un commerce multi-services</b>										
Acquisition du commerce	50 000	50 000	50 000					50 000	17 500	22 500
Réhabilitation du commerce	106 064	92 211,09	92 211,09					92 211,09	32 273,88	41 494,99
Restructuration de la mairie	54 454,40	54 454,40	54 454,40					54 454,40	19 059,04	24 504,48
<b>Aménagement d'espaces publics</b>										
- Parking paysager Rue Edison	62 759,81			62 759,81				62 759,81	21 965,93	28 241,91
- Aires de jeux	40 574,70			40 574,70				40 574,70	14 201,15	18 258,62
<b>TOTAL</b>	<b>313 852,91</b>	<b>300 000</b>	<b>196 665,49</b>	<b>103 334,51</b>				<b>300 000</b>		
			<b>SUBVENTION DEPART.</b>	68 832,92	36 167,08				<b>105 000</b>	
			<b>SUBVENTION REGION</b>	<b>88 499,47</b>	<b>46 500,53</b>					<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

<b>COMMUNE DE LA HAUTE-MAISON (77)</b>  <b>220 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de La Haute-Maison est située dans le canton de Crécy-la-Chapelle, dans le nord du département, au nord du plateau de la Brie Laitière. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays Créçois regroupant 14 communes et de l'aire du SIEP de la Vallée du Grand Morin.

Elle se situe au centre d'un losange formé par 4 axes routiers importants : l'autoroute A4, les RN 3 (Paris-Château-Thierry) et RN 34 (Paris-Cézanne) et les CD 402 et 21.

Son territoire couvre une superficie de 1 296 ha et est composé pour 95 % de prés, bois et landes. Huit exploitations agricoles se partagent l'espace rural. En dehors du bourg, il existe une quinzaine de hameaux constitués essentiellement de fermes.

La commune appartient à un regroupement pédagogique avec Maisoncelles-en-Brie et Giremoutiers, communes voisines. Elle dispose d'un plateau sportif et d'une petite aire de jeux située à l'arrière du groupe scolaire.

Un premier contrat rural, signé en 1998, portait sur la réalisation d'un logement de fonction, la restructuration de la mairie (secrétariat, bureau du maire, salle du conseil) et la création d'un plateau sportif.

Dans ce second contrat, la commune souhaite la réalisation d'une salle d'activités informatiques en synergie avec les activités du RPI, l'aménagement des abords de la mairie et la création d'une salle des mariages.

Le montant total des opérations s'élève à 390 000 € HT plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement d'une salle informatique**

Cette salle, située à l'arrière de la mairie et en prolongement du logement existant, sera destinée à la jeunesse locale ainsi qu'aux enfants de la classe CM1/CM2 située au rez-de-chaussée. Elle sera composée d'une salle de 100 m<sup>2</sup>, de sanitaires, d'un ascenseur et d'un hall ; l'accès se fera par un l'escalier extérieur.

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à 240 000 € HT plafonné à **180 000 € HT**.

### **2/ Aménagement d'une salle des mariages (51 m<sup>2</sup>)**

Dans une ancienne classe située au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, la municipalité souhaite l'aménagement, après quelques travaux, d'une salle des mariages.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **30 000 € HT**.

### **3/ Aménagement des abords de la mairie (environ 430 m<sup>2</sup>)**

Devant le bâtiment de la mairie, un abreuvoir existait à l'origine alimenté par une source. La commune souhaite recréer un point d'eau et le faire participer à la vie de la commune en ôtant les murets de pierre qui ferment la cour de l'école actuelle (la future cour de l'école se situera à l'arrière du bâtiment). Deux petits préaux seront mis en valeur en abris pour les usagers de l'école et de la mairie ; les espaces restant seront traités en enrobé et en jardinières.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 120 000 € HT plafonné à **90 000 € HT**.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> juin 2004 ;
- Date de la délibération du Conseil général : 24 juin 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de La Haute-Maison est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 390 000 € HT plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

LA HAUTE MAISON (77)			ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS	SUBVENT.	SUBVENT.
OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement d'une salle informatique	240 000	180 000	180 000					180 000	63 000	81 000
Aménagement d'une salle des mariages	30 000	30 000		30 000				30 000	10 500	13 500
Aménagement des abords de la mairie	120 000	90 000	60 000	30 000				90 000	31 500	40 500
<b>TOTAL</b>	<b>390 000</b>	<b>300 000</b>	<b>240 000</b>	<b>60 000</b>				<b>300 000</b>		
			<b>SUBVENTION DEPART</b>	<b>84 000</b>	<b>21 000</b>				<b>105 000</b>	
			<b>SUBVENTION REGION</b>	<b>108 000</b>	<b>27 000</b>					<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE IVERNY (77) 511 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune d'Iverny qui fait partie du canton de Mitry-Mory, est située au nord du département de Seine-et-Marne, à 10 kilomètres de Meaux, et à 55 kilomètres de Paris. Le bourg est desservi par la N3, à 4 kilomètres, qui permet de rejoindre l'autoroute A4 et la « francilienne ».

Iverny est une commune essentiellement rurale qui s'étend sur 175 hectares dont la plus partie est affectée à la polyculture (87%). La partie urbanisée représente 13 % de la superficie. Elle est constituée d'habitations individuelles (34,9%), de collectifs de petite taille (15%), d'équipements divers (3,5%) et d'espaces vacants (47,7%).

L'économie de la commune repose sur quelques commerces, l'artisanat rural, les exploitations de la plaine agricole (cultures maraîchères, céréales, betteraves) et un centre équestre. On constate une augmentation de la population, due en partie à la proximité de l'aéroport Charles-de-Gaulle et du parc de loisirs Disney land qui offrent des emplois. La plupart des salariés (207) travaillent à l'extérieur de la commune. Le dernier recensement socio-économique de ce village faisait apparaître un fort rajeunissement de la population (35%).

Iverny est un site sur lequel des vestiges préhistoriques et antiques ont été découverts. L'église Saint-Martin bâtie au XIIème siècle, dont le clocher a été reconstruit pour partie en 1843, abrite une « Vierge à l'enfant » datant du XIVème siècle et classée monument historique depuis le 2 juin 1971, une charpente réalisée en 1706, ainsi qu'un mobilier du XVIIème siècle.

Un premier contrat rural signé le 13 juin 1995 a permis de réaliser la nouvelle Mairie, la bibliothèque du village, l'aménagement de salles pour les associations.

L'église, fortement délabrée, souffre d'importants désordres structurels mettant en péril sa stabilité. Des mesures à titre conservatoire ont été réalisées et un arrêté de péril a été pris par le Maire de la commune. Une étude effectuée en 2001 a permis d'établir un diagnostic de stabilité révélant des désordres liés à des problèmes de fondations et de déséquilibre des voûtes (notamment affaissement de la structure, nombreuses fissures, dégradation de la charpente et des tirants). Souhaitant préserver et mettre en valeur son patrimoine historique, la commune présente un nouveau contrat comprenant les trois opérations suivantes :

- La restauration du versant sud,
- La restauration du versant nord,
- La restauration de la super structure.

Le montant total des travaux a été estimé à **300 429,46 € HT** et plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Réhabilitation du versant Sud**

Les fondations du versant sud, constituées d'un gros béton lié à la chaux, sont très friables. La base de la façade se compose d'un rang de gros moellon de calcaire et gypse qui la rend très sensible aux déversements des eaux pluviales.

Cette opération prévoit la réalisation d'un drainage extérieur, la confortation des piliers et des formerets de la nef, et le ravalement extérieur.

Les travaux comprennent notamment la réalisation de fouilles manuelles, la mise en œuvre de drain en PVC, la création d'un puisard de collecte des eaux de pluie, la retaille des pierres, la reprise de la base des piliers par mise en œuvre de pierre à l'identique et scellement à la chaux, la mise en place de cintres en bois, le piochement à vif des joints de plâtre, l'application d'un enduit à la chaux-sable sur la totalité de la façade.

Le montant des travaux a été estimé à **140 781,28 € HT**.

### **2/ Réhabilitation du versant Nord**

Constituées d'une maçonnerie de forme irrégulière en gros béton lié à la chaux, les fondations de la façade nord sont très friables. La base en pierre se compose de trois rangs de gros moellon de calcaire et gypse qui la rend très sensible aux déversements des eaux pluviales.

Il s'agit de réaliser la confortation des piliers et formerets de la nef et le ravalement extérieur.

Ce projet comprend des travaux portant notamment sur la reprise des piliers sur toute la hauteur, la retaille et la mise en œuvre de pierre à l'identique avec scellement à la chaux, la mise en place de contres en bois, le fouillement et le remplacement des claveaux fissurés, le piochements à vif des joints de plâtre, chaux ou ciment et l'application d'un enduit de mortier à la chaux sur toutes les façades, les purges et remplacement des moellons altérés.

Le montant des travaux a été estimé à **135 606,28 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **3/ Réhabilitation de la superstructure**

La commune propose de réaliser le remplacement des vitraux, la réfection du tableau de protection électrique, la démolition de la sacristie, la confortation de la structure du clocher, la reprise de la charpente et des fondations.

La réalisation de cette opération nécessite, notamment, la reconstitution d'un contrefort en pierre, l'exécution de travaux portant sur le renforcement du chaînage, la reprise sous œuvre des fondations, la mise en œuvre de longrines en béton armé

reposant sur des micro pieux descendus à 10 mètres de profondeur, la dépose et l'enlèvement de l'ensemble de la structure (sacristie), la réfection de la rosace et le remplacement des vitraux.

Le montant des travaux a été estimé à **24 041,90 € HT** plafonné à **23 612,44 € HT** honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil municipal : 16 décembre 2003
- Date de la délibération du Conseil général : mars 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le programme présenté par la commune d'Iverny est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de **300 429,46 € HT** et plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

#### IVERNY (77)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2007	2008	2009			
Réhabilitation du Versant Sud	140 781,28	140 781,28	91 002,38	49 778,90				140 781,28	49 273,45	63 351,58
Réhabilitation du Versant Nord	135 606,28	135 606,28	85 827,38	49 778,90				135 606,28	47 462,20	61 022,82
Réhabilitation de la Superstructure	24 041,90	23 612,44	17 250,00	6 362,44				23 612,44	8 264,35	10 625,60
<b>TOTAL</b>	<b>300 429,46</b>	<b>300 000</b>	<b>194 079,76</b>	<b>105 920,24</b>				<b>300 000</b>		
		SUBVENTION DEPART	<b>67 927,92</b>	<b>37 072,08</b>					<b>105 000</b>	
		SUBVENTION REGION	<b>87 335,89</b>	<b>47 664,11</b>						<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE MERY-SUR-MARNE (77)</b>  <b>479 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Méry-sur-Marne est située au nord-est du département, dans le canton de La Ferté-sous-Jouarre. Si le village est implanté sur un éperon, ponctué par l'église, dominant la rive droite d'un méandre de la Marne, le territoire communal s'étend plus largement à la vallée en aval de la Marne jusqu'au hameau de Courcelles.

Elle est desservie par la RD 402 constituant l'axe principal vers le chef lieu de canton, puis Meaux par la RN 3 et Paris par l'autoroute A 4. Le village présente un caractère rural marqué par son habitat traditionnel et par son activité agricole. Toutefois, la proximité géographique de La Ferté-sous-Jouarre et de grands axes de communication régionaux (gare SNCF de Saâcy-sur-Marne) lui confère une attractivité résidentielle notoire.

Depuis plusieurs décennies, la municipalité a développé une politique d'aménagement et de valorisation de son patrimoine et du cadre de vie. Ainsi, deux contrats ruraux ont déjà été signés en 1990 et 1998, qui portaient principalement sur l'aménagement d'espaces publics (place du calvaire, place de l'église, espaces verts, plaine de jeux), la restauration de l'église, la création d'une maison communale et l'aménagement de la mairie.

Ce troisième contrat doit permettre à la commune de répondre aux besoins en locaux associatifs (Comité des Fêtes, club d'aéromodélisme, ...) avec la réhabilitation d'une propriété récemment acquise par la commune. Le traitement des abords de l'équipement est inscrit dans le projet de contrat rural. Par ailleurs, le programme est judicieusement complété par la réalisation d'un logement de fonction pour le cantonnier dans les combles de la maison communale.

Le montant total des opérations s'élève à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement d'un logement de fonction**

Les rez-de-chaussée et l'étage de la maison communale ont été restructurés lors d'un précédent contrat. Les combles n'ont fait l'objet d'aucun aménagement.

Cette opération consiste à parachever la réhabilitation de ce bâtiment en aménageant dans les combles un logement de fonction pour le cantonnier comportant un séjour avec coin cuisine, deux petites chambres, des sanitaires et rangements (72,50 m<sup>2</sup> utiles).

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à **54 279,50 € HT**.

## **2/ Acquisition et aménagement d'un bâtiment associatif (165 m<sup>2</sup>)**

Afin de créer un pôle d'équipements publics cohérents, la commune souhaite acquérir une propriété contiguë à la Maison Communale. Elle est constituée d'une maison principale avec ses dépendances, d'une cour et d'un jardin.

Le projet porte sur la restructuration de travée centrale de la maison vétuste en un bâtiment associatif permettant aux diverses associations de disposer de locaux adaptés et indépendants.

Il sera aménagé au rez-de-chaussée un bureau destiné au comité des fêtes, des sanitaires et un dégagement ; au 1<sup>er</sup> étage, une salle de réunions associatives, un bureau et un local sanitaire.

- Montant de l'acquisition : 18 200 € HT (au prorata de la surface aménagée) ;
- Montant des travaux : 159 458,75 € HT (en coût d'objectif).

Le montant total de l'opération s'élève à **177 658,75 € HT**.

## **3/ Acquisition et aménagement des abords du bâtiment associatif (900 m<sup>2</sup>)**

Après acquisition du foncier, le projet prévoit :

- des travaux de mise en sécurité par la démolition de la travée vétuste du bâtiment, et des annexes en très mauvais état ;
  - des travaux de mise en valeur des abords et accès (cour en stabilisé, aire de stationnement) ;
  - de rétablir le trottoir après démolition de la travée ;
  - la reconstruction du mur de clôture.
- Montant de l'acquisition : 24 000 € HT ;
  - Montant des travaux : 44 061,75 € HT (en coût d'objectif).

Le montant total de l'opération est estimé à **68 061,75 € HT**.

**III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 28 mai 2004 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune Méry-sur-Marne est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

MERY SUR MARNE (77)
---------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement d'un logement de fonction	54 279,50	54 279,50	54 279,50					54 279,50	18 997,83	24 425,78
<b>Acquisition et aménagement d'un bâtiment associatif</b>										
- acquisition d'un bâtiment	18 200	18 200	18 200					18 200	6 370	8 190
- aménagement du bâtiment associatif	159 458,75	159 458,75		159 458,75				159 458,75	55 810,56	71 756,44
<b>Acquisition et aménagement des abords du bâtiment associatif</b>										
- acquisition du foncier	24 000	24 000	24 000					24 000	8 400	10 800
- aménagement des abords du bâtiment	44 061,75	44 061,75		44 061,75				44 061,75	15 421,61	19 827,78
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>96 479,50</b>	<b>203 520,50</b>				<b>300 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>33 767,83</b>	<b>71 232,18</b>					<b>105 000</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>43 415,78</b>	<b>91 584,23</b>						<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE MONTDAUPHIN (77)</b>  <b>184 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Montdauphin est située en limite nord-est du département de Seine-et-Marne, frontalière du département voisin de l'Aisne, dans le canton de Rebais.

Le site naturel est celui de la vallée du Petit Morin qui entaille en est/ouest le plateau de la Brie Laitière, le village se développant sur la rive gauche de la rivière. Il est traversé par les RD 31 et 113, ainsi que des chemins pédestres. La commune se compose du bourg, de quatre hameaux principaux, de hameaux secondaires et de huit fermes isolées.

Les principaux centres de proximité sont La Ferté-Gaucher et Rebais en Seine-et-Marne, Montmirail et Château-Thierry dans l'Aisne. L'activité économique est principalement basée sur l'agriculture.

La commune est en regroupement pédagogique avec Montolivet et Saint-Barthélémy qui accueille les classes élémentaires. Dans le cadre du RPI, elle dispose de deux classes comportant les niveaux de grande maternelle et de cours préparatoire.

Un premier contrat rural, signé en 1992, a permis à la municipalité de réaliser une école maternelle derrière la mairie, de construire une salle polyvalente et de restaurer l'église.

Grâce à ce second contrat, la commune souhaite aménager la mairie dans un bâtiment récemment acquis afin de répondre aux impératifs d'une meilleure gestion administrative et de permettre un meilleur accueil.

Dans ce même bâtiment est également envisagée la création d'une remise pour stocker les différents matériels.

Enfin, les abords seront aménagés en aire de stationnement et la placette côté rue sera mise en valeur.

Le montant total des opérations s'élève à 328 000 € HT plafonné à **286 750 € HT** (participation de la D.G.E.).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Acquisition et aménagement de la mairie (106 m<sup>2</sup>)**

Les locaux actuels sont exigus et peu fonctionnels. L'acquisition d'un ancien café, situé face à l'église, fournit l'opportunité à la commune, après réhabilitation, de créer un équipement pouvant répondre aux nouveaux besoins.

Après démolition de quelques annexes, l'aménagement va permettre de créer au rez-de-chaussée un accueil-secrétariat, le bureau du maire, un local d'archives et une salle de consultation ou de travail, une salle du conseil de 40 m<sup>2</sup> avec office et des sanitaires.

Ces travaux seront complétés par la réfection des façades avec reprise des ouvertures et la création d'une rampe handicapés.

- Montant de l'acquisition : 71 877 € HT ;
- Montant des travaux : 113 400 € HT plafonné à 72 150 € (en coût d'objectif).

Le montant total de l'opération s'établit à 185 277 € HT plafonné à **144 027 € HT**.

### **2/ Acquisition et création d'une remise communale (126 m<sup>2</sup>)**

Dans la partie sud du nouveau bâtiment abritant la mairie, la municipalité souhaite aménager une remise avec réserves afin de ranger les différents matériels ; des sanitaires pour le personnel et une chaufferie seront créés, le portail sera agrandi et le ravalement repris.

- Montant de l'acquisition : 34 411 € HT ;
- Montant des travaux : 59 200 € (en coût d'objectif).

Le montant total de l'opération s'établit à **93 611 € HT**.

### **3/ Acquisition et aménagement des abords (environ 750 m<sup>2</sup>)**

Cette action va permettre la mise en valeur de la placette côté rue et l'entrée principale de la mairie, avec traitement simple du sol. Sont envisagés la réfection des clôtures avec installation d'un portail, l'engazonnement et la mise en place d'un sol stabilisé pour la création d'une petite aire de stationnement.

- Montant de l'acquisition : 23 712 € HT ;
- Montant des travaux : 25 400 € HT (en coût d'objectif).

Le montant total de l'opération s'établit à **49 112 € HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 12 décembre 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Montdauphin est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 328 000 € HT plafonné à **286 750 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **129 037,50 €**

**MONTDAUPHIN (77)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
<b>Acquisition et aménagement de la mairie</b>										
- acquisition	71 877	71 877	71 877					71 877	25 156,95	32 344,65
- aménagement de la mairie	113 400	72 150	72 150					72 150	25 252,50	32 467,50
<b>Acquisition et aménagement d'une remise communale</b>										
- acquisition d'une remise communale	34 411	34 411	34 411					34 411	12 043,85	15 484,95
- aménagement de la remise	59 200	59 200		59 200				59 200	20 720	26 640
<b>Acquisition et aménagement des abords</b>										
- acquisition	23 712	23 712	23 712					23 712	8 299,20	10 670,40
- aménagement des abords	25 400	25 400			25 400			25 400	8 890	11 430
<b>TOTAL</b>	<b>328 000</b>	<b>286 750</b>	<b>202 150</b>	<b>59 200</b>	<b>25 400</b>			<b>286 750</b>		
									<b>100 362,50</b>	
										<b>129 037,50</b>
			<b>70 752,50</b>	<b>20 720</b>	<b>8 890</b>					
			<b>90 967,50</b>	<b>26 640</b>	<b>11 430</b>					

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE MONTEREAU-SUR-LE-JARD (77)</b>  <b>567 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Montereau-sur-le-Jard est située dans le canton de Melun Nord, à 6 kms du chef lieu de canton. Elle est rattachée à la Communauté d'Agglomération Val-de-Seine, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La commune est constituée de la fusion des villages de Montereau-sur-le-Jard et d'Aubigny ; les deux possédant leur église.

Le territoire communal de 1 112 ha bénéficie d'une véritable plate-forme de transport multi modale, entièrement reliée aux infrastructures départementales et nationales, et pourvue de bonnes liaisons routières (RD 57 et 35, Francilienne, autoroute A5), ferroviaires (gare RER de Melun à proximité) ou fluviales (présence de la Seine et son transport fluvial). La commune a toutefois conservé un caractère essentiellement rural avec 62 % de terres cultivées, 24 % de prairies, le reste se répartissant en sols urbanisés, en zones d'activités et industrielles.

La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent (283 habitants supplémentaires entre 1990 et 1999). Les jeunes de moins de 20 ans représentent 34,2 % de la population.

Son économie repose sur la présence d'entreprises ou d'unités importantes telles que la Snecma/moteurs et services, la barrière de péage (les Eprunes) et le centre d'entretien de l'A5 de la SAPRR, une partie de l'aérodrome de Melun-Villaroche, une entreprise de transport de cars (Losay) et une zone artisanale.

Grâce à ce premier contrat rural, la commune envisage, pour la détente de tous, la création d'un parc public au sud du hameau d'Aubigny avec l'aménagement d'une aire de jeux, d'une piste de skateboard et de leurs abords. Cet aménagement est prévu à côté du club house et du terrain de tennis existants.

Le montant total des opérations s'élève à 385 722 € HT plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

Le projet de parc public est situé au sud du hameau d'Aubigny, sur une parcelle de 6 200 m<sup>2</sup> appartenant à la commune. Le site, en lisière de la zone urbanisée du village, appartient au périmètre de protection des deux monuments protégés du territoire communal : l'église Notre-Dame d'Aubigny (ISMH) et le monument funéraire d'Acélin de Courciaux situé au cimetière (ISMH). L'organisation du parc public est définie afin de mettre en valeur la transition entre l'ambiance villageoise et l'ouverture sur la plaine agricole.

L'accès est assuré par une voie publique qui dessert déjà les tennis et le club house. L'aire de stationnement du tennis servira également aux usagers du parc public.

Le programme prévoit la réalisation d'un terrain de sport en gazon synthétique sablé (30m x 18m), d'une aire de jeux, d'une rampe belvédère et le traitement des abords en ambiances végétales avec cheminement intérieur. Les trois dernières opérations constituent l'architecture du présent contrat rural.

### **1/ Aménagement d'une aire de jeux (577 m<sup>2</sup>)**

A la belle saison, des jeux d'eau seront possibles grâce à un dispositif de jets intégrés. Un ensemble de jeux (arbre à grimper, toboggan, jeux à ressorts, table de ping-pong, baby-foot, table de jeux d'échecs) sera à la disposition de tous, sur des sols appropriés. Du mobilier urbain sera implanté. Un préau de 64 m<sup>2</sup> sera construit à l'entrée.

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à 243 303 € HT plafonné à **180 000 € HT**.

### **2/ Aménagement d'une rampe-belvédère de skateboard (135 m<sup>2</sup>)**

Ce lieu constituera un élément original du jardin puisqu'il permettra d'offrir un point de vue sur la plaine agricole. La rampe sera conçue afin de permettre une utilisation ludique en skateboard.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **88 816 € HT**.

### 3/ Aménagement des abords des équipements (3 700 m²)

L'entrée sera marquée par une pergola qui accompagnera l'accès aux jardins. Les ambiances végétales rythmeront la visite qui se fera par un cheminement piétonnier sillonnant tout l'espace. Parallèlement au talus du belvédère, un mail de tilleuls palissés soulignera la limite est du jardin. Le terrain sera clos et des bornes lumineuses mises en place.

Le montant des travaux, en coût d'objectif, est estimé à 53 603 € HT plafonné à **31 184 € HT**.

### III. DELIBERATIONS ET AVIS

- date de la délibération du Conseil municipal : 2 juillet 2004 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

### IV. PROPOSITION DE DECISION

Le projet présenté par la commune de Montereau-sur-le-Jard est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 385 722 € HT plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

MONTEREAU-SUR-LE-JARD (77)
----------------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement d'une aire de jeux	243 303	180 000	180 000					180 000	63 000	81 000
Aménagement d'une rampe-belvédère de skateboard	88 816	88 816	88 816					88 816	31 085,60	39 967,20
Aménagement des abords des équipements	53 603	31 184		31 184				31 184	10 914,40	14 032,80
<b>TOTAL</b>	<b>385 722</b>	<b>300 000</b>	<b>268 816</b>	<b>31 184</b>				<b>300 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>94 085,60</b>	<b>10 914,40</b>					<b>105 000</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>120 967,20</b>	<b>14 032,80</b>						<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE LES ORMES-SUR-VOULZIE (77) 823 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune est située dans le sud est du département, dans le canton de Bray-sur-Seine. Elle est traversée par la RD 412. Le site naturel est celui de la vallée de la Voulzie, affluent de la Seine qui prend sa source aux franges du plateau provinois, aux limites du Montois et de la Bassée.

Son territoire couvre une superficie de 1 222 ha dont une grande part est occupée par le plateau agricole et par des bois.

La commune est dotée, pour l'animation de ses 13 associations, d'une salle polyvalente pour toutes les activités sportives d'intérieur, d'un tennis, d'un terrain de football très excentré (2 kms) ne comportant aucun équipement ni réseau, d'un pas de tir à l'arc et d'un second terrain de football.

Un premier contrat rural, signé en 1992, avait permis à la commune de restaurer son église, de construire une maison des associations et d'aménager un bureau de poste.

Pour ce second contrat, la municipalité envisage, sur un terrain de 15 000 m<sup>2</sup> situé à proximité de la mairie et de la salle polyvalente, la construction d'un vestiaire sportif et l'aménagement d'un équipement de détente et de loisirs, notamment composé d'un kiosque et d'un boulodrome. L'aménagement des abords est inscrit dans le cadre du programme du contrat.

Le montant total des opérations s'élève à 307 891,85 € HT plafonné à **300 000 € HT.**

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

Dans le cadre d'un projet d'ensemble prévoyant en particulier la réalisation d'un terrain d'entraînement de football et son allée d'accès, un plateau omnisports et une aire de jeux pour enfants, le programme du contrat rural envisage :

### **1/ l'aménagement des abords du terrain de loisirs**

Cette opération a pour objet la réalisation de tous les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de l'ensemble des aménagements et équipements.

Seront effectués les travaux de terrassement préparatoires des plates-formes pour l'implantation des équipements (hors contrat), les réseaux enterrés, l'aménagement de l'aire de stationnement (23 places) à l'entrée du terrain, la pose de la clôture et les plantations.

Le montant de l'opération s'élève, en coût d'objectif, à **164 506,10 €HT**.

### **2/ la construction d'un vestiaire sportif (90 m<sup>2</sup>)**

A l'entrée du terrain est envisagée la construction d'un bâtiment à usage de vestiaires/sanitaires sportifs, accessible aux personnes à mobilité réduite, avec local de rangement.

Cette construction sera du type traditionnel avec couverture en tuiles plates et enduit de façade ton pierre, afin de s'intégrer dans l'environnement.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **96 056,05 €HT**.

### **3/ la construction d'un équipement de détente et de loisirs**

Le projet prévoit :

- la réalisation d'un kiosque à proximité de la future aire de jeux, destiné à abriter les visiteurs lors des intempéries, à accueillir des musiciens...
- la réalisation d'une aire de jeux de boules (470 m<sup>2</sup>) dans le square du kiosque,
- la réalisation des allées (420 m<sup>2</sup>) du parcours de santé dans l'aire boisée de promenade au sud du terrain (3 657 m<sup>2</sup>).

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 47 329,70 € HT plafonné à **39 437,85 €HT**.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 19 mai 2003 ;
- Date de la délibération du Conseil général : 24 juin 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune des Ormes-sur-Voulzie est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 307 891,85 € HT plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

<b>LES-ORMES-SUR-VOULZIE (77)</b>
---------------------------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION. 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement des abords du terrain de loisirs	164 506,10	164 506,10	164 506,10					164 506,10	57 577,14	74 027,75
Construction d'un vestiaire sportif	96 056,05	96 056,05		96 056,05				96 056,05	33 619,62	43 225,22
Construction d'un équipement de détente et de loisirs	47 329,70	39 437,85		39 437,85				39 437,85	13 803,25	17 747,03
<b>TOTAL</b>	<b>307 891,85</b>	<b>300 000</b>	<b>164 506,10</b>	<b>135 493,90</b>				<b>300 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART</b>		<b>57 577,14</b>	<b>47 422,87</b>					<b>105 000</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>74 027,75</b>	<b>60 972,26</b>						<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE ROUILLY (77) 428 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune est située sur le plateau de la Brie Champenoise, au sud-est du département, dans le canton de Provins.

Elle est limitée à l'est par la RD 204 reliant Provins à La Ferté-Gaucher et traversée par la RD 55, remontant la vallée du Durteint de Provins à Béton-Bazoches où elle croise la RN 4. Le territoire couvre une superficie de 762 ha, la plus grande partie en culture, seule la vallée du Durteint est boisée et verdoyante. Une quarantaine d'hectares s'inscrit en site de protection de captage des eaux par la ville de Paris qui exploite les sources.

L'économie locale réside essentiellement dans l'artisanat (3 artisans) et l'exploitation agricole (2) ; il n'y a aucun commerce. La commune dispose d'une école de deux classes et une salle des fêtes.

Un premier contrat rural, signé en 1995, avait permis l'extension du cimetière, la création d'une aire de jeux et la restauration de la mairie et du logement de fonction.

Dans ce second projet, la municipalité porte ses efforts sur le bâti communal avec l'extension de l'atelier communal et la restauration de l'église, non protégée.

Le programme est complété par l'aménagement des abords de l'école.

Le montant total des opérations s'élève à **263 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement des abords de l'école**

Composée de panneaux en béton, la clôture actuelle menace de s'affaisser. Une zone de sécurité a été matérialisée en attendant les travaux.

Il est proposé le remplacement des panneaux par une clôture en panneaux treillis soudés sur un mur en maçonnerie enduit aux deux faces. Huit places de stationnement seront aménagées le long de la clôture.

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à **58 300 €HT**.

## **2/ Extension de l'atelier communal (199 m²)**

Le bâtiment actuel de 48 m<sup>2</sup> est insuffisant et inadapté. Après travaux, ce nouvel équipement permettra de regrouper le matériel stocké à divers endroits de la commune et sera composé d'un atelier de 85 m<sup>2</sup>, d'une mezzanine, de sanitaires et d'un auvent servant d'abri-bus.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **109 000 €HT**.

## **3/ Restauration de l'église**

L'église Saint-Loup a été démolie au XIX<sup>ème</sup> siècle et remplacée en 1837 au hameau de la Bretonnière, à proximité de la mairie.

La couverture et le clocher sont en bon état, en revanche les façades nécessitent un ravalement et une reprise des menuiseries, y compris les vitraux. Les installations électriques sont à reprendre et le remplacement du poêle à fioul par un système de chauffage électrique rayonnant est nécessaire.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **95 700 €HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 13 septembre 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

## **IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Rouilly est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **263 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **118 350 €**

ROUILLY (77)
--------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement des abords de l'école	58 300	58 300	58 300					58 300	20 405	26 235
Extension de l'atelier communal	109 000	109 000		109 000				109 000	38 150	49 050
Restauration de l'église	95 700	95 700			95 700			95 700	33 495	43 065
<b>TOTAL</b>	<b>263 000</b>	<b>263 000</b>	<b>58 300</b>	<b>109 000</b>	<b>95 700</b>			<b>263 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>20 405</b>	<b>38 150</b>	<b>33 495</b>				<b>92 050</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>26 235</b>	<b>49 050</b>	<b>43 065</b>					<b>118 350</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (77) 552 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Saint-Martin-des-Champs est située dans le canton de La Ferté-Gaucher, à l'est du département, sur le plateau de la Brie Laitière. Son territoire de 1 042 ha est desservi par la RN 34 et la RD 14. Il est traversé par le Grand Morin et la ligne SNCF (gare de la Ferté-Gaucher à 3 kms).

Village essentiellement agricole et résidentiel, Saint-Martin-des-Champs fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec Meilleray et La Chapelle-Moutils pour l'enseignement maternel et primaire.

Un premier contrat rural, signé en 1993, a permis la construction d'un plateau sportif et d'un garage communal, la réfection partielle de l'église et de la mairie, et l'aménagement d'un parking paysager.

Ce second contrat permettra d'achever, d'une part, l'aménagement de la mairie en créant une salle de réunion pour les associations et d'améliorer l'accessibilité et l'accueil du public, d'autre part, la restauration de l'église avec la reprise des façades et la réalisation d'une tranchée drainante.

La seconde opération est complétée par l'aménagement de la place de l'église avec l'amélioration du stationnement et du paysagement.

Le montant total des opérations s'élève à 300 000 € HT plafonné à **262 500 € HT** (participation de la DGE).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement des locaux de la mairie (2<sup>ème</sup> tranche) et de ses abords**

Lors du précédent contrat, le secrétariat et la salle du conseil ont été aménagés dans l'ancienne classe située au rez-de-chaussée.

Dans l'ancien logement de fonction aujourd'hui désaffecté, la municipalité prévoit la création d'un local pour les réunions des associations. La salle d'eau et les sanitaires

seront restructurés pour l'accueil du public ; le bloc sanitaires de l'école sera transformé en local d'archives et le parquet de la salle du conseil sera refait à neuf.

Ces travaux d'intérieur seront complétés par une réhabilitation des abords du bâtiment (900 m<sup>2</sup>) avec la création d'une zone de stationnement (7 places) et d'une sente piétonne en liaison avec le foyer rural, la reprise des clôtures, la réfection des murs et des sols des préaux ainsi que du trottoir, pour un montant qui s'élève en coût d'objectif à **59 270 €**

Le montant total de l'opération s'élève en coût d'objectif à 148 775 € HT plafonné à **111 275 € HT**.

## **2/ Restauration de l'église St Martin (2<sup>ème</sup> tranche)**

Cet édifice du XIII<sup>ème</sup> siècle a déjà fait l'objet de travaux prioritaires (couverture et vitraux).

Le programme aujourd'hui envisagé prévoit le traitement des façades du bâtiment par un jointoyage de tous les parements après les reprises de structure nécessaires (pierres manquantes, traitement des fissures, fondation en sous-œuvre et chaînage pour le porche).

Afin de limiter l'humidité intérieure, une tranchée drainante sera réalisée en parallèle de l'édifice. Enfin, des carreaux en terre cuite seront posés sur le sol du porche.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **70 955 € HT**.

## **3/ Aménagement de la place de l'église**

La rue devant la mairie, mise en sens unique, sera légèrement rétrécie pour permettre le stationnement (7 places). Le trottoir sera réhabilité et une aire de stationnement pour car scolaire sera créée ; les arbres malades seront remplacés et les espaces restés libres engazonnés.

Ces travaux de réaménagement seront l'occasion d'une mise en valeur de l'église par la mise en place d'un éclairage approprié.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **80 270 € HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 15 mai 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Saint-Martin-des-Champs est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 300 000 € HT plafonné à **262 500 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **118 125 €**

<b>SAINT MARTIN DES CHAMPS (77)</b>
---

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement de la mairie, d'un local associatif et des abords	148 775	111 275	111 275					111 275	38 946,25	50 073,75
Restauration de l'église Saint-Martin	70 955	70 955		70 955				70 955	24 834,25	31 929,75
Aménagement de la place de l'église	80 270	80 270			80 270			80 270	28 094,50	36 121,50
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>262 500</b>	<b>111 275</b>	<b>70 955</b>	<b>80 270</b>			<b>262 500</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>38 946,25</b>	<b>24 834,25</b>	<b>28 094,50</b>				<b>91 875</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>50 073,75</b>	<b>31 929,75</b>	<b>36 121,50</b>					<b>118 125</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE SAINTS (77)</b>  <b>1 173 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Saints est située à l'est du département, dans le canton de Coulommiers, à proximité de la RN 34 et la RD 402. Elle compte cinq hameaux.

Elle appartient à la Communauté de Communes Avenir et Développement du Secteur des Trois Rivières (5 900 habitants) qui a mis en place une zone d'activités de 38 000 m<sup>2</sup> maintenant équipée, et d'un Regroupement Pédagogique avec la commune voisine de Beauthuil. La commune accueille sur son territoire 4 classes maternelles, un CP et un CE1 ainsi qu'une cantine.

Deux précédents contrats ruraux, signés en 1990 et 1998 ont permis l'acquisition d'un terrain et la création de deux plateaux EPS, l'aménagement d'une aire de jeux et de ses abords, de locaux associatifs, la restauration de la façade de la mairie et son réaménagement, la rénovation de la façade sud de l'église et la construction d'un atelier-garage.

Par ce troisième contrat, face au renouvellement rapide de la population et aux nouvelles attentes induites, la commune souhaite la réhabilitation de l'ancien presbytère en pôle de services médicaux de proximité avec aménagement de ses abords. La troisième action prévoit la construction de locaux associatifs pour les jeunes, à proximité du terrain de football en création.

Le montant total des opérations s'élève à 451 950 € HT plafonné à **370 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement d'un pôle de services médicaux de proximité (194 m<sup>2</sup>)**

Depuis plus de dix ans, la municipalité poursuit une politique de revitalisation commerciale et artisanale du village. Ainsi, l'achat et la réhabilitation par la commune du café-tabac-épicerie et de la boulangerie ont permis le maintien d'un commerce de première nécessité ; le médecin s'est également installé dans des locaux communaux. Afin de poursuivre l'œuvre entreprise et de répondre à l'attente des jeunes ménages, des personnes âgées, à revenus modestes et/ou à mobilité réduite, il est envisagé de réhabiliter l'ancien presbytère afin d'y créer un pôle de services médicaux de proximité. Ce

bâtiment, très dégradé, nécessite le réaménagement intérieur ainsi que la reprise du ravalement de toutes les façades.

Au rez-de-chaussée seront aménagés un hall, un accueil/secrétariat, une salle d'attente, des sanitaires, deux bureaux, deux salles d'auscultation, une tisanerie, un ascenseur.

A l'étage se trouveront une salle d'attente, trois bureaux, une salle d'auscultation, des sanitaires, un dégagement et une tisanerie.

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à 210 450 € HT plafonné à **160 000 €HT.**

## **2/ Aménagement des abords du pôle médical (environ 350 m<sup>2</sup>)**

Cet aménagement permettra la mise en valeur de ce bâtiment ancien jouxtant l'église et l'amélioration des accès piéton et handicapés.

Deux bâtiments annexes du presbytère, n'ayant aucun intérêt, seront démolis afin qu'ils ne masquent plus l'église restaurée ; cinq places de stationnement pourront être ainsi créées dans la cour située à l'arrière du bâtiment. Un mur bas côté rue sera conservé et surmonté d'une clôture en fer forgé et une rampe handicapés sera créée. Les trottoirs seront traités en pavés et béton balayé. Des plantations et un éclairage sont également prévus.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 51 750 € HT plafonné à **45 000 €HT.**

## **3/ Construction de locaux associatifs (157 m<sup>2</sup>)**

Les associations se partagent actuellement un garage, le foyer polyvalent, les salles près de la mairie mais ces locaux dispersés ne sont pas suffisants et ne conviennent pas à la jeunesse locale.

Un terrain de football à 7 et un parcours de santé sont en cours d'aménagement ; des locaux associatifs, situés près du plateau omnisports, pourraient être créés dans le cadre d'un lieu de rencontre inter-générationnel. Ils seront composés de deux salles et de sanitaires.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 189 750 € HT plafonné à **165 000 €HT.**

**III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 21 octobre 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Saints est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 451 950 € HT plafonné à **370 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **166 500 €**

<b>SAINTS (77)</b>
--------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement d'un pôle de services médicaux de proximité	210 450	160 000	160 000					160 000	56 000	72 000
Abords du pôle médical	51 750	45 000		45 000				45 000	15 750	20 250
Construction de locaux associatifs	189 750	165 000			165 000			165 000	57 750	74 250
<b>TOTAL</b>	<b>451 950</b>	<b>370 000</b>	<b>160 000</b>	<b>45 000</b>	<b>165 000</b>			<b>370 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>56 000</b>	<b>15 750</b>	<b>57 750</b>				<b>129 500</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>72 000</b>	<b>20 250</b>	<b>74 250</b>					<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE SALINS (77) 916 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Salins est située dans le canton de Montereau-Fault-Yonne, dans le sud du département de Seine-et-Marne. Elle est desservie par la RD 403 reliant Montereau à Provins et par l'autoroute A 5 via l'échangeur de Forges. Cette dernière a eu un effet structurant, la population ayant augmenté de 75 % au cours de ces dix dernières années.

La commune est essentiellement agricole. Elle possède une école de 6 classes pour un effectif scolaire de 156 élèves. La vie associative y est active.

Un premier contrat rural, signé en 1994, a permis à la commune la création d'un plateau multisports, la construction d'une mairie et d'une salle associative.

Par ce second contrat, la municipalité porte ses efforts en priorité sur la restauration partielle de l'église Saint-Apollinaire (couvertures, vitraux, enduits), classée Monuments Historiques, l'extension de la salle polyvalente avec la création de vestiaires et l'aménagement d'une salle d'archives communales.

Le montant total des opérations s'élève à 327 880 € HT plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Restauration de l'église Saint-Apollinaire**

Cette action représente une première tranche de travaux d'un programme plus ambitieux de restauration, sélectionnée selon un critère d'urgence.

Cet édifice, du XIIIème siècle, ne présente pas de problème majeur de stabilité mais la vétusté d'une partie de ses maçonneries, de ses vitraux et de son aménagement intérieur rendent son usage peu fréquent. La toiture du clocher est également hors d'usage. Pour traiter les désordres qui imposent les interventions les plus urgentes, les travaux ont été regroupés en deux campagnes concernant l'intérieur et l'extérieur.

A l'extérieur, les travaux comprendront la remise en état des toitures et des maçonneries dégradées du clocher. A l'intérieur, les maçonneries et la chapelle seigneuriale seront confortées et l'ensemble des vitraux sera restauré.

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à 207 880 € HT plafonné à **180 000 € HT**.

### **2/ Extension de la salle polyvalente et création de vestiaires**

La salle polyvalente, construite en 1995, est devenue trop exiguë face à l'augmentation sensible de la population dont la pratique sportive et associative est très dynamique ; une extension s'avère nécessaire qui prévoit la construction d'une scène, d'une loge et d'une réserve, le tout pour une surface de 102 m<sup>2</sup>.

Les nouveaux sanitaires/vestiaires seront créés dans une partie libérée.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **106 715 € HT**.

### **3/ Aménagement d'une salle d'archives (70 m<sup>2</sup>) dans les locaux de la mairie**

Le local actuel est devenu trop petit. Aménagé dans une salle de classe qui sera désaffectée après la construction d'un groupe scolaire, ce nouvel espace situé, près de la mairie, offrira les surfaces nécessaires pour entreposer les archives.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **13 285 € HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 7 novembre 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

## **IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Salins est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 327 880 € HT plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

## SALINS (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Restauration de l'église Saint-Apollinaire	207 880	180 000	180 000					180 000	63 000	81 000
Extension de la salle polyvalente et création de vestiaires	106 715	106 715		106 715				106 715	37 350,25	48 021,75
Aménagement d'une salle d'archives dans les locaux de la mairie	13 285	13 285			13 285			13 285	4 649,75	5 978,25
<b>TOTAL</b>	<b>327 880</b>	<b>300 000</b>	<b>180 000</b>	<b>106 715</b>	<b>13 285</b>			<b>300 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>63 000</b>	<b>37 350,25</b>	<b>4 649,75</b>				<b>105 000</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>81 000</b>	<b>48 021,75</b>	<b>5 978,25</b>					<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT



<b>COMMUNE DE SIGNY-SIGNETS (77)</b>  <b>564 habitants</b>	<b>PROJET DE SECOND CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Signy-Signets se situe dans le canton de La Ferté-sous-Jouarre, au nord est du département, en bordure de la vallée de la Marne. Le site naturel est celui de la frange nord du plateau de la Brie Laitière.

Le paysage est constitué de composantes très marquées : le plateau agricole ouvert, le vallon du ru de la Bécotte (affluent de la Marne) et les coteaux boisés où se trouvent les hameaux, le bourg étant situé dans le vallon.

Elle appartient au territoire du SIEP Marne Ourcq et fait partie de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Grâce à un premier contrat rural signé en 1994, la commune a pu aménager deux vestiaires et une salle de réunion, agrandir l'office et les sanitaires du foyer polyvalent, acquérir et aménager deux terrains en espace vert.

Par ce second contrat rural, la municipalité souhaite se doter d'un atelier/garage au centre du village permettant de stocker et d'entretenir le matériel. Les abords comprendront une aire de stationnement, une aire engazonnée et un espace pour l'entretien des plantes.

Le programme du contrat est complété par la réfection intérieure de l'église Sainte-Vierge, avec notamment l'installation d'un nouveau système de chauffage.

Le montant total des opérations s'élève à 300 000 € HT plafonné à **258 750 € HT** (participation de la DGE).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Construction de l'atelier/garage communal (240 m²)**

Situé près du centre, derrière le cimetière, cet atelier sera par sa conception et sa volumétrie, de conception identique aux hangars agricoles contemporains : structure et bardage métallique. Il comportera une aire atelier-garage, un bureau et un vestiaire/sanitaire.

Le montant de l'opération s'élève en coût d'objectif à 120 510 € HT plafonné à **79 260 €HT**.

### **2/ Aménagement des abords de l'atelier communal (environ 3 000 m²)**

Les abords seront traités en :

- aire de grave pour le stationnement des véhicules et le stockage des matériaux ;
- aire engazonnée ;
- terrain pour l'entretien des plantes et arbustes et une aire de stockage des déchets.

La pose d'une clôture métallique complètera l'aménagement.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **152 490 €HT**.

### **3/ Mise en place du chauffage dans l'église**

Le projet consiste en la création d'un chauffage radiant à gaz et prévoit la réfection de l'installation électrique dans la nef et le bas-côté.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **27 000 €HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 6 décembre 2002 ;
- date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Signy-Signets est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 300 000 € HT plafonné à **258 750 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **116 437,50 €**

**SIGNY SIGNETS (77)**

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction de l'atelier/garage communal	120 510	79 260	79 260					79 260	27 741	35 667
Aménagement des abords de l'atelier communal	152 490	152 490		100 000	52 490			152 490	53 371,50	68 620,50
Mise en place du chauffage dans l'église	27 000	27 000			27 000			27 000	9 450	12 150
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>258 750</b>	<b>79 260</b>	<b>100 000</b>	<b>79 490</b>			<b>258 750</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>27 741</b>	<b>35 000</b>	<b>27 821,50</b>				<b>90 562,50</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>35 667</b>	<b>45 000</b>	<b>35 770,50</b>					<b>116 437,50</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE (77)</b>  <b>1 962 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Soignolles-en-Brie est située dans le canton de Brie-Comte-Robert, à l'ouest du département. Elle est desservie par la RD 471 et par la RN 19 via Coubert. Le site naturel est celui de la vallée de l'Yerres qui traverse le centre du village et forme un important impact paysager de qualité.

Le tissu urbain, typique de la région, est constitué de plusieurs entités : des corps de ferme regroupés autour de cours centrales, d'habitations anciennes en alignement sur rue et quelques habitations récentes en recul.

Deux contrats, signés en 1991 et 1999, ont permis l'extension et l'aménagement de la mairie, la création d'un foyer communal et d'un stationnement paysager, l'aménagement de deux places et d'une salle culturelle et sportive, la restauration de la salle des fêtes.

Par ce troisième contrat, la municipalité souhaite, sur un terrain communal situé en centre bourg, la construction d'une cantine scolaire composée d'une salle, d'un office et de sanitaires. L'aménagement des abords est inscrit dans le programme du contrat.

La salle sportive, construite lors du second contrat, nécessite un traitement paysager de ses abords avec une aire de stationnement, des plantations et l'amélioration des accès seront aménagés.

Le montant total des opérations s'élève à 652 395 € HT, plafonné à **370 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

La commune dispose d'un terrain, en limite de village, libre de toute occupation, à proximité immédiate du centre ville et des principaux équipements : école, centre de loisirs, mairie, salles associatives... Elle souhaite y implanter les trois opérations du contrat.

### **1/ Construction d'une cantine scolaire (environ 300 m²)**

Surélevé par rapport à l'école, ce bâtiment sera composé d'une salle de restauration de 141 m², d'un sas d'entrée, d'un office, d'un espace couvert pour les livraisons et d'une chaufferie.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 448 500 € HT plafonné **222 000 € HT**.

### **2/ Aménagement paysager des abords de la salle de sports (environ 1 100 m²)**

Cette salle est située à mi-pente du terrain, en prolongation de la future cantine. Elle nécessite un accompagnement paysager en référence aux abords plantés des importantes fermes briardes environnantes.

Un alignement d'arbres à haute tige et des haies marqueront les accès et les stationnements (14 places).

Le montant des travaux est évalué, en coût d'objectif, à **117 760 € HT**.

### **3/ Aménagement paysager des abords de la cantine**

Les abords de la cantine seront traités dans le même esprit que l'action n° 2. L'accès des enfants sera en dallage béton encadré d'une haie. Côté rue, un mail et un stationnement de 20 places sont prévus.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 86 135 € HT plafonné à **30 240 € HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 7 mars 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 17 décembre 2004 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

## **IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Soignolles-en-Brie est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 652 395 € HT plafonné à **370 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **166 500 €**

## SOIGNOLLES EN BRIE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction d'une cantine scolaire	448 500	222 000	222 000					222 000	77 700	99 900
Aménagement paysager des abords de la salle de sports	117 760	117 760		117 760				117 760	41 216	52 992
Aménagement paysager des abords de la cantine	86 135	30 240			30 240			30 240	10 584	13 608
<b>TOTAL</b>	<b>652 395</b>	<b>370 000</b>	<b>222 000</b>	<b>117 760</b>	<b>30 240</b>			<b>370 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>77 700</b>	<b>41 216</b>	<b>10 584</b>				<b>129 500</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>99 900</b>	<b>52 992</b>	<b>13 608</b>					<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT



<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (S.I.R.P.) DE BOMBON/ BREAU (77) 1 248 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET DE SES OBJECTIFS.**

Les deux communes composant le Syndicat se trouvent au centre du département, dans le canton de Mormant.

Bombon (905 hbts) est traversé par le ru d'Ancoeur, protégé au titre des sites et des paysages. Le château de Montjay, l'église et la ferme des Epoisses du XVIIIème siècle sont classés et protégés au titre des Monuments Historiques.

Son territoire (1 500 ha) est particulièrement boisé dans l'est et au sud ; aucune voie importante ne le traverse (RN 19 à 9 km et RD 408 à 3 km). Elle fait partie du SDAU Almont Brie Centrale. La commune possède une école primaire (6 classes), des terrains de jeux, une salle des fêtes, une bibliothèque.

Bréau (343 hbts) est traversé également par le ru d'Ancoeur. La RD 227 traverse la commune, la RN 19 passe à environ 12 km et la RD 408 à 2 km.

Son territoire couvre une superficie de 135 ha : s'y trouvent un ancien moulin à vent et la ferme du Couvent, tous les deux du XVIIIème siècle. Le bourg est regroupé autour de l'église et du château.

Afin de faire face à l'évolution des effectifs à accueillir tant en dans le cadre scolaire que péri-scolaire, les deux communes se sont regroupées en 2004 au sein d'un regroupement pédagogique avec mutualisation des bâtiments et moyens existants.

Par ce premier contrat rural intercommunal, le Syndicat souhaite, sur le territoire de Bombon :

- l'extension du restaurant scolaire avec la création de deux salles à manger (pour maternelle et primaire), d'un hall, d'une chaufferie, de sanitaires et la mise aux normes de la partie existante ;
- la réalisation d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) à l'étage du restaurant avec sanitaires ;
- l'aménagement des abords (espace de jeux, accès).

Le montant total des opérations s'élève à 868 298,31 € HT plafonné à **584 354,83 € HT** (mobilisation de la DGE et participation de la CAF).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Extension (212 m<sup>2</sup>) et remise aux normes du restaurant scolaire à Bombon**

La population rajeunissant, les enfants fréquentant l'école et la cantine sont de plus en plus nombreux (104 en 1990, 157 en 2004).

Il a donc été envisagé l'extension du restaurant scolaire afin de pouvoir servir tous les enfants en un seul service et notamment en self pour les grands. En extension, seront créés une salle pour les primaires, une salle pour les maternelles, des sanitaires, un hall et une chaufferie. Le bâtiment existant sera mis aux normes et modifié ; seront aménagés un self services, un office, une plonge, des locaux annexes (poubelles, réserve, livraison) et des sanitaires.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 400 805,77 € HT plafonné à **300 805,76 € HT** (participation de la DGE).

### **2/ Création d'un Centre de Loisirs sans Hébergement (296 m<sup>2</sup>)**

Afin d'accueillir les enfants entre 5 et 18 ans pendant les vacances scolaires et les mercredi, la commune prévoit, à l'étage du restaurant scolaire (existant et construction), l'aménagement d'un espace polyvalent maternelle, un espace polyvalent primaire, des sanitaires, un hall et un bureau/infirmerie.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à 272 089,97 € HT plafonné à **88 146,50 € HT** (participation de la CAF).

### **3/ Aménagement des abords des équipements**

La municipalité envisage l'aménagement des abords des futurs équipements avec :

- la démolition du mur de clôture rue de Provins et sa reconstruction en pierres meulières avec couronnement ;
- l'aménagement de la cour, devant le restaurant scolaire ;
- l'exécution d'une rampe handicapés et d'un mur de soutènement ;
- la reprise du cheminement ;
- des travaux d'assainissement ;
- l'engazonnement.

Le montant de cet aménagement est estimé, en coût d'objectif, à **195 402,57 € HT**.

**III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil syndical : 19 décembre 2003 et 7 septembre 2004 ;
- date de la délibération du Conseil général : 17 décembre 2004 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par le SIRP Bombon/Bréau est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 868 298,31 € HT plafonné à **584 354,83 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **262 959,67 €**

SIRP BOMBON/BREAU (77)
------------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Extension et remise aux normes du restaurant scolaire à Bombon	400 805,77	300 805,76	300 805,76					300 805,76	105 282,02	135 362,59
Création d'un Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)	272 089,97	88 146,50		88 146,50				88 146,50	30 851,28	39 665,93
Aménagement des abords des équipements	195 402,57	195 402,57			195 402,57			195 402,57	68 390,90	87 931,16
<b>TOTAL</b>	<b>868 298,31</b>	<b>584 354,83</b>	<b>300 805,76</b>	<b>88 146,50</b>	<b>195 402,57</b>			<b>584 354,83</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>105 282,02</b>	<b>30 851,28</b>	<b>68 390,90</b>				<b>204 524,19</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>135 362,59</b>	<b>39 665,93</b>	<b>87 931,16</b>					<b>262 959,67</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT



<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (S.I.R.P.) DE LAVAL/SALINS (77)</b> 1 295 habitants	<b>PROJET DE PREMIER  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET DE SES OBJECTIFS.**

Les communes composant ce Syndicat sont situées dans le canton de Montereau-Fault-Yonne, dans le sud du département.

La commune de Salins accueille actuellement l'ensemble des bâtiments scolaires du RPI à savoir 6 classes réparties sur deux sites : 3 classes à proximité du centre bourg installées dans des locaux vétustes et 3 classes en face de l'église. Parmi les 156 élèves scolarisés à Salins, 15 sont originaires de Laval-en-Brie. L'école de Salins offre un accueil complet des élèves avec la garderie le matin à partir de 7 heures et le soir jusqu'à 19 h 15, et la cantine.

A la demande des parents d'élèves, des enseignants et de l'inspectrice d'Académie de la circonscription, le RPI a décidé le regroupement des 6 classes sur le site de l'église afin de simplifier et normaliser la vie de l'école. Les objectifs poursuivis, sur un site unique, concernent l'amélioration du fonctionnement administratif et pédagogique de l'établissement, l'augmentation de la sécurité des enfants en limitant les trajets sur la voie publique et l'agrandissement des locaux annexes telles que la salle de repos et la salle de motricité.

Le montant total du contrat s'élève à 695 000 € HT plafonné à **439 687,50 € HT** (participation de la DGE).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

L'école de Salins comprend actuellement 6 classes (156 enfants), 3 classes proches du bourg, 3 classes en face de l'église. Le terrain de 3 665 m<sup>2</sup> à acquérir, à proximité de l'église, offre des possibilités d'extension afin de regrouper les 6 classes.

### **Acquisition d'un terrain, construction d'un groupe scolaire primaire et maternel et aménagement des abords (environ 1 000 m<sup>2</sup>)**

Le bâtiment (419 m<sup>2</sup>) sera composé de 2 classes maternelles, une classe primaire, une salle de motricité, une salle de repos, un bureau/infirmier, des sanitaires, un préau, une chaufferie et un local d'entretien.

Des travaux de VRD compléteront cet équipement avec l'amélioration de la desserte et des accès, l'installation de réseaux divers et la plantation d'espaces verts. Une clôture sera également envisagée.

- Montant de l'acquisition du terrain : **41 000 € HT** ;
- Montant des travaux : 654 000 € HT plafonné à **398 687,50 € HT** (coût d'objectif).

Le montant total de l'opération est estimé à 695 000 € HT plafonné à **439 687,50 € HT**.

### III. DELIBERATIONS ET AVIS

- date de la délibération du Conseil syndical : 17 décembre 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 17 décembre 2004 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

### IV. PROPOSITION DE DECISION

Le projet présenté par le SIRP Laval-en-Brie/Salins est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 695 000 € HT plafonné à **439 687,50 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **197 859,38 €**

SIRP SALINS/LAVAL EN BRIE (77)
--------------------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
<b>Acquisition d'un terrain, construction d'un groupe scolaire primaire et maternel et aménagement des abords</b>										
- acquisition d'un terrain	41 000	41 000	41 000					41 000	14 350	18 450
- construction d'un groupe scolaire primaire et maternel et aménagement des abords	654 000	398 687,50	398 687,50					398 687,50	139 540,63	179 409,38
<b>TOTAL</b>	<b>695 000</b>	<b>439 687,50</b>	<b>439 687,50</b>					<b>439 687,50</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>153 890,63</b>						<b>153 890,63</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>197 859,38</b>							<b>197 859,38</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

<b>COMMUNE DE VILLEMAREUIL (77)</b>  <b>352 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Villemareuil est située dans le canton de Crécy-la-Chapelle, au nord du département, à une dizaine de kilomètres de Meaux. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays Créçois.

Le contexte communal décrit un caractère boisé et rural ; 70 % du territoire est voué à l'agriculture.

Le territoire communal est relié à Meaux et Trilport par la RD 33 ; il est traversé l'autoroute A4 d'est en ouest. Les échangeurs les plus proches se situent à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et à Crécy-la-Chapelle.

Un premier contrat rural, signé en 1994, a permis la création d'un terrain d'agrément, l'aménagement des places de la Poste et des Fêtes ainsi que l'extension du cimetière.

Par ce second contrat, la municipalité porte ses efforts sur la nécessaire mise en conformité de nombre d'équipements publics ; ainsi, le programme prévoit l'aménagement et la mise aux normes des locaux de la mairie, l'acquisition d'un hangar et la création d'un garage, l'aménagement des abords de la mairie et de la salle polyvalente.

Le montant total des opérations s'élève à 300 000 € HT plafonné à **258 750 € HT** (participation de la DGE).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Acquisition d'un hangar et aménagement d'un garage communal (200 m<sup>2</sup>)**

Cette opération concerne la réfection d'un hangar acquis par la commune. Elle comprend le remplacement du clos et du couvert (bardage bois et couverture bac acier anti-condensation) et de sa structure porteuse. La réhabilitation de ce local permet de libérer des espaces de stockage tel que le garage jouxtant la mairie.

- Montant de l'acquisition : 30 000 € HT ;
- Montant des travaux : 84 970 € HT plafonné à **43 720 € HT** (coût d'objectif).

Le montant total de l'opération s'établit à 114 970 € HT plafonné à **73 720 € HT**.

## **2/ Aménagement et mise en conformité de la mairie**

Le bâtiment actuel comprend, au rez-de-chaussée, un secrétariat, le bureau du maire, un hall accessible après quelques marches et l'atelier (qui sera libéré grâce à l'action n° 1).

La commune prévoit la mise en conformité de l'installation électrique, le remplacement d'une partie de la couverture (boiseries des rives droites endommagées) et la reprise des revêtements intérieurs.

Le secrétariat/accueil sera transféré dans l'ancien atelier (30 m<sup>2</sup>), un local d'archives prendra la place du bureau du maire et celui-ci sera aménagé à la place du secrétariat.

Le montant total des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **144 780 €HT**.

## **3/ Aménagement des abords de la mairie et de la salle polyvalente (180 m<sup>2</sup>)**

L'objectif de cette action est de mettre en valeur la mairie et la salle polyvalente par l'aménagement des entrées des bâtiments ; l'opération permettra d'améliorer l'espace public et de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- devant la mairie, création d'un cheminement d'accès en béton désactivé avec séparation des espaces verts par un muret en brique (terrassements, démolition, engazonnement, fourniture et pose de mobilier urbain et de l'éclairage...);

- devant la salle polyvalente, création d'une terrasse d'accès en béton désactivé (travaux de terrassements, démolition, construction d'un muret en meulière, fourniture et pose d'un éclairage...).

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **40 250 €HT**.

## **III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 3 février 2004 ;
- date de la délibération du Conseil général : 24 juin 2005 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Villemareuil est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 300 000 € HT plafonné à **258 750 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **116 437,50 €**

VILLEMAREUIL (77)
-------------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
<b>Acquisition et aménagement d'un garage communal</b>										
- acquisition d'un garage communal	30 000	30 000	30 000					30 000	10 500	13 500
- aménagement du garage	84 970	43 720	43 720					43 720	15 302	19 674
Aménagement et mise en conformité de la mairie	144 780	144 780		144 780				144 780	50 673	65 151
Aménagement des abords de la mairie et de la salle polyvalente	40 250	40 250		40 250				40 250	14 087,50	18 112,50
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>258 750</b>	<b>73 720</b>	<b>185 030</b>				<b>258 750</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>25 802</b>	<b>64 760,50</b>					<b>90 562,50</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>33 174</b>	<b>83 263,50</b>						<b>116 437,50</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE DE VOULX (77)</b> <b>1 763 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS.**

La commune de Voulx est située dans le canton de Lorrez-le-Bocage, dans le sud du département, limitrophe de l'Yonne. Desservie par la RD 219, elle est établie au centre d'un maillage d'axes de circulation de première importance : RN 6 et autoroute A 5 au nord, RN 7 et autoroute A 6 au sud-ouest, autoroute A 19 et RN 60 Sens-Montargis au sud-est, RD 225 Nemours-Sens au sud.

Le tissu urbain s'organise autour du bourg ancien bien délimité par la trace des remparts, un faubourg ancien au sud, des secteurs résidentiels et deux hameaux. Il est bien équipé en services et commerces, la plupart situés en centre bourg, sur la rue principale. Village très ancien, d'origine celtique, placée sous l'ancien régime sous la protection du roi de France, elle constituait une des cinq prévôtés du Gâtinais. De ce riche passé, le village a conservé plusieurs édifices remarquables : l'église Notre Dame de l'Assomption et la Maison des Dîmes, inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

Le Schéma Directeur local de Seine et Loing entend conforter le rôle de Voulx, la commune étant destinée à accueillir de nouveaux logements, équipements et activités.

La commune possède différents équipements socioculturels et de loisirs (un mille club, un local pour les associations, un terrain de football, un square paysager offrant des espaces récréatifs pour les enfants) et un groupe scolaire regroupant maternelle et primaire. Pôle relais pour les communes rurales environnantes, Voulx dispose d'une bonne armature commerciale et de services, localisée principalement sur la Grande Rue.

Deux contrats signés en 1991 et 1996 ont permis la construction de la seconde tranche de l'école maternelle, la réfection d'un bâtiment communal, la création et l'aménagement d'espaces publics, la création d'une salle du conseil et des mariages au sein du bâtiment de la mairie et d'une salle pour la vie associative.

Par ce troisième contrat, la municipalité souhaite requalifier le centre du bourg avec l'aménagement du parc Roux situé en face de la mairie, et la restauration de l'église du Xvème.

La dernière action porte sur l'extension du cimetière, aujourd'hui saturé ; cet aménagement permettra également d'améliorer les conditions d'accès actuelles et de créer une aire de stationnement.

Le montant total des travaux s'élève à 370 000 € HT plafonné à **308 591 € HT** (participation de la DGE).

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Extension du cimetière (environ 4 250 m<sup>2</sup>)**

Le cimetière, aujourd'hui saturé, est situé à la sortie du bourg, en bordure de la RD 92. Il est entièrement clos d'un mur de pierres avec un joli porche d'entrée donnant directement sur la route.

Afin de permettre l'extension, la commune a acheté le terrain contigu au cimetière, bordé au sud par la promenade publique des berges de l'Orvanne. Cette acquisition permettra d'organiser l'accès automobile, en retrait par rapport à la route, avec aire de stationnement paysager de 12 places. Le cimetière actuel et son extension, entièrement clos de murs, seront mis en relation par l'ouverture d'une porte dans le mur.

Le montant de l'aménagement s'élève, en coût d'objectif, à 136 499 € HT plafonné à **75 090 € HT**.

### **2/ Restauration de l'église (inscrite ISMH)**

Cet édifice souffre de désordres au niveau des chéneaux et des couvertures des chapelles. Le programme permet de mettre hors d'eau le bas-côté nord en restaurant ponctuellement les ouvrages de charpente, les couvertures et les zingueries. Il sera également prévu la restauration des voûtes de ce même bas-côté et les badigeons dans les zones dégradées.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **108 715 € HT**.

**3/ Aménagement du parc Roux (environ 3 000 m²)**

Ce parc, proche de la mairie, se présente actuellement comme un vaste espace engazonné, bordé sur deux côtés par un mail planté.

La municipalité envisage d'y créer une aire de stationnement de 34 places pour la mairie et le marché hebdomadaire. Une haie sera plantée en limite de la zone de stationnement et la surface restante sera traitée en prairie rustique afin de garder sa fonction d'espace de jeux libres. L'éclairage et le mobilier urbain compléteront cet aménagement. Enfin, la liaison verte entre la mairie, l'école et l'Orvanne sera améliorée.

Le montant des travaux est estimé, en coût d'objectif, à **124 786 € HT**.

**III. DELIBERATIONS ET AVIS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 11 septembre 2003 ;
- date de la délibération du Conseil général : 17 décembre 2004 ;
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable

**IV. PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Voulx est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de 370 000 € HT plafonné à **308 591 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **138 865,95 €**

VOULX (77)
------------

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Extension du cimetière	136 499	75 090	75 090					75 090	26 281,50	33 790,50
Restauration de l'église	108 715	108 715		108 715				108 715	38 050,25	48 921,75
Aménagement du parc Roux	124 786	124 786			124 786			124 786	43 675,10	56 153,70
<b>TOTAL</b>	<b>370 000</b>	<b>308 591</b>	<b>75 090</b>	<b>108 715</b>	<b>124 786</b>			<b>308 591</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>26 281,50</b>	<b>38 050,25</b>	<b>43 675,10</b>				<b>108 006,85</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>33 790,50</b>	<b>48 921,75</b>	<b>56 153,70</b>					<b>138 865,95</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT



<b>COMMUNE D' AIGREMONT (78)</b>  <b>1 104 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Situé à la pointe nord-est de la forêt de Marly, le territoire communal d'une superficie de 299 hectares, s'étire du plateau des tailles d'Herblay à la plaine de Chambourcy dans la partie est du département.

Longtemps repliée sur elle-même autour d'activités liées aux cultures maraîchères et fruitières, la commune présente aujourd'hui un caractère essentiellement résidentiel et une zone d'activités de 10 hectares est prévue en bordure de la RN13.

Les liaisons sont facilitées par la proximité immédiate de l'A13 et de l'A14 ainsi que par la RN13 et RN307.

La commune adhère à 7 SIVU qui assurent la gestion de services publics ainsi qu'au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

Après un recul démographique (- 4,5%) enregistré entre 1990 et 1999, le POS révisé en 2000 a permis une opération immobilière d'une soixantaine de maisons neuves qui se traduit dans un recensement complémentaire récent par une brusque augmentation de population.

Cet accroissement, dont de nombreux enfants, ainsi que le développement des activités associatives déterminent le besoin d'accroître les capacités d'accueil désormais insuffisantes et mal adaptées. Le patrimoine communal ancien étant saturé, cet objectif ne peut être atteint que par de nouvelles constructions qui, au regard de la volonté de ne consommer qu'un minimum d'espace, devront densifier l'existant en superposant les structures.

La commune se propose donc dans ce premier contrat, de réaliser les opérations suivantes :

- création d'une salle polyvalente ;
- création de locaux socio-éducatifs ;
- construction d'un mur de clôture du cimetière.

Le montant total des opérations s'élève à **724 873 €HT** plafonné à **370 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

Les structures porteuses de l'école ont été surdimensionnées lors de leur réalisation en deux tranches (1976 et 1981) en vue de recevoir à terme un étage supplémentaire. Cette possibilité de surélévation du bâtiment école va autoriser la réalisation des deux premières opérations du présent contrat.

### **1/ Création d'une salle polyvalente**

D'une surface de 322 m<sup>2</sup>, la salle et ses annexes (sanitaires, local préparation, local sono-vidéo et local rangement) s'organisent autour d'une structure porteuse en bois lamellé collé et d'une ossature bois. Ce choix répond à deux exigences :

- une volonté de marquer la fonction du lieu par rapport au reste de l'école tout en restant en harmonie avec l'architecture existante et l'environnement, notamment la forêt de Marly toute proche ;
- une nécessité technique permettant d'alléger la surcharge sur les structures existantes.

Pour limiter les nuisances phoniques, les façades, habillées d'un bardage bois, n'offriront que peu d'ouvertures ; seule la façade ouest sera largement ouverte sur la forêt. Le dessin de la toiture en bacs-acier laqués vert reprend l'architecture du préau existant.

En raison de la configuration pentue du terrain, deux passerelles, dont une desservant un hall d'entrée commun avec l'opération suivante, seront édifiées à partir d'un terrain de sport bitumé pouvant être utilisé comme parking supplémentaire, hors horaires scolaires.

Le montant total des travaux, en coût d'objectif, est estimé à **416 449 €HT** plafonné à **212 565 €HT**.

### **2/ Création de locaux socio-éducatifs**

Orientés perpendiculairement à la salle polyvalente dont la mitoyenneté sera assurée par un couloir de desserte, les locaux socio-éducatifs offriront 210 m<sup>2</sup> utiles se découpant en une salle informatique et une salle de motricité ainsi que des sanitaires d'appoint. L'accès pourra être assuré soit par une rampe commune à la première opération, soit par un escalier débouchant sur la cour de récréation de l'école. Ainsi, les deux premiers éléments du programme pourront fonctionner ensemble (lien de fonctionnalité école/salle polyvalente) ou séparément.

Le parti architectural de ces locaux est en continuité avec le soubassement existant, à savoir structure béton et enduit. La couverture sera constituée d'une toiture-terrasse non accessible.

Le montant total des travaux, en coût d'objectif, est estimé à **289 318 €HT** plafonné à **147 704 €HT**.

### **3/ Edification d'un mur séparatif au niveau du cimetière**

L'extension du cimetière induit la réalisation d'un mur de séparation avec les propriétés riveraines. Le projet concerne 55 mètres linéaires sur 2 mètres de hauteur d'un mur élevé en parpaings creux enduits et surmonté d'un chaperon deux pentes.

Le montant total des travaux, en coût d'objectif, est estimé à **19 106 €HT** plafonné à **9 731 €HT**.

**III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 15 mars 2005
- Date de la délibération du Conseil général : 24 juin 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté de la commune d'Aigremont est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **724 873 € HT** plafonné à **370 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **166 500 €**

**AIGREMONT (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Création d'une salle polyvalente	416 449	212 565	212 565					212 565	74 398	95 654,25
Création de locaux socio-éducatifs	289 318	147 704	147 704					147 704	51 696	66 466,80
Edification d'un mur séparatif au niveau du cimetière	19 106	9 731		9 731				9 731	3 406	4 378,95
<b>TOTAL</b>	<b>724 873</b>	<b>370 000</b>	<b>360 269</b>	<b>9 731</b>				<b>370 000</b>		
SUBVENTION DEPART			126 094,15	3 405,85					<b>129 500</b>	
SUBVENTION REGION			<b>162 121,05</b>	<b>4 378,95</b>						<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE BLARU (78) 814 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Aux franges de l'extrême nord-ouest des Yvelines, les limites administratives de la commune de Blaru se confondent –pour partie – avec trois communes du département de l'Eure avec lequel les relations sont clairement établies (les administrés se tournent régulièrement vers Vernon pour pratiquement tous leurs achats et les services). Le territoire communal, vaste de 1 483 hectares, est parsemé de nombreux hameaux agglomérés autour de grosses fermes exploitant un plateau dédié à la grande culture, les espaces boisés étant réduits aux flans de coteaux orientés en direction de la Seine.

Blaru a connu l'exode rural dans les années cinquante avant de connaître par la suite une croissance démographique régulière, assurant la pérennité d'un café/tabac/épicerie/dépôt de pain ainsi que de quelques artisans appartenant principalement au secteur du bâtiment.

Un premier contrat rural, signé le 20 décembre 1996, avait permis à la commune de réaliser :

- L'achat d'une grange,
- L'aménagement d'une salle communale,
- L'aménagement de vestiaires de football.

La politique d'équipement rendue nécessaire par l'augmentation de la population a été dans un premier temps orientée vers le soutien aux associations locales, sportives ou culturelles. L'accroissement du nombre d'enfants se traduit aujourd'hui par le besoin de restructurer le groupe scolaire, objet du présent contrat.

Le montant total des opérations s'élève à **320 240 €HT** plafonné à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

Le groupe scolaire actuel est composé de :

- Deux classes primaires situées à l'arrière de la mairie, desservies par un couloir qui menace de s'effondrer sur lui-même et ouvrant sur une cour équipée d'un préau et de sanitaires non conformes à la législation en vigueur.
- L'école maternelle et d'une classe primaire aménagée dans un ancien atelier, séparées des autres classes primaires par la RD52 qui traverse le village. Ce deuxième élément s'ouvrant sur un espace public peu structuré, commun aux écoles et à la salle des fêtes, servant de parking.
- La cantine actuelle qui n'est autre que la salle des fêtes.

## **1/ Extension de l'école primaire**

Afin de répondre à l'accroissement du nombre d'élèves et au besoin de regrouper les enfants du primaire, le projet prévoit d'agrandir le groupe scolaire côté mairie, soit 143 m<sup>2</sup> supplémentaires pour le primaire. L'ancien atelier accueillant actuellement une classe pourra, hors contrat, abriter une cantine. La pente du terrain et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite imposent une double entrée.

C'est ainsi que seront créées :

- Une entrée en partie haute qui desservira, après destruction du couloir actuel, les deux anciennes classes ainsi qu'un bureau de direction (7,5 m<sup>2</sup>) ;
- Une entrée au niveau de la cour permettant d'accéder à la nouvelle classe (59 m<sup>2</sup>) et au bloc sanitaire (21 m<sup>2</sup>) accessible aux handicapés.

La couverture des bâtiments sera constituée de tuiles plates mécaniques, les façades de parpaings bénéficieront d'une isolation avant pose d'un enduit monocouche gratté. Les menuiseries extérieures seront en aluminium laqué. Un nouveau circuit de chauffage par le sol sera créé à partir de la chaufferie (fuel) existante dont la capacité est jugée suffisante, notamment au regard des efforts menés vis-à-vis de l'isolation au niveau des murs, plafonds et surfaces vitrées. Le projet prévoit également l'alimentation électrique, l'extraction (VMC) dans les sanitaires et des rideaux d'occultation ainsi que des stores pare-soleil dans la nouvelle classe.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **200 238 €HT** plafonné à **180 000 €HT**.

## **2/ Aménagement des abords de l'école primaire et du préau**

L'intervention au niveau des extérieurs se justifie tant par l'emprise de la nouvelle classe sur l'ancien préau que par la mise aux normes indispensable relative aux sanitaires et aux accès handicapés. Ces travaux se traduiront par :

- La reprise globale du revêtement de la cour (157 m<sup>2</sup>),
- La création d'une rampe d'accès pour les deux anciennes classes (partie haute),
- La réhabilitation du préau (30,5 m<sup>2</sup>),
- L'aménagement d'un bloc sanitaire extérieur (4 m<sup>2</sup>) et d'un petit espace de rangement (2,5 m<sup>2</sup>),
- Le raccordement du réseau des eaux pluviales et des eaux usées au réseau d'assainissement.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **42 550 €HT**.

### **3/ Aménagement des abords de la maternelle et de la salle des fêtes**

Cet espace présente une image peu flatteuse en centre bourg et son utilisation en tant que parking est largement accidentogène aux heures d'entrées/sorties de l'école. Ce dernier aspect trouvera une solution partielle grâce au dispositif exceptionnel de mise en sécurité des voies départementales du Conseil général des Yvelines et sera complété afin de pouvoir hiérarchiser la place de chacun au sein de cet espace public : tout d'abord rendre la priorité aux piétons, puis assurer de façon lisible le stationnement, les manœuvres, les entrées et sorties des véhicules. Désirant conserver l'aspect rural des lieux, l'aménagement représentant un total de 820 m<sup>2</sup> ne fera appel qu'à des matériaux rustiques :

- Des poteaux en rondins matérialiseront et protégeront les espaces piétons.
- Les allées piétons conserveront un aspect « gravillonné » par l'utilisation d'un béton désactivé.
- Les places de stationnement seront réalisées en stabilisé avec un marquage au sol à l'aide de pavés de grès.
- Des végétaux bas et rustiques viendront compléter la trame découpant l'espace.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **77 452 €HT** plafonné à **77 450 €HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 30 août 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Blaru est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **320 240 €HT** plafonné à **300 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

## BLARU (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2005	2006	2007	2008	2009			
Extension de l'école primaire	200 238	180 000		180 000				180 000	63 000	81 000
Aménagement des abords de l'école primaire et du préau	42 550	42 550			42 550			42 550	14 892,50	19 147,50
Aménagement des abords de la maternelle et de la salle des fêtes	77 452	77 450				77 450		77 450	27 107,50	34 852,50
<b>TOTAL</b>	<b>320 240</b>	<b>300 000</b>		<b>180 000</b>	<b>42 550</b>	<b>77 450</b>		<b>300 000</b>		
SUBVENTION DEPART				63 000	14 892,50	27 107,50			<b>105 000</b>	
SUBVENTION REGION				81 000	19 147,50	34 852,50				<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT.

<b>COMMUNE DE CHOISEL (78)</b>  <b>538 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune de Choisel est située dans le canton de Chevreuse, à environ 30 km au sud-ouest de Paris. Au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, elle est située dans la vallée du ru d'Ecosse-Bouton, affluent de l'Yvette. L'occupation du sol (superficie de 896 ha) se compose de 93% d'espaces non bâtis dont 516 ha de terres agricoles, 78 ha de prés, vergers et landes et 189 ha de bois.

La commune regroupe plusieurs hameaux et lieux-dits. La Ferté et Herbouvilliers situés à flanc de coteau, sont les deux plus importants. La Rimonière, le Buisson, la Braquerie et la Forge s'égrènent le long de la vallée. L'urbanisation a été assez réduite car l'apport de population s'est surtout fait par mutation des résidences secondaires en résidences principales, seul Herbouvilliers présente quelques constructions récentes.

Les possibilités de construction inscrites au Plan d'Occupation du Sol (POS) sont désormais à saturation, seules quelques parcelles sont encore constructibles. L'objectif du POS est de préserver le caractère du village existant et le Schéma directeur local ainsi que la Charte du parc naturel régional renforcent la protection du site.

L'activité est représentée par cinq exploitations agricoles, plusieurs entreprises artisanales, un pépiniériste, deux entreprises d'espaces verts et une scierie récemment rachetée par la commune. La commune bénéficie d'une certaine activité touristique grâce au château de Breteuil, le GR 11 et plusieurs circuits de petite randonnée. Il existe plusieurs associations dont les activités se déroulent essentiellement dans les locaux du Centre de Vie Locale, la plus importante étant le Foyer rural qui anime diverses activités et festivités sur la commune.

Un premier contrat rural, signé en 1996, a permis à la commune d'aménager les locaux du foyer rural dans le bâtiment de l'ancienne mairie, d'aménager les abords de l'église et l'ouverture à la vue de la nef par la création d'une grille à claire-voie et de restaurer le dernier lavoir communal. Dans la continuité de ces actions, la municipalité souhaite engager un nouveau contrat rural portant sur :

- la restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste,
- la restauration des façades du Centre de Vie Locale et l'aménagement d'un local associatif,
- l'extension et l'aménagement de la mairie.

Le montant total des opérations s'élève à **342 900 €HT** plafonné à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste**

L'église Saint-Jean-Baptiste est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Construite au début du XIIème siècle, elle fut l'objet de nombreux remaniements au XVIème siècle. La dernière rénovation importante de l'église date de 1985 et avait porté sur les façades et les toitures. En 2000, dans le cadre du contrat rural, les abords ont été aménagés (accès à l'église et au cimetière) et des travaux sur le clocher ont été entrepris.

Un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble des désordres de l'édifice et des travaux de restauration s'avèrent désormais indispensables aussi bien sur les éléments extérieurs que sur des parties internes de l'édifice.

Des travaux de consolidation sont ainsi nécessaires sur les contreforts en pierre meulière des façades sud et ouest et le tympan en terre cuite du portail d'entrée est à restaurer. A l'intérieur de la nef, des lambris apposés sur les murs ont souffert de l'humidité et le plafond de la sacristie réalisé en staff avec un décor de faux bois nécessite d'être repris.

Le coût de cette opération est estimé à **125 540 €HT** plafonné à **82 640 €HT**.

### **2/ Restauration des façades du foyer rural et aménagement d'un local associatif**

Le précédent contrat rural avait permis d'aménager l'intérieur des locaux du Centre de Vie Locale. La municipalité souhaite aujourd'hui embellir l'extérieur du bâtiment en rénovant l'ensemble des façades et en leur redonnant leur aspect architectural originel de 1859. Ce ravalement permettra également de résorber les problèmes d'humidité existants à l'intérieur du bâtiment par l'emploi de matériaux adaptés à cette construction ancienne (enduit à la chaux).

De plus, les diverses associations locales ont des besoins en salles d'activités insatisfaits. La commune souhaite transformer deux salles de réserve pour aménager une salle de 36m<sup>2</sup> à l'étage d'un bâtiment annexe au Centre de Vie Locale pour les accueillir. L'accès pour les personnes à mobilité réduite est prévu depuis l'entrée vers la mairie par la construction d'une rampe.

Le coût de cette opération est estimé à **88 000 €HT**.

### **3/ Extension et réaménagement de la mairie**

L'actuelle mairie, construite en 1976, dispose de locaux trop exigus. Dans le même bâtiment, un logement de fonction contigu à la mairie n'est plus utilisé. Aujourd'hui, outre la salle du Conseil et des mariages, la mairie dispose d'un unique bureau partagé entre le maire, les adjoints et le secrétariat.

La municipalité envisage donc d'étendre les locaux administratifs à tout le bâtiment. L'aménagement permettra de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite par la réalisation d'une rampe, d'organiser l'accueil du public et de pouvoir disposer de locaux divers en rez-de-chaussée (bureau du maire, des adjoints, salle de réunion, salle de repos et sanitaires accessibles), l'étage étant réservé à l'archivage. Les surfaces remaniées et créées représentent 146,3 m<sup>2</sup>.

Le coût de cette opération est estimé à **129 360 € HT**.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil Municipal : 8 juin 2004
- Date de la délibération du Conseil Général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis de la Direction Départementale de l'Equipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable
- Avis du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse : favorable
- Avis de la Commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le programme présenté par la commune de Choisel est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir en conséquence l'ensemble des opérations pour un montant de **342 900 € HT** dans la limite plafonnée de **300 000 € HT**. La subvention régionale au taux de 45 % s'élèvera à **135 000 €**

CHOISEL (78)										
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste	125 540	82 640	82 640					82 640	28 924	37 188
Restauration des façades du foyer rural et aménagement d'un local associatif	88 000	88 000	88 000					88 000	30 800	39 600
Extension et réaménagement de la mairie	129 360	129 360	129 360					129 360	45 276	58 212
<b>TOTAL</b>	<b>342 900</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>					<b>300 000</b>		
SUBVENTION DEPART			<b>105 000</b>						<b>105 000</b>	
SUBVENTION REGION			<b>135 000</b>							<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE D' EVECQUEMONT (78)  676 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Les 250 hectares du territoire de la commune d' Evецquemont dominant en coteau la rive droite de la Seine, à proximité immédiate de Meulan. Peu de transformations ont réellement marqué ce village d'origine moyenâgeuse, ce qui permet à la commune de constituer aujourd'hui un poumon de verdure (forêt de l'Hautil) entre Meulan et Cergy-Pontoise.

L'évolution démographique laisse apparaître un pic de croissance entre les deux guerres pour connaître ensuite une relative stabilité. Dans ce domaine, le phénomène marquant des deux dernières années réside dans le rajeunissement de la population accompagnant pourtant un rythme très modéré de consommation de l'espace.

A l'écart des grands axes de communication, la commune conserve une vocation agricole et résidentielle et fait partie du Parc Naturel Régional du Vexin.

Un premier contrat rural, signé le 15 février 1985, avait permis à la commune de réaliser :

- L'aménagement du secrétariat de la mairie,
- La création d'une salle communale,
- La construction d'un atelier communal,
- La restauration de lavoirs.

Un second contrat rural, signé le 7 décembre 1998, avait permis :

- L'aménagement du centre bourg,
- La restructuration de la salle du conseil,
- La restauration partielle de l'église,
- L'aménagement du site « de la Croix du Bouquet ».

L'augmentation significative des élèves ayant débouché en 2003 sur l'ouverture d'une classe supplémentaire installée dans un préfabriqué d'une part et la mise en place d'un service de restauration scolaire dans la salle communale, difficile et dangereuse d'accès depuis l'école d'autre part, ont conduit la commune à envisager l'aménagement global de l'école afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Le montant total des opérations s'élève à **368 916 €HT** plafonné à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Construction d'une classe primaire avec bibliothèque attenante**

L'objectif premier de cette opération consiste à supprimer le bungalow préfabriqué ; en second lieu, outre une classe primaire, il s'agit de créer une bibliothèque/centre documentaire et ainsi de pouvoir répondre à un besoin exprimé par le projet d'école (2003-2006) intitulé « *donner le goût des belles pages* » où l'enfant est à la fois lecteur et producteur d'écrits, metteur en scène et éditeur de ses écrits.

La salle de classe totalisera 66 m<sup>2</sup> dont près de 12 m<sup>2</sup> allouée à la bibliothèque qui offrira l'avantage d'être accessible directement depuis la salle de classe mais aussi depuis un hall d'entrée de 20 m<sup>2</sup>. Ce double accès permettra, tour à tour, l'accueil de la totalité des enfants de l'école. Le hall permettra également de desservir deux sanitaires aux normes handicapés ainsi que la cantine, objet de l'opération suivante et partie intégrante du même bâtiment.

Le bâtiment de forme orthogonale aura un toit à double pente. Les façades seront couvertes d'un enduit gratté de teinte claire, les menuiseries extérieures seront en aluminium finition laqué. Un local technique abritera une chaudière à gaz fournissant chaleur et eau chaude sanitaire ; les radiateurs seront équipés d'une façade non irriguée afin de ne pas offrir une température de contact supérieure à 60°.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **166 094 €HT** plafonné à **132 875 €HT**.

### **2/ Construction d'une cantine**

Outre le besoin d'obéir à de nouvelles normes, la salle de restauration actuelle impose un transfert pédestre des enfants long et périlleux. Le projet vise donc à augmenter l'offre de service au sein même du groupe scolaire.

Abrité dans le même bâtiment que la classe/bibliothèque, présentant donc les mêmes caractéristiques architecturales, la cantine totalisera 61 m<sup>2</sup> dont une salle à manger de 34 m<sup>2</sup>, le reste se répartissant en un local de livraison, un office, une plonge et un local poubelles réfrigéré. Chaque zone sera équipée spécifiquement : éclairage, extraction d'air calibrée aux besoins, siphon de sol,... Les éléments techniques, notamment électriques et de chauffage, sont communs avec l'opération précédente.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **166 094 €HT** plafonné à **132 875 €HT**.

### **3/ Travaux d'aménagement extérieur**

Les nouveaux équipements ci-dessus décrits, situés sur un terrain d'assiette actuellement mal clos et présentant un gradient de pente relativement important, devront pouvoir être desservis facilement depuis la voie publique, notamment pour ce qui concerne le local livraisons, situé à l'arrière du restaurant scolaire.

Cette action comprendra pour l'essentiel :

- L'aménagement de l'aire de livraison de l'office et une rampe d'accès depuis la rue, compris un mur de soutènement en limite séparative sud,
- La mise en place des réseaux divers,
- Les espaces verts,
- La réfection totale des clôtures sur un linéaire de 83 mètres.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **36 728 €HT** plafonné à **34 250 €HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 2 juillet 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable
- Avis du Parc National Régional du Vexin : favorable

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune d'Evecquemont est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **368 916 €HT** plafonné à **300 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

## EVECQUEMONT (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction d'une classe primaire avec bibliothèque attenante	166 094	132 875	132 875					132 875	46 506,25	59 793,75
Construction d'une cantine	166 094	132 875	132 875					132 875	46 506,25	59 793,75
Travaux d'aménagement extérieur	36 728	34 250		34 250				34 250	11 987,50	15 412,50
<b>TOTAL</b>	<b>368 916</b>	<b>300 000</b>	<b>265 750</b>	<b>34 250</b>						
SUBVENTION DEPART			93 012,50	11 987,50				<b>300 000</b>		
SUBVENTION REGION			<b>119 587,50</b>	<b>15 412,50</b>					<b>105 000</b>	<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.

<b>COMMUNE DE GAZERAN (78)</b>  <b>1 156 habitants</b>	<b>PROJET DE QUATRIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Gazeran est une commune située dans la partie sud-ouest du département des Yvelines, à 4 km de Rambouillet et à environ 50 km de Paris. Elle fait partie de la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yveline créée le 19 décembre 2003.

Son territoire, d'une superficie de 2 580 hectares, est essentiellement boisé (1 130 hectares soit 44%), la forêt d'Yveline étant comprise dans le massif forestier de Rambouillet, et agricole (45%). Le territoire est traversé d'est en ouest par la rivière La Guéville qui forme une vallée assez encaissée aux coteaux boisés ou agricoles pour les moins pentus.

La commune compte 1 156 habitants en 1999 répartis entre le bourg qui s'est édifié sur la rive gauche de la rivière La Guéville, quelques hameaux (Le Buissonnet, du Gâteau, du Bray, de Batonceau) et plusieurs fermes qui illustrent l'importance de l'activité agricole (11 exploitants employant une trentaine de personnes).

La commune s'organise autour du bourg qui s'étend pratiquement de la gare SNCF au hameau du Gâteau le long de la RD 62 sur une distance d'environ 2 km. Le centre comprend la majorité des activités et des équipements ainsi que les commerces de première nécessité.

La commune a bénéficié de trois contrats ruraux qui ont permis :

- en 1986 : la réfection de l'éclairage public, l'aménagement de la mairie et la création d'une bibliothèque, la réhabilitation du presbytère ;
  - en 1990 : l'agrandissement de la réserve de la salle des fêtes, l'aménagement d'un terrain de sport et la construction d'un vestiaire, la réhabilitation d'un pont et d'une sente ;
  - en 1999 : l'aménagement de la salle polyvalente, la restauration du lavoir et la création d'un nouveau cimetière.
- La municipalité souhaite poursuivre l'amélioration des équipements communaux en engageant un quatrième contrat rural portant sur :
- la création d'une salle du Conseil et d'une bibliothèque ;
  - l'agrandissement et l'aménagement de la mairie ;
  - l'aménagement du préau de l'école.

Le montant total des opérations s'élève à **403 254 € HT plafonné à 370 000 € HT.**

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1) Création d'une salle du Conseil et d'une bibliothèque**

La bibliothèque, qui a été réalisée à la fin des années 80 dans le cadre du premier contrat rural, est actuellement située à l'étage de la mairie, à l'étroit et d'un accès difficile par l'escalier intérieur. De plus, la situation de la mairie sur une parcelle en pente depuis la rue rend également difficile l'accès aux services municipaux et à la bibliothèque.

La municipalité souhaite offrir aux habitants un équipement communal plus adapté et surtout accessible aux personnes à mobilité réduite. Après plusieurs études de faisabilité, la municipalité a opté pour agrandir la mairie du côté de la rue des Ecoles et construire une salle du Conseil et une bibliothèque coté jardin, à un niveau moyen, entre la mairie et la rue. Une rampe d'accès sera aménagée depuis la rue des Ecoles.

L'extension du bâtiment sera réalisée par la construction d'une aile d'une superficie de 123 m<sup>2</sup> qui s'accrochera au pignon du bâtiment actuel par un retour du toit et prolongera le soubassement en pierre de la mairie. De grandes baies vitrées donnant sur le jardin lui donneront un aspect d'orangerie. Le bâtiment comprendra une salle du Conseil et des mariages (64m<sup>2</sup>), la bibliothèque (50m<sup>2</sup>), une salle de rangement, des sanitaires et un espace entrée.

En complément, mais hors contrat rural, le jardin occupant la moitié basse du terrain sera ouvert vers l'espace de la rue et de la place de la salle polyvalente située juste en face de la mairie par la démolition d'une partie des murs de clôture. Il servira d'espace d'accueil à la bibliothèque et à la salle du Conseil et d'espace d'échange entre les habitants.

Le coût de cette opération est estimé à 250 875 € HT plafonné à 222 000 € HT.

### **2) Agrandissement et aménagement de la mairie**

Comme indiqué précédemment, la surface dédiée à la mairie ne permet plus d'accueillir les habitants dans de bonnes conditions. L'agrandissement du bâtiment permettra de déplacer la salle du Conseil et de réorganiser l'espace intérieur (92m<sup>2</sup>).

L'actuelle salle du Conseil deviendra le secrétariat accueillant le public et un hall d'entrée plus convivial. Deux bureaux (du Maire et de la Secrétaire générale) seront également aménagés pour être accessibles depuis le hall d'entrée.

Le coût de cette opération est estimé à 131 770 € HT plafonné à 127 391 € HT.

### **3) Aménagement du préau de l'école**

L'école de Gazeran est située juste derrière la mairie. Elle comprend trois classes primaires et une classe maternelle pour un effectif total de 92 enfants à la rentrée 2003.

Le préau de l'école date d'une trentaine d'années. Les murs sont restés en grande partie en parpaings bruts et les tuiles sont apparentes rendant l'ensemble poussiéreux et sombre. La peinture appliquée sur la dalle en béton est usée et glissante.

Pour la sécurité et le bien-être des enfants, la municipalité souhaite rénover le préau (superficie de 70 m<sup>2</sup>) pour poser un sol non glissant et rafraîchir les murs et les plafonds. Les travaux envisagés consistent à recouvrir la dalle en béton d'un enrobé bitumeux prolongeant l'enrobé de la cour de récréation, repeindre les murs, habiller la sous-face du toit de panneaux de contreplaqué et renforcer l'éclairage par l'installation de lumières indirectes dans la charpente.

Le coût de cette opération est estimé à 20 609 € HT.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil Municipal : 12 juin 2004
- Date de la délibération du Conseil Général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis de la Direction Départementale de l'Équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable
- Avis de l'Inspection Académique : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le programme présenté par la commune de Gazeran est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir en conséquence l'ensemble des opérations pour un montant de **403 254 € HT** dans la limite plafonnée de **370 000 € HT**. La subvention régionale au taux de 45 % s'élèvera à **166 500 €**

#### GAZERAN (78)

O P E R A T I O N S	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Création d'une salle du Conseil et d'une bibliothèque	250 875	222 000	222 000					222 000	77 700	99 900
Agrandissement et aménagement de la mairie	131 770	127 391	127 391					127 391	44 587	57 325,95
Aménagement du préau de l'école	20 609	20 609	20 609					20 609	7 213	9 274,05
<b>T O T A L</b>	<b>403 254</b>	<b>370 000</b>	<b>370 000</b>					<b>370 000</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART</b>		<b>129 500</b>						<b>129 500</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>166 500</b>							<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE GOMMECOURT (78)  573 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Excentrée à la pointe nord-ouest des Yvelines, la commune de Gommecourt marque – sur la rive droite de la Seine – la frontière avec deux départements voisins, celui de l'Eure et celui du Val d'Oise. Au sein du Parc Naturel Régional du Vexin, son territoire (967 hectares) est composé de bois, marais et cultures ; il offre des points de vue remarquables du haut de falaises calcaires qui plongent sur la boucle de Moisson et le site de La Roche-Guyon. L'ensemble compose un environnement exceptionnel dont l'intérêt se trouve relevé par la route touristique menant à Giverny (à cet égard la commune est inscrite dans les sites classés des boucles de Seine et de Claude Monet).

La décroissance démographique observée jusqu'en 1999 semble actuellement s'inverser avec l'arrivée de plusieurs familles et une relance de la construction individuelle.

La commune n'est pourvue d'aucun commerce et les artisans sont peu nombreux, ne générant qu'une taxe professionnelle insuffisante. Aussi, en vue de fédérer d'autres moyens, Gommecourt est entrée dans la Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France en janvier 2004.

Les réflexions menées depuis trois ans dans le cadre de la mise en place de la Charte Paysagère signée avec le PNR en 2001 et de la révision du PLU ont permis de définir les grands axes d'un projet d'aménagement et de développement durable. De cette réflexion se sont dégagées les priorités communales en matière d'aménagement qui ont guidé le choix des actions du présent contrat.

De nombreux services, animations et occupations se sont inscrits pêle-mêle dans les bâtiments existants ; il s'agit donc de permettre une refonte globale de l'occupation des équipements et espaces publics.

Le montant total des opérations s'élève à **321 116 €HT** plafonné à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Construction d'un garage communal**

La réalisation de ce garage va permettre d'améliorer le fonctionnement d'autres équipements, libérant notamment la cour de la mairie, objet de l'opération suivante. Sensible aux problématiques environnementales, Gommecourt a souhaité que la conception de ce bâtiment neuf puisse opter pour un parti architectural sobre préservant le caractère rural et ouvert du site tout en permettant d'intégrer des innovations techniques. C'est ainsi qu'offrant un volume simple, le garage sera conçu avec une orientation et des

pentres de toitures adaptées aux dispositifs d'énergie solaire (rayonnant et photovoltaïque ; dans ce cadre une étude est menée avec l'ADEME, en parallèle au contrat rural ; les subventions afférentes seront indépendantes de ce contrat). Il est même envisagé la récupération des eaux pluviales pour les sanitaires.

Le terrain d'assiette totalise 1 694 m<sup>2</sup> et permettra d'établir un programme se découpant comme suit :

- Garage et stockage (115 m<sup>2</sup>). Il s'ouvrira largement sur la cour par quatre travées et le volume sera laissé libre sur toute la hauteur du bâti, soit 7,1 m. Le sol de cette partie ne sera pas bétonné et le volume ne sera pas chauffé.
- Atelier/bureau (21 m<sup>2</sup>) accessible depuis le garage, il pourra desservir le local/réserve également ouvert sur la cour. Par ailleurs cet espace donnera accès au vestiaire et aux sanitaires (13 m<sup>2</sup>).
- Réserve (21 m<sup>2</sup>) bénéficiant d'un double accès (par l'atelier et directement par l'extérieur).
- Les combles, situés au-dessus de l'atelier, de la réserve et des sanitaires, s'ouvriront en mezzanine sur le garage et offriront un volume de stockage supplémentaire.
- Aménagement de la cour (le reste du terrain étant conservé en l'état de prairie) en grave naturelle recevant une couche superficielle gravillonnée. Une clôture en bois viendra compléter l'aménagement.

La structure est en bois, s'appuyant sur un sous-bassement en maçonnerie couverte d'un enduit. Les façades recevront un parement en bois de mélèze retenu pour ses qualités naturelles de durabilité et de teinte. La couverture est prévue en tuiles. Les ouvertures sont calculées pour donner un maximum de lumière naturelle aux différents volumes de l'édifice.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **176 601 €HT** plafonné à **155 485 €HT**.

## **2/ Aménagement de la cour de la mairie**

La cour (508 m<sup>2</sup>) est actuellement dédiée au matériel communal, interdisant l'accès au public y compris et notamment pour ce qui concerne le stationnement. Elle permet néanmoins l'accès au logement de fonction de l'école. Cet espace libéré par la construction du garage sera aménagé en jardin en limite du bâtiment mairie alors que le stationnement occupera le fond de la cour. Les allées seront traitées en grave naturelle recevant une couche superficielle gravillonnée alors que le stationnement sera engazonné, simplement matérialisé et renforcé au sol par des traverses de chemin de fer.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **21 619 €HT**.

## **3/ Aménagement de la place de la Liberté**

Espace public majeur du hameau de Clachaloze, situé au pied de la falaise, cette place (1200 m<sup>2</sup>) permet l'accès au bord de Seine, au terrain de football et, à terme, offrira une possibilité de liaison douce pour les piétons qui souhaiteraient se rendre à la

bibliothèque par un accès sécurisé longeant le village par ses jardins, en parallèle à la rue principale dénuée de trottoirs dignes de ce nom. En forme de trapèze étiré, cette place constitue la seule rupture dans la forte continuité bâtie le long de la RD100, ouvrant ainsi le hameau sur le fond de vallée. Cette opération tiendra compte du dispositif exceptionnel de mise en sécurité des routes départementales en agglomération et devra également intégrer la problématique d'un fort écoulement des eaux pluviales, du pied de falaise vers les bras de Seine.

Le parti d'aménagement opte donc pour une valorisation simple qui respecte le caractère et les éléments du site : topographie, chemin de l'eau, monument, vues, parcours... La place de caractère essentiellement minéral à l'exception d'un nouvel arbre de la liberté, sera revêtue de pavés et l'ensemble des bordures (béton), caniveaux et trottoirs (béton désactivé) sera repris. En contrebas de la place, un espace se prolongeant jusqu'au belvédère s'ouvrant sur la Seine sera traité en stabilisé afin de permettre le stationnement de véhicules et sera planté d'arbres, bordé de talus et de haies vives. L'eau sera canalisée de part et d'autre par un caniveau et un fossé planté (iris). Enfin, l'éclairage sera renforcé pour sécuriser le lieu et accompagner les aménagements.

Hors contrat, un enclos de bois venant camoufler des conteneurs de tri sélectif, un abribus et une cabine téléphonique à parements de bois seront également installés.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **122 896 € HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 29 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable
- Avis du Parc Naturel Régional du Vexin : favorable

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Gommecourt est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **321 116 € HT** plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

**GOMMECOURT (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction d'un garage communal	176 601	155 485	155 485					155 485	54 419,75	69 968,25
Aménagement de la cour de la mairie	21 619	21 619			21 619			21 619	7 566,65	9 728,55
Aménagement de la place de la Liberté	122 896	122 896				122 896		122 896	43 013,60	55 303,20
<b>TOTAL</b>	<b>321 116</b>	<b>300 000</b>	<b>155 485</b>		<b>21 619</b>	<b>122 896</b>		<b>300 000</b>		
SUBVENTION DEPART			54 419,75		7 566,65	43 013,60			<b>105 000</b>	
SUBVENTION REGION			69 968,25		9 728,55	55 303,20				<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.

<b>COMMUNE DE HARDRICOURT (78)  1 941 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

A proximité immédiate de Meulan, la commune d'Hardricourt s'est développée sur un coteau dominant la confluence de la Seine avec l'Aubette et la Moncient. Cette situation géographique a, de tous temps, favorisé les échanges entre le val de Seine et le plateau du Vexin mais le véritable essor date de 1892 avec l'inauguration en rive droite de la ligne de chemin de fer Paris/Mantes-la-Jolie.

En effet, un pic de croissance démographique accompagne cette réalisation : de 290 habitants en 1891, la commune passe à 560 habitants en 1901 pour atteindre très progressivement le niveau de population actuelle, affichant ainsi un rythme six fois moins rapide que les communes voisines en fond de vallée. Le village a de ce fait conservé un caractère résidentiel de qualité tout en intégrant ces dernières années de nouvelles constructions qui apportent un nouveau souffle à la collectivité.

Aujourd'hui le territoire de 326 hectares conserve un aspect agricole (deux exploitants et trois maraîchers) même si le tissu industriel s'est bien développé le long de la RD190 (680 emplois) où la firme la plus prestigieuse reste celle de Cacao-Barry.

Un premier contrat rural, signé le 25 janvier 1988, avait permis à la commune de réaliser :

- La rénovation de la mairie,
- La création d'une bibliothèque,
- La création du foyer communal,
- L'établissement d'un éclairage public.

Un second contrat rural, signé le 7 décembre 1998, a permis la réalisation de :

- L'acquisition de la « propriété Dieppedalle » et son aménagement en vue d'y établir la mairie,
- La réhabilitation de l'ancienne mairie,
- La rénovation des vitraux de l'église.

Les opérations retenues dans le présent contrat s'inscrivent à nouveau dans une recherche de l'amélioration du cadre de vie et de la mise en valeur du patrimoine communal.

Le montant total des opérations s'élève à **699 913 €HT** plafonné à **370 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement d'aires de jeux**

Cette opération vise à satisfaire une triple vocation :

- Proposer davantage d'activités de plein air aux habitants de la commune,
- Préserver et valoriser la « mise en scène » de la vue qui porte jusqu'à l'agglomération parisienne,
- Assurer une liaison piétonne avec la commune de Mézy.

Le site à aménager s'intercale entre le terrain de football actuel et les domaines agricoles du plateau qui se prolongent au nord jusqu'au Vexin. L'intention d'aménagement vise avant tout à mettre en place une allée champêtre, longue promenade offrant une vue en belvédère qui dessert les différents équipements à réaliser :

- Un plateau d'évolution pour skates et rollers,
- Un terrain d'entraînement de football (50 m x 50 m),
- Une aire de jeux pour les plus petits installée au centre d'une clairière de pins sylvestres,
- Un terrain de boules (reconfiguré à partir de l'existant) sous un mail de cerisiers,
- Quelques places de stationnement occasionnel.

Au-delà de l'emprise de ces équipements, le terrain sera traité en prairie pouvant être utilisée pour toutes autres activités de plein air ou permettant une éventuelle extension de l'aménagement. L'intrusion des véhicules dans le site est empêchée par des fossés, chargés en premier lieu de récolter les eaux pluviales, qui cerneront la parcelle. Par ailleurs le Chemin de Mézy sera planté d'un double alignement de grands arbres (tilleuls, noyers), reliant ainsi par une voûte végétale les seuils des communes d'Hardricourt et de Mézy.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **259 854 €HT** plafonné à **135 000 €HT**.

### **2/ Réfection de la façade et de la couverture de la mairie**

La propriété acquise dans le cadre du contrat précédent comporte un édifice du XIX<sup>ème</sup> tout à fait remarquable sur le plan architectural. Sa pérennité demande une intervention rapide au niveau de sa couverture et de ses façades.

Ce bâtiment éclectique émane de structures de plusieurs époques et se caractérise par un corps central flanqué de pavillons latéraux présentant des tourelles débordantes par rapport à la façade principale. L'ensemble des façades est enduit au plâtre et présente des désordres, notamment au niveau des corniches, des bandeaux et des ouvertures. Côté toiture, outre la vétusté des ardoises qui se délitent et des crochets qui se rompent, la complexité des ouvrages de couverture et le manque d'entretien est à l'origine de nombreuses fuites.

Le projet prévoit le piochage des enduits, le remplacement des parties dégradées (corniches, linteaux, appuis de baies, seuils d'accès) avant réfection des enduits plâtre et l'application d'une peinture minérale mate ; il prévoit également la reprise de la couverture, notamment de la « tourelle haute » (y compris balcon périphérique), de la tour ouest et du versant sud de la façade principale (y compris chéneau et faitage en zinc).

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **283 991 €HT** plafonné à **135 000 €HT**.

### **3/ Aménagement de la Place de l'église**

Aujourd'hui livré aux véhicules, cet espace public central – en liaison directe avec la maison des anciens et des associations – doit permettre aux piétons de retrouver leurs droits. L'objectif de l'opération n'est pas d'interdire la circulation mais de mettre en valeur un édifice du XII<sup>ème</sup> siècle (classé Monument Historique depuis 1862) et de redonner un sentiment de convivialité et de tranquillité en centre bourg.

L'aménagement intégrera :

- L'élargissement de l'espace devant le club des anciens par démolition d'un petit bâtiment communal,
- Un dallage en pavés de grès légèrement surélevé par rapport à la voirie,
- Des cheminements piétons en grosses dalles de pierres qui permettront également l'accès de la maison des associations pour les personnes à mobilité réduite,
- La pose de bancs et la réalisation de plantations,
- La délimitation des aires piétons et des aires de stationnement (en nombre limité) par des plots et des chaînes métalliques,
- L'installation de luminaires encastrés au sol.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **156 068 €HT** plafonné à **100 000 €HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 23 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune d'Hardricourt est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **699 913 €HT** plafonné à **370 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **166 500 €**

**HARDRICOURT (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement d'une aire de jeux	259 854	135 000		135 000				135 000	47 250	60 750
Réfection de la façade et de la couverture de la mairie	283 991	135 000		135 000				135 000	47 250	60 750
Aménagement de la place de l'église	156 068	100 000			100 000			100 000	35 000	45 000
<b>TOTAL</b>	<b>699 913</b>	<b>370 000</b>		<b>270 000</b>	<b>100 000</b>			<b>370 000</b>		
SUBVENTION DEPART				94 500	35 000				<b>129 500</b>	
SUBVENTION REGION				<b>121 500</b>	<b>45 000</b>					<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT

<b>COMMUNE DE JAMBVILLE (78)  627 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Les 471 hectares de la commune de Jambville, situés à l'extrême nord du Département, offrent des entités paysagères typiques du Vexin français : paysage sec et dégagé du plateau, vallées relativement encaissées, massifs forestiers souvent associés au relief accidenté. Ce territoire regroupe trois zones agglomérées : d'une part le village historique, dense et groupé autour de son église et du château dont l'entrée présente en perspective un mail remarquable par sa double rangée de tilleuls monumentaux et, d'autre part, deux hameaux dont l'organisation du bâti apparaît plus étirée sans pour autant que l'on puisse parler de mitage ou de dispersion excessive.

La forte évolution démographique depuis les années soixante (+ 178%), due pour l'essentiel au solde migratoire, s'est considérablement ralentie entre les deux derniers recensements.

Avec la disparition du dernier commerce, l'activité économique est particulièrement réduite bien que la commune puisse encore bénéficier de 64 emplois locaux.

Un premier contrat rural, signé le 2 octobre 1985, avait permis à la commune de réaliser :

- La restructuration de la mairie,
- La construction d'un foyer communal et d'un garage,
- La restauration de l'église,
- La réfection de deux lavoirs.

Un second contrat rural, signé le 24 novembre 1995, avait permis :

- La construction de la salle des fêtes,
- L'aménagement des abords de la salle des fêtes,
- L'aménagement des abords du lavoir « des Noquets ».

En s'associant au Parc Naturel Régional dont elle est partie intégrante, la commune a adopté une charte paysagère visant la (re)valorisation des différents sites communaux ; c'est notamment cette démarche qui prévaut dans le futur aménagement de la limite nord de l'urbanisation. Par ailleurs, la commune souhaite répondre aux besoins exprimés par ses administrés en termes d'accueil des enfants scolarisés et d'accueil du public au niveau des services municipaux.

Le montant total des opérations s'élève à **299 966 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Sécurisation des abords de l'école**

L'école surplombe, à l'extérieur du village, une voie supportant un trafic de transit soutenu. L'accès se fait actuellement par une courte pente, évasée à sa base et couverte d'un enrobé classique, d'où la centaine d'enfants fréquentant le groupe scolaire débouche souvent à vive allure. Les risques sont importants en dépit des efforts menés ces dernières années pour limiter le stationnement sauvage des parents et limiter la vitesse des automobilistes sur cette portion de voie.

Cet accès reste indispensable pour les secours, les livraisons et le logement du directeur. L'option d'aménagement vise donc à séparer la circulation automobile (dédiée à l'école) de la circulation pédestre et de sécuriser la zone de contact avec la route.

Le projet consiste à créer un second chemin d'accès essentiellement piéton, minimisant l'effet de pente par deux larges courbes afin de casser la vitesse de course des enfants. En vue d'augmenter la sécurité en bordure de route et d'interdire les stationnements sauvages, une barrière sera installée perpendiculairement à la pente et selon l'axe du fil d'eau. En partie haute, une zone d'attente proche de l'entrée, sera couverte par un auvent ; de même, pour permettre l'attente et favoriser les contacts entre parents, un espace de dégagement est prévu à mi-parcours de cette rampe.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **58 300 € HT**.

### **2/ Réhabilitation intérieure de la mairie**

L'intérieur de la mairie, vétuste et peu fonctionnel, doit faire l'objet d'une vaste remise aux normes, intégrant un accès handicapés aujourd'hui inexistant.

L'opération vise à réorganiser globalement le rez-de-chaussée en remplaçant les espaces cloisonnés et exigus par un vaste accueil (matérialisé par une « banque » et comportant néanmoins un espace de confidentialité) directement ouvert sur un hall d'entrée et permettant l'accès au bureau du maire qui sera agrandi pour permettre l'organisation de réunions avec les adjoints.

Une rampe aménagée dans la cour et un décaissement d'une partie des locaux (supprimant des marches intérieures) seront nécessaires pour pouvoir accueillir les handicapés. Avec ce même souci, les sanitaires seront réaménagés.

Les menuiseries, intérieures comme extérieures, les sols et plafonds, l'isolation et le réseau électrique seront entièrement repris. Pour ce qui concerne le chauffage, après étude comparative, la commune a opté pour un système électrique basse température incorporé aux sols, avec une possibilité d'appoint thermique par des convecteurs.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **127 266 € HT**.

### **3/ Restructuration des espaces publics au nord du village**

Les limites des équipements sportifs et de loisirs au nord du village sont actuellement mal définies, induisant une articulation très approximative avec les maisons d'habitation et une rupture paysagère trop nette avec le plateau agricole qui n'est pas en accord avec la charte adoptée par la commune. Les objectifs d'aménagement portent donc sur la restructuration de ce nouveau « quartier », son intégration paysagère, l'amélioration de l'offre en équipements de loisirs et l'organisation des accès.

Afin d'aboutir à ces objectifs et de redonner une cohérence au plan masse général, le projet s'appuiera sur la mise en place d'une trame végétale : haies boisées, haies arbustives, massifs, petits alignements et arbres isolés (le choix des essences a été orienté par un bureau spécialisé selon un intérêt décoratif, olfactif – voire tactile – des feuilles, floraisons et fructifications). Globalement ce projet prévoit de :

- Recomposer la lisière du bourg en relation avec l'ouverture sur le paysage du plateau,
- Traiter les abords de la salle des fêtes et du plan d'eau, affirmer une relation avec le paysage et développer un parcours de découverte,
- Compléter les équipements par la création d'une aire de jeux pour les enfants et d'un abri pour les adolescents,
- Requalifier l'accès piéton à la salle des fêtes,
- Requalifier le Chemin des Sports, des entrées véhicules et piétons ainsi que de l'aire de stationnement.

Une prochaine acquisition foncière permet d'envisager à terme, hors du présent contrat, la réalisation d'un skate-park entre le terrain de tennis et le cimetière.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **114 400 € HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 16 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable
- Avis favorable du Parc Naturel Régional du Vexin : favorable

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Jambville est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **299 966 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **134 984,70 €**

<b>JAMBVILLE (78)</b>
-----------------------

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Sécurisation des abords de l'école	58 300	58 300	58 300					58 300	20 405	26 235
Réhabilitation intérieure de la mairie	127 266	127 266		127 266				127 266	44 543,10	57 269,70
Restructuration des espaces publics au nord du village	114 400	114 400			114 400			114 400	40 040	51 480
<b>TOTAL</b>	<b>299 966</b>	<b>299 966</b>	<b>58 300</b>	<b>127 266</b>	<b>114 400</b>			<b>299 966</b>		
SUBVENTION DEPART			20 405	44 543,10	40 040				<b>104 988,10</b>	
SUBVENTION REGION			<b>26 235</b>	<b>57 269,70</b>	<b>51 480</b>					<b>134 984,70</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT..

<b>COMMUNE DE LOMMOYE (78)</b>  <b>530 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Sur la frange nord-ouest du Département, la commune de Lommoye recouvre 950 hectares du plateau de Chevrie, séparé du Mantois par la forêt de Rosny. Outre le village proprement dit, ce territoire à dominante agricole regroupe les hameaux du Mesnil-Guyon et de La Tuilerie.

Après un très léger repli au début des années quatre-vingt, l'évolution démographique s'est brusquement accélérée à la hausse depuis 1990.

Bien qu'omniprésente, l'agriculture n'est pas la seule activité économique locale. En effet une quinzaine d'entreprises est présente sur la commune.

Un premier contrat rural, signé le 24 septembre 1990, avait permis à la commune de réaliser :

- La réfection de la couverture de l'église,
- La construction d'une mairie,
- La construction d'un foyer communal,
- L'aménagement d'une aire de détente,
- L'aménagement de deux mares.

Un second contrat rural, signé le 7 décembre 1998, avait permis :

- Le ravalement de l'église et la rénovation des vitraux,
- La réfection d'un logement de fonction,
- La création d'une aire de loisirs sportifs et d'un abri,
- La restauration de deux lavoirs.

En présentant un nouveau contrat, la commune vise un double objectif :

- Moderniser les équipements publics et améliorer la vie culturelle et associative,
- Préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager.

Le montant total des opérations s'élève à **299 163 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Restauration du lavoir des Tuileries**

Occupant un site stratégique au carrefour des voies reliant les trois hameaux de la commune, la structure de ce lavoir nécessite une intervention de consolidation urgente. En fait, outre le lavoir proprement dit, la présence d'une mare, d'une fontaine et de modestes ouvrages d'art liés à l'eau justifient une volonté de valorisation globale du lieu.

La toiture à quatre pans recouvrant un bassin ovale est actuellement constituée de plaques en fibrociment soutenues par une charpente présentant des faiblesses, d'autant plus qu'elle repose sur dix piliers de chêne dont six sont en très mauvais état. Avant restitution de la couverture en petites ardoises, il est donc envisagé la restauration de la charpente et le remplacement des poteaux défectueux. Cette charpente sera mise en valeur par un éclairage diffus, réglé sur l'éclairage public. Le sol entourant le bassin sera restauré à l'identique.

Les rives de la mare bénéficieront de plantations et le passage au-dessus du ru, actuellement en dalles de ciment, sera remplacé par un petit pont de bois.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **30 428 €HT**.

### **2/ Aménagement de la salle polyvalente**

Edifiée dans le cadre du précédent contrat, cette salle ne portait que la dénomination « d'abri ». En effet, conçue comme « abri » accompagnant le terrain communal de sports et loisirs, non dotée d'isolation et de chauffage, elle n'avait pas vocation à recevoir des activités régulières tout au long de l'année. En fait, cette salle est utilisée en quasi-permanence : cantine, garderie périscolaire, cours de gymnastique scolaire, fêtes communales (en substitution de la salle communale trop exiguë), représentation théâtrale et activités associatives. Les interventions projetées prévoient donc :

- L'isolation de la toiture et l'installation d'un chauffage électrique de type radiant,
- La création d'une porte dans le vaste panneau coulissant s'ouvrant vers l'école,
- L'amélioration du système de fermeture des panneaux coulissants,
- L'adaptation de la salle aux représentations théâtrales,
- La création d'un sas d'entrée et d'un espace de rangement,
- La réalisation d'un éclairage extérieur.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **111 670 €HT**.

### **3/ Restauration de l'église (3<sup>ème</sup> tranche)**

A l'instar de ce qui se passe dans la majorité des communes, l'utilisation culturelle est ici très limitée. Aussi la commune tente de faire vivre cet édifice patrimonial par une utilisation plus profane : simple visite, chant choral, ouverture aux activités culturelles et notamment expositions d'œuvres diverses. Dans cet esprit de conservation et d'ouverture à un plus large public, il est prévu :

- La restauration du beffroi support de la cloche y compris marches et plancher équipés d'un garde-corps,
- La mise en place d'abat-son,
- La réfection du sol au niveau du chœur,
- La pose d'une nouvelle toiture (petites tuiles plates) sur le versant ouest,
- La réalisation d'une tranchée d'assainissement et d'un caniveau en pavés au droit de la façade ouest ainsi que la pose d'une buse d'évacuation des eaux pluviales au niveau du parking adjacent.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **90 101 €HT**.

### **4/ Réfection des sanitaires et des menuiseries extérieures de l'école**

En progression constante depuis quelques années, l'effectif des enfants scolarisés a conduit la commune à installer un bâtiment modulaire dans la cour de l'école en 2003, sans pouvoir remettre à niveau le confort sanitaire de l'ensemble des quatre classes actuelles (deux maternelles et deux primaires).

Le projet consiste à rénover et adapter l'espace sanitaire des maternelles contigu à la mairie et avec laquelle il garde actuellement une liaison fonctionnelle qu'il faudra condamner. De même, les sanitaires des deux classes primaires s'avèrent aujourd'hui insuffisants et inadaptés ; ils seront réaménagés et intégreront un WC adulte accessible aux handicapés. Les deux blocs de sanitaires seront équipés de VMC.

Les menuiseries extérieures de l'école primaire sont vétustes au point de ne plus assurer l'étanchéité, tant vis-à-vis de l'eau que de l'air. Elles seront donc changées par des croisées en aluminium laqué blanc pour ce qui concerne les fenêtres et une porte en bois exotique rouge pour ce qui est de l'accès principal.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **66 964 €HT**.

**III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 23 juillet 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Lommoie est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **299 163 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **134 623,35 €**

**LOMMOIE (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Restauration du lavoir des Tuileries	30 428	30 428		30 428				30 428	10 649,80	13 692,60
Aménagement de la salle polyvalente	111 670	111 670	111 670					111 670	39 084,50	50 251,50
Restauration de l'église (3 <sup>ème</sup> tranche)	90 101	90 101	90 101					90 101	31 535,35	40 545,45
Réfection des sanitaires et des menuiseries extérieures de l'école	66 964	66 964	66 964					66 964	23 437,40	30 133,80
<b>TOTAL</b>	<b>299 163</b>	<b>299 163</b>	<b>268 735</b>	<b>30 428</b>				<b>299 163</b>		
SUBVENTION DEPART			94 057,25	10 649,80					<b>104 707,05</b>	
SUBVENTION REGION			<b>120 930,75</b>	<b>13 692,60</b>						<b>134 623,35</b>

les montants des travaux sont indiqués en € HT.

<b>COMMUNE DE MARCQ (78) 605 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

En bordure nord-est d'un plateau dont les différentes couches structurales superposées (calcaire de Beauce, sable de Fontainebleau, argiles vertes, ...) conditionnent la diversité des paysages actuels, la commune de Marcq s'appuie sur la « *ride de Thoiry* » et s'ouvre sur la plaine agricole vers Andelu, Montainville et Beynes. Sa position centrale au sein du Département lui permet de se tourner tout à la fois vers le Mantois, le Val de Seine via la vallée de la Mauldre ou bien encore vers Saint-Quentin-en-Yvelines ou Versailles. Bien que regroupant trois hameaux, l'organisation du village reste compacte, laissant une large place aux espaces cultivés (79%) et – à un moindre degré – à la forêt (13%), l'ensemble du territoire totalisant 457 hectares.

Avec une moyenne de 14%, l'évolution démographique n'est marquée par aucun à-coup notable entre les différents recensements depuis 1975.

Un premier contrat rural, signé le 17 avril 1989, avait permis à la commune de réaliser :

- La réhabilitation du foyer communal et l'aménagement des abords du parking,
- La mise en sécurité électrique de l'église,
- La création d'un parking au niveau du terrain de football,
- La création d'un vestiaire et l'aménagement d'un parcours sportif.

Un second contrat rural, signé le 9 février 1996, avait permis :

- L'agrandissement de la salle polyvalente,
- L'agrandissement du vestiaire sportif,
- L'aménagement d'un terrain de basket,
- L'aménagement de la place de l'église,
- La restructuration de la mairie,
- La restauration partielle de l'église.

La commune souhaite poursuivre ses actions antérieures relatives aux bâtiments ou sites liés profondément à l'histoire du village, notamment en complétant la restauration de l'église et en offrant à ses administrés des aménagements susceptibles d'améliorer leur qualité de vie.

Le montant total des opérations s'élève à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Restauration de l'église**

La complexité architecturale de l'édifice témoigne de l'étalement dans le temps de sa construction qui aurait débuté au XI<sup>ème</sup> siècle alors que la majeure partie du bâtiment semble appartenir à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle et que certains remaniements internes datent de 1876.

Les désordres affectant l'édifice sont nombreux et variés, au premier rang desquels figure le tassement du chevet laissant apparaître des fissures traversantes qui nécessiteront des sondages géotechniques préalables et des essais avant toute intervention. Plus classiquement, il est également possible d'observer des bombements extérieurs de l'arc des baies, des incrustations de végétation dans les maçonneries induisant des déjoints, des desquamations de la pierre et des décollements des réparations en ciment issues de la restauration datant de 1935.

La priorité reste donc de régler les problèmes d'assise afin de pouvoir éliminer efficacement les causes de fissuration. L'instabilité du chevet, diagnostiquée par l'étude déjà menée dans le cadre du précédent contrat, sera traitée par la confortation des fondations des contreforts qui sera mise en œuvre après des sondages géotechniques et des essais préalables (3 « micro pieux » minimum par contrefort).

La restauration des maçonneries comportera le remplacement des pierres endommagées, desquamées ou ayant subies des reprises anciennes à l'aide de ciment, par des pierres de caractéristiques physiques équivalentes. La pose et le rejointoiement se feront au mortier de chaux en envisageant une éventuelle patine d'harmonisation sur les pierres neuves. Par ailleurs, l'ensemble des façades sera nettoyé par brossage et « démoussage » avant reprise des fissures.

De plus, les grilles de protection des vitraux seront réhabilitées.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **180 000 € HT**.

### **2/ Création d'un local associatif**

Construit en 1871, concomitamment à la mairie, ce petit bâtiment – totalisant une cinquantaine de mètres carrés – a tour à tour servi de bûcher/buanderie, puis de local pour les pompiers, de cellule de dégrisement et d'atelier de garde-champêtre et enfin de simple lieu de stockage pour du matériel communal. Il se compose d'une pièce principale ouverte sur la rue, flanquée de part et d'autre de deux pièces plus petites, le tout surmonté d'une pièce mansardée accessible par le jardin de la mairie.

La transformation vise un double objectif : offrir des locaux associatifs sur 38 m<sup>2</sup> mais aussi aménager un petit atelier communal de 9 m<sup>2</sup>. Outre la réfection des façades qui permettra de piocher l'enduit en ciment au profit d'un enduit traditionnel en mortier de plâtre et de chaux « à pierres vues », le projet prévoit la pose de baies vitrées et l'aménagement global de l'intérieur : carrelage, isolation, sanitaires et kitchenette. L'accès à l'étage sera rendu possible par la réalisation d'un escalier intérieur. Le réseau électrique sera refait à neuf, permettant un chauffage par convecteurs. La couverture, en ardoise et en zinc, sera révisée.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **65 000 €HT**.

### **3/ Aménagement paysager et écologique de la mare communale**

Cette mare (650 m<sup>2</sup>), ainsi que l'ancien lavoir communal auquel elle est reliée, ont été par le passé un lieu privilégié de retrouvailles conviviales qui a disparu suite à leur intégration dans le secteur privé. Courant 2003, la commune a pu se porter acquéreur de la mare avec pour objectif de réaliser un aménagement environnemental et pédagogique de qualité.

En effet, sur la commune, les mares – toutes en relation les unes avec les autres – sont nombreuses et revêtent une importance primordiale dans la régulation des régimes hydrologiques en jouant, à l'instar de toutes zones humides, un rôle tampon similaire à celui d'une éponge. Or, l'absence d'entretien a considérablement réduit cette capacité. Il en va de même pour ce qui concerne le maintien de la qualité des eaux qui, en raison des cultures intensives menées en amont, a une fâcheuse tendance à « l'eutrophisation ». Dans un premier temps, il s'agira donc de curer la mare et de limiter l'impact des polluants par la mise en place d'une large haie vive (rétention des eaux de ruissellement et écran à la vaporisation des produits phytosanitaires) ainsi que par la réintroduction d'espèces végétales immergées et émergées à grande capacité d'épuration. Le milieu sera ainsi reconstitué afin de redevenir un lieu propice au développement de la vie animale, y compris à la nidification de certaines espèces aviaires.

L'aménagement vise également à :

- Restituer la perspective visuelle sur la mare qui s'inscrit actuellement dans un resserrement de l'espace lié à l'urbanisation et à la croissance exubérante de broussailles au niveau de l'ancien accès des troupeaux.
- Protéger les fondations d'une ancienne ferme seigneuriale par un reprofilage des berges.
- Sécuriser le virage de la RD119.
- Créer un cheminement piétonnier permettant de joindre la mare au centre bourg.
- Réaliser une fonction d'accueil et de jeu (passerelle sur pilotis avec bancs intégrés et garde-corps) tout en proposant une lecture de la mare, tant sur le plan historique qu'écologique (bornes explicatives s'appuyant sur un travail de recherche mené en milieu scolaire).

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **55 000 €HT**.

**III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 29 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Marcq est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

**MARCQ (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Restauration de l'église	180 000	180 000		180 000				180 000	63 000	81 000
Création d'un local associatif	65 000	65 000	65 000					65 000	22 750	29 250
Aménagement paysager et écologique de la mare communale	55 000	55 000	55 000					55 000	19 250	24 750
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>120 000</b>	<b>180 000</b>				<b>300 000</b>		
SUBVENTION DEPART			42 000	63 000					<b>105 000</b>	
SUBVENTION REGION			<b>54 000</b>	<b>81 000</b>						<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.

<b>COMMUNE DE MOISSON (78)  799 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Au nord-ouest de Mantes-la-Jolie, le territoire communal de 969 hectares s'inscrit dans le site des boucles de Seine dites de Moisson et Guernes.

Moisson a intégré la communauté de communes des Portes de l'Île-de-France (CCPIF) en janvier 2004 ; son adhésion s'inscrit dans une logique de projet du bassin de vie du Bonniérois, visant la préservation de l'identité rurale de la commune.

Le territoire communal englobe le village de Lavacourt à proximité duquel a été établie une base de plein air et de loisirs d'intérêt régional. La partie centrale de ce territoire compte des carrières importantes, en bordure d'un massif forestier remarquable (la biodiversité locale – notamment botanique – y est considérée comme particulièrement riche).

Moisson a connu son « heure de gloire » et une notoriété internationale au début du siècle dernier grâce à M. Lebaudy, industriel du sucre, qui y fit construire et décoller ses ballons dirigeables dont le plus célèbre est « Le Jaune » qui survola le Champ de Mars en 1903.

Avec 20% de taux de variation entre les deux derniers recensements, la commune présente une croissance nettement supérieure à celle du canton, elle-même étant trois fois plus rapide que celle du Département.

La commune souhaite un développement raisonnable, évitant une urbanisation anarchique qui menacerait son patrimoine architectural, paysager et botanique.

Un précédent contrat rural signé en novembre 1993 avait permis à la commune de réaliser :

- la construction d'un local technique,
- l'aménagement de la maison communale,
- la restauration de l'église,
- l'acquisition et l'aménagement d'une maison,
- l'aménagement d'un passage piéton.

La commune prolonge néanmoins par le présent contrat sa volonté de sauvegarder le patrimoine bâti communal et d'améliorer les aménagements d'espaces publics.

Le montant total des opérations s'élève à **338 236 € HT** plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement d'une ancienne grange en Musée de la Ballonnerie**

Le bâtiment concerné est implanté au centre du village à l'angle des deux voies principales (formant la Place Guerbois) et porte dans l'épaisseur de ses murs des éléments de mémoire (un four à pain et un baromètre ayant été utilisé dans le cadre des vols de dirigeables). Le projet trouve donc une triple légitimité : au niveau de la structure urbaine, de l'histoire du bourg et du bâtiment lui-même.

La parcelle concernée est composée d'un bâtiment et d'un terrain attenant. Le projet porte autant sur la mise en sécurité du bâti et son aménagement en salle d'exposition (36 m<sup>2</sup> sur deux niveaux) que sur la construction d'une adjonction contemporaine (26 m<sup>2</sup>) dans l'emprise attenante. L'extension accueillera tous les espaces annexes desservant l'équipement (entrée, accueil, sanitaires et local technique) de manière à libérer totalement le volume d'exposition. La réalisation et la mise en place d'un contenu muséographique pour la création du Musée de la Ballonnerie seront réalisées hors contrat rural (maquettes d'époque, témoignages divers et documents graphiques, prêts du musée de l'air, ...).

Conjointement, dans le cadre du projet de sécurisation de la RD124 ainsi que du dispositif d'enfouissement des réseaux financés par le département, la Place Guerbois qui constitue l'espace public majeur du centre bourg sera remise en valeur.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **126 847 €HT**.

### **2/ Aménagement de la Place Lebaudy**

Le bourg s'organise autour du croisement perpendiculaire de deux voies, dont l'une est parallèle à la Seine. Cette organisation confère au tissu bâti une relation forte au territoire, perceptible de l'intérieur du village avec des bâtiments anciens qui referment la perspective de chaque rue et des venelles qui laissent entrevoir les falaises calcaires du plateau du Vexin dominant la Seine.

La place Lebaudy participe à la chaîne des espaces publics qui structurent le centre-bourg et sert de relais entre la Place Guerbois ci-dessus évoquée et la promenade des bords de Seine.

Les différentes fonctions (stationnement, espace de jeu pour les enfants, desserte des habitations) participeront du même aménagement qui fera appel à des matériaux simples et naturels, garantissant une surface perméable maximale. Cet aménagement intégrera un léger redressement du profil de voirie desservant l'espace.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **79 162 €HT**.

### 3/ Rénovation et extension de la salle des fêtes

Cette opération vise à redonner un confort d'usage à la salle des fêtes, notamment par la mise en conformité du bâtiment (sécurité incendie, accessibilité et fonctionnalité) ainsi que par l'adjonction d'un espace scénique.

L'extension sera basée sur le rythme constructif du bâtiment en ajoutant une travée supplémentaire permettant d'abriter une scène, une loge, des sanitaires et un petit local technique. Par ailleurs, l'opération prévoit une redéfinition du porche d'entrée.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **132 227 €HT** plafonné à **93 991 €HT**.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil municipal : 15 décembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 24 juin 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le projet présenté par la commune de Moisson est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **338 236 €HT** plafonné à **300 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

#### MOISSON (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement d'une ancienne grange en Musée de la Ballonnerie	126 847	126 847	63 423	63 423				126 847	44 396,45	57 081,15
Aménagement de la Place Lebaudy	79 162	79 162	79 162				79 162	27 706,70	35 622,90	
Rénovation et extension de la salle des fêtes	132 227	93 991	46 995,50	46 995,50			93 991	32 896,85	42 295,95	
<b>TOTAL</b>	<b>338 236</b>	<b>300 000</b>	<b>189 580,50</b>	<b>110 418,50</b>			<b>300 000</b>			
SUBVENTION DEPART			66 353,18	38 646,48				<b>105 000</b>		
SUBVENTION REGION			<b>85 311,23</b>	<b>49 688,33</b>					<b>135 000</b>	

Les montants des travaux sont indiqués en €HT.



<b>COMMUNE DE MONTCHAUVET (78)</b>  <b>256 habitants</b>	<b>PROJET DE DEUXIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Situé sur un éperon calcaire, à la confluence de la Vaucouleurs et du ru d'Ouille, Montchauvet apparaît comme l'un des fleurons des villages yvelinois au passé chargé d'histoire. Le territoire communal, totalisant près de 800 hectares, se répartit en trois plateaux à dominante agricole entaillés de vallées humides boisées. L'espace urbanisé est composé par une juxtaposition de maisons rurales et de maisons bourgeoises qui, bien que sans grande prétention architecturale, constituent un ensemble exceptionnel qui perdure sans grand changement depuis des siècles.

La position stratégique de la commune explique son intégration dès le XI<sup>ème</sup> siècle à la ligne de défense française face au territoire normand. Ce dispositif défensif, œuvre de la famille du Comte de Montfort et du Roi Louis VI le Gros, était complété – entre autres – par les places fortes d'Anet, de Houdan et de La Roche-Guyon.

La démographie a peu évolué dans la période allant de l'après-guerre aux années soixante-dix ; cette tendance s'est modestement inversée depuis 1975 pour atteindre le palier actuel qui, au regard des objectifs d'aménagement de la commune, ne devrait pas connaître de grandes évolutions.

Outre une agriculture importante, l'activité économique est représentée par une demi-douzaine de petites entreprises dont un restaurant bénéficiant de la renommée des lieux.

Un premier contrat rural, signé le 9 février 1998, avait permis à la commune de réaliser :

- L'aménagement d'une ancienne salle de classe et la construction d'une salle communale dans l'ancien préau,
- La sauvegarde de l'église par la mise en place d'un drainage complet et la réfection du porche,
- La restauration d'un pont moyenâgeux.

En raison du caractère particulier des constructions anciennes et de la présence des vestiges moyenâgeux – objets du présent contrat rural – toute intervention est ici soumise à l'avis des Bâtiments de France. Dans ce cadre, la commune souhaite poursuivre la protection de son environnement (notamment les espaces boisés et les bords de la Vaucouleurs) et des bâtiments témoins du passé. La commune souhaite par ailleurs promouvoir l'aspect culturel lié à son patrimoine historique en instaurant un circuit touristique de l'ensemble des places fortes médiévales des *Marches d'Yvelines* où le donjon de Montchauvet prendrait une place importante.

Le montant total des opérations s'élève à **299 837 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Restauration des parements de la Porte de Bretagne**

De l'enceinte urbaine datant du XII<sup>ème</sup> siècle, il ne reste que quelques vestiges dont la Porte de Bretagne. En effet, les fortifications furent démantelées en partie par Charles V (1378) puis par Henri IV suite aux guerres de religion (fin du XVI<sup>ème</sup> siècle). Les remparts n'ayant pas disparu sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1932.

La porte se présente comme un arc brisé à double rouleau, flanqué de deux puissants contreforts où subsistent la coulisse de la herse ainsi qu'un ouvrage de défense. Les contreforts sont fortement altérés, les parties hautes ne sont plus protégées, favorisant ainsi les infiltrations et la chute de matériaux (un filet de protection a été posé durant l'hiver 2003-2004). La pose d'un enduit ciment dans les années 60 n'a fait qu'amplifier le phénomène de dégradation.

Faute de pouvoir extrapoler avec certitude à partir de l'existant, le projet ne propose pas une véritable « restauration ». Il s'agit en fait d'une « restitution » effectuée conformément à la maçonnerie conservée sur les vues du début du XX<sup>ème</sup> siècle, conservant ainsi l'aspect de vestige. Les travaux comprennent :

- La purge de l'enduit ciment,
- Le remplacement des pierres altérées de l'arc et de ses pieds droits,
- Le rejointoiement de la maçonnerie permettant de conserver en partie basse la lisibilité des assises alternées de moellons et de meulières alors qu'en partie haute sera posé un enduit à pierre vue,
- La protection des parties hautes, incorporant un matériau hydrofuge.

En complément, hors contrat, il est envisagé un pavage au sol intégrant des spots encastrés au pied de l'arc.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **113 427 €HT**.

### **2/ Confortement et aménagement des abords du donjon**

Du château de Montchauvet ne subsiste qu'un vestige de donjon édifié sur une motte de terrain sédimentaire partiellement mis à nu par les intempéries. En dépit d'une étude approfondie du terrain et de documents anciens (dont des vues du début du XX<sup>ème</sup> siècle) la compréhension des vestiges reste imparfaite. La continuité du système fortifié entre le château et la Porte de Bretagne marquant l'entrée ouest de l'enceinte urbaine est néanmoins attestée.

L'intervention propose la protection de la couche de craie sur laquelle est fondé le donjon et la mise en valeur du système fortifié. A cet égard il est prévu :

- La restitution du profil de la motte par un apport de terre et la mise en place d'un ensemble de murs de soutènement permettant le maintien du terrain. La semelle et le voile des murs seront construits en béton armé ; le parement du voile sera réalisé en moellons récupérés majoritairement sur le site ;
- L'aménagement et la sécurisation d'un chemin de promenade en contrebas du donjon ;
- La dépose de la clôture d'enceinte et de la haie de thuyas délimitant actuellement la propriété communale.

En complément, hors contrat, il est envisagé la pose de spots encastrés au niveau des murs de soutènement.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **164 791 €HT**.

### **3/ Consolidation des maçonneries du donjon**

La maçonnerie du donjon est composée de deux parements de pierres taillées assurant la contention d'un remplissage « tout-venant ». Les profondes cavités situées en pied de murs témoignent d'une technique de renforcement par de très fortes poutres (aujourd'hui disparues) telles que décrites au niveau du donjon de Montfort-L'Amaury dont la construction est quasi concomitante.

L'altération des parements et du cœur de maçonnerie est importante : infiltration, arrachements, déjointoiements et développement de végétation parasite.

L'extrême altération des vestiges et l'importance des mouvements de terrain, laissant supposer d'autres ouvrages enfouis, rendent la cohérence du donjon peu lisible. De ce fait, comme pour la Porte de Bretagne, la restauration *stricto sensu* n'est pas envisagée. Il n'est donc projeté qu'une consolidation très ponctuelle des maçonneries pour pérenniser les vestiges en place, tant au niveau des parements que du cœur et des arases supérieures.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **21 619 €HT**.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 3 juillet 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Montchauvet est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **299 837 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **134 926,65 €**

**MONTCHAUVET (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Restauration des parements de la Porte de Bretagne	113 427	113 427	113 427					113 427	39 699,45	51 042,15
Confortement et aménagement des abords du donjon	164 791	164 791		164 791				164 791	57 676,85	74 155,95
Consolidation des maçonneries du donjon	21 619	21 619			21 619			21 619	7 566,65	9 728,55
<b>TOTAL</b>	<b>299 837</b>	<b>299 837</b>	<b>113 427</b>	<b>164 791</b>	<b>21 619</b>			<b>299 837</b>		
SUBVENTION DEPART			39 699,45	57 676,85	7 566,65				<b>104 942,95</b>	
SUBVENTION REGION			<b>51 042,15</b>	<b>74 155,95</b>	<b>9 728,55</b>					<b>134 926,65</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT.

<b>COMMUNE DE MULCENT (78)</b>  <b>71 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

D'une superficie de 354 hectares, Mulcent est la troisième plus petite commune des Yvelines en nombre d'habitants. Elle se situe à l'ouest du Département, sensiblement à mi-chemin entre Houdan et Mantes-La-Jolie. Mis à part un espace boisé ne représentant que 10% de sa surface, l'essentiel de son territoire est occupé par des terres agricoles regroupées autour d'une importante ferme ancienne dont les douves ont perduré jusqu'à la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. L'activité économique ne se borne pas à l'agriculture. En effet, la commune compte une auberge en bordure de la RD983 ainsi qu'une entreprise offrant 10 emplois locaux.

Depuis les années soixante, l'évolution démographique a été quasi linéaire, affichant un accroissement de 45% en une trentaine d'années.

La commune de Mulcent est l'une des très rares communes à ne pas avoir bénéficié à ce jour d'un contrat rural. Limitée dans ses besoins, elle entend cependant améliorer le cadre de vie des habitants et des visiteurs par la réalisation d'actions figurant au présent contrat.

Le montant total des opérations s'élève à **98 743 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Démolition du château d'eau et construction d'un abribus**

Alors qu'aucun espace public n'existe au cœur du village pour accueillir un abribus pour le réseau desservant les écoles et collèges, le château d'eau – aujourd'hui désaffecté – occupe un emplacement privilégié. Par ailleurs, cet édifice n'ayant plus aucune utilité marque négativement le paysage et constitue un danger potentiel ; sa destruction est donc proposée.

En lieu et place du château d'eau démoli, le projet prévoit la construction d'un abribus en bois couvert d'un toit double pente en tuiles plates, l'ensemble reposant sur un soubassement en pierres de pays. La totalité de la parcelle sera engazonnée.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **37 800 €HT**.

## **2/ Réhabilitation du mur du cimetière**

De part ses hauts murs en pierres jointoyées à la chaux, le cimetière situé à l'écart du village arrête le regard et constitue sur le plateau un élément marquant du paysage. La pluie, aidée par les vents souvent assez violents sur ces terres plates, met en péril la solidité de l'ensemble, d'autant plus que le couronnement périphérique en tuiles est partiellement dégradé.

Le projet consiste à reprendre les parties de murs les plus endommagées ainsi que les tuiles de couronnement.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **7 735 €HT**.

## **3/ Transformation d'un ancien bâtiment communal en halte de randonnées**

Au croisement d'une voie communale reliant Mulcent à Courgent et d'un chemin reliant Septeuil à Civry-la-Forêt, lui-même en relation avec un GR qui longe la vallée de la Vaucouleurs, se dresse la « cabane des eaux ». Ce secteur est un lieu de passage où se côtoient des randonneurs à pied, à bicyclette ou à cheval. La construction (7 m<sup>2</sup>) ayant eu pour vocation d'abriter une pompe de relevage (aujourd'hui désaffectée) qui alimentait le château d'eau ci-dessus décrit, constituerait un refuge idéalement placé.

La réhabilitation du site intégrera :

- La dépose des équipements inutiles,
- La réfection de la toiture et des descentes d'eau,
- L'aménagement des abords (150 m<sup>2</sup>) :
  - Plantations d'arbustes et d'une haie face aux vents dominants,
  - Engazonnement,
  - Mise en place d'une table de pique-nique et d'une corbeille de propreté.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **9 338 €HT**.

## **4/ Aménagement intérieur de l'église**

Le mobilier et les extérieurs (couverture, charpente et murs) de l'église ont été entièrement réhabilités par la commune après la tempête de décembre 1999.

L'opération envisage les travaux de réhabilitation intérieure suivants :

- Finition des murs et des sols bruts de béton,
- Isolation des murs et de la toiture,
- Mise aux normes électriques
- Electrification de la cloche,
- Pose de deux panneaux rayonnants.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **35 650 €HT**.

### 5/ Aménagement des abords de l'église

La valorisation de l'édifice passe par l'aménagement des abords et notamment du parvis et de l'allée d'accès.

C'est ainsi que le sol de l'auvent d'entrée sera revêtu de dalles en terre cuite et que l'allée d'accès, traitée avec du béton désactivé, se verra encadrée de deux massifs floraux. Par ailleurs, le muret séparatif avec la voie communale sera repris partiellement et des arbres de haute tige seront plantés en limite de la mare qui jouxte la parcelle.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **8 220 € HT**.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil municipal : 3 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le projet présenté par la commune de Mulcent est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **98 743 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **44 434,35 €**

#### MULCENT (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Démolition du château d'eau et construction d'un abribus	37 800	37 800	37 800					37 800	13 230	17 010
Réhabilitation du mur du cimetière	7 735	7 735	7 735					7 735	2 707,25	3 480,75
Transformation d'un ancien bâtiment communal en halte de randonnées	9 338	9 338	9 338					9 338	3 268,30	4 202,10
Aménagement intérieur de l'église	35 650	35 650		35 650				35 650	12 477,50	16 042,50
Aménagement des abords de l'église	8 220	8 220		8 220				8 220	2 877	3 699
<b>TOTAL</b>	<b>98 743</b>	<b>98 743</b>	<b>54 873</b>	<b>43 870</b>				<b>98 743</b>		
SUBVENTION DEPART			19 205,55	15 354,50					<b>34 560,05</b>	
SUBVENTION REGION			<b>24 692,85</b>	<b>19 741,50</b>						<b>44 434,35</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE PRUNAY-EN-YVELINES (78)</b>  <b>846 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune rurale de Prunay-en-Yvelines est située dans le canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines, à environ 70 km de Paris, en limite avec l'Eure-et-Loir et en bordure du plateau Beauce. Son territoire, d'une superficie de 2 695 hectares, présente un paysage essentiellement agricole de grandes cultures céréalières, plat et vallonné à certains endroits, et boisé à d'autres. Les hautes antennes de France Télécoms et du Centre National des Fréquences créent toutefois un effet singulier dans ce paysage.

La commune est traversée par l'autoroute A11 (sans échangeur) et la RN10, axe très fréquenté. Deux départementales (RD101 et RD168) assurent la desserte locale.

Prunay-en-Yvelines est le résultat de la fusion de deux communes (Prunay et Craches) et il existe par conséquent deux bourgs avec chacun son propre centre autour de l'église et du cimetière. Prunay constitue désormais le bourg principal qui accueille la mairie, la salle des fêtes et les installations sportives.

Le recensement général de la population de 1999 a confirmé une tendance à l'augmentation de la population depuis 1975, celle-ci ayant été moindre depuis 1990. Le rythme des constructions sur les dix dernières années reste assez soutenu (5,8 logements par an) sans compter la transformation des résidences secondaires en résidences principales.

La commune a bénéficié de deux contrats ruraux. Le premier, signé en 1992, a permis la réfection de la couverture de la toiture de l'église de Craches, l'extension de la mairie et des aménagements intérieurs dans la salle polyvalente. Le second, signé en 1998, comprenait l'aménagement de la Maison des associations au centre du village, la réfection des façades de la mairie et l'aménagement de la Place de la Mairie.

Dans la continuité de ces actions, la municipalité souhaite engager un nouveau contrat rural portant sur :

- l'agrandissement de la salle polyvalente,
- l'aménagement de la Place de Craches,
- l'aménagement de la Place des fêtes.

La commune s'est entourée de l'aide du CAUE des Yvelines pour élaborer ces opérations.

Le montant total des opérations s'élève à **285 467 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Agrandissement de la salle polyvalente**

La salle polyvalente existante est située à Prunay et regroupe la salle des fêtes (90 m<sup>2</sup> environ), des locaux annexes (cuisine, toilettes et hall) et un local de réunion à l'étage. Cette salle est fréquemment utilisée par les habitants, par les différentes associations et par la mairie pour tout type de manifestation.

La municipalité souhaite agrandir ce bâtiment dont les capacités (maximum de 99 personnes, superficie de 201 m<sup>2</sup>) sont désormais insuffisantes pour répondre aux différents besoins.

L'extension, d'une superficie de 55 m<sup>2</sup>, se fera dans le prolongement du pignon ouest de la salle avec une architecture respectant le bâtiment initial (façades en enduit traditionnel, toit à petites tuiles). Elle comprendra :

- l'agrandissement et le réaménagement fonctionnel de la cuisine,
- l'extension d'un local de rangement destiné à stocker les équipements (tables, chaises, tapis de gymnastique...),
- la création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- la création d'un vestiaire.

Le coût de cette opération est estimé à **95 662 €HT**.

### **2/ Aménagement de la Place de Craches**

La Place de Craches, bordée par la rue de la Libération et par l'église (inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques), constitue le centre-bourg de ce hameau. Cette place est actuellement en majorité vouée au stationnement inorganisé des riverains et une végétation non entretenue se développe et donne un aspect négligé.

L'aménagement global de cette place doit permettre de répondre aux besoins de stationnement des riverains tout en lui redonnant une vocation piétonnière et en valorisant la qualité rurale du bourg. Une allée plantée d'arbres avec éclairage public sera réalisée et, conformément au souhait de l'Architecte des Bâtiments de France, les bordures de trottoirs des parterres et les marquages des aires de stationnement seront réalisés en grés. La surface totale aménagée est de 1 000 m<sup>2</sup> environ.

Cet aménagement s'inscrit en complément de la réfection de la RD 101 mise en œuvre par le Conseil Général.

Le coût de cette opération est estimé à **134 627 €HT**.

### **3/ Aménagement de la Place des fêtes.**

Au cœur du centre-bourg de Prunay, à proximité de l'église (classée Monument Historique), la Place des fêtes, de dimension réduite, est bordée au nord par la Grande rue et assure la desserte d'une grande exploitation agricole. La rue du Petit Musc la

traverse pour déboucher sans visibilité sur la Grande rue. Cette place est utilisée par les piétons et pour le stationnement des riverains sans véritable organisation.

Le parti d'aménagement retenu consiste à sécuriser la sortie de véhicules venant de la rue du Petit Musc, à réorganiser le stationnement et à replanter des arbres d'essences variées. Les surfaces des aires de stationnement et les trottoirs seront réalisés en stabilisé et les bordures de trottoirs, le marquage des parterres et des stationnements seront tracés en pavés de grés. La surface totale aménagée est de 560 m<sup>2</sup> environ.

Le réaménagement de cette place s'inscrit également en complément des travaux de sécurité routière de la RD 168 qui seront réalisés par le Conseil Général.

Le coût de cette opération est estimé à **55 178 € HT**.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil Municipal : 27 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil Général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis de la Direction Départementale de l'Équipement : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le programme présenté par la commune de Prunay-en-Yvelines est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir en conséquence l'ensemble des opérations pour un montant de **285 467 € HT**. La subvention régionale au taux de 45 % s'élèvera à **128 460,15 €**

PRUNAY-EN-YVELINES (78)										
OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Agrandissement de la salle polyvalente	95 662	95 662	95 662					95 662	33 482	43 047,90
Aménagement de la Place de Craches	134 627	134 627	134 627					134 627	47 119	60 582,15
Aménagement de la Place des fêtes	55 178	55 178	55 178					55 178	19 312	24 830,10
<b>TOTAL</b>	<b>285 467</b>	<b>285 467</b>	<b>285 467</b>					<b>285 467</b>		
SUBVENTION DEPART			<b>99 913</b>						<b>99 913</b>	
SUBVENTION REGION			<b>128 460,15</b>							<b>128 460,15</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE SAINT-REMY-L'HONORE (78) 1 330 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	--	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune de Saint-Rémy-l'Honoré occupe sensiblement la place d'épicentre du département yvelinois, bénéficiant de fait de très grandes facilités de jonction avec le territoire, tout en restant à l'écart des grands axes que sont la N12 et la N10. Dans un cadre très verdoyant, le bourg s'étire sur une ligne de crête nord/sud, dominant le Guyon qui, avec la Mauldre, est l'un des cours d'eau irriguant les 1 015 hectares du territoire communal.

Bien que de plus en plus résidentielle, la commune voit l'activité agricole se pérenniser par l'installation de plusieurs maraîchers et horticulteurs au détriment de la grande culture céréalière. Par ailleurs, une trentaine d'entreprises commerciales ou artisanales, viennent compléter l'offre d'emplois non négligeable que constituent une clinique de convalescence de 80 lits et l'Institut National de l'Audiovisuel employant à lui seul 50 personnes. De plus, un projet de maison de retraite est en cours de réflexion.

La population, stable jusqu'au début des années soixante, s'est accrue très régulièrement selon un taux annuel de 9,5%. Seul un quart de cette population est recensé dans la partie agglomérée du village, les trois quarts restants se dispersant en de nombreux hameaux établis depuis le Moyen-Âge.

Un premier contrat rural, signé le 13 mars 1991, avait permis à la commune de réaliser :

- La restructuration de la mairie,
- L'aménagement de la place de la mairie,
- La construction d'un bâtiment communal.

Un deuxième contrat rural, signé le 20 décembre 1996, avait permis la réalisation de :

- L'aménagement de locaux associatifs,
- La restauration du porche de l'église,
- La construction d'un vestiaire sportif.

Les objectifs de la commune vont dans le sens d'une conciliation entre une urbanisation progressive, un maintien des activités agricoles et des espaces naturels ainsi que l'encouragement au développement des commerces et des petites industries « propres ». Les repères historiques et archéologiques sont ici particulièrement nombreux ; la défense de ce volet patrimonial étant également l'un des objectifs communaux, le présent contrat portera uniquement sur la restauration de l'église datant du XI<sup>ème</sup> siècle et renfermant des objets (statues et peintures) classés du XIII<sup>ème</sup>, XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le montant total des opérations s'élève à **451 746 €HT** plafonné à **370 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

L'église se compose d'une nef coiffée d'un comble unique et flanquée sur le bas-côté sud de quatre travées perpendiculaires, chacune surmontée d'un toit à double-pente. Une tour-clocher forme un avant-corps au centre de la façade ouest où se situe l'entrée principale prolongée par un porche rapporté au XIX<sup>ème</sup> siècle. Une petite sacristie a également été rapportée dans l'angle nord-est. Tous les murs sont construits en maçonnerie de meulière et grès taillé (les façades sont épaulées par des contreforts en pierre de taille) et tous les combles sont couverts en tuiles plates à l'exception des quatre pans du clocher couverts en ardoises.

A l'intérieur, la nef est couverte d'une voûte lambrissée en plein cintre, les fermes et les corniches sont moulurées ; les quatre travées latérales présentent des voûtes en ogive dont les nervures et les clefs sont sculptées de rosaces.

Les opérations du présent contrat s'appuient sur un diagnostic structurel complet, établi par des architectes du patrimoine.

### **1/ Restauration du clocher**

Sur toute la hauteur, les joints sont particulièrement dégarnis, les parties en pierre de taille (chaîne d'angle, encadrements de baies, corniches et bandeaux) présentent de nombreuses pierres dégradées, les abat-sons en bois sont en très mauvais état et des fissures en partie haute traduisent une ouverture vers le haut.

Le projet prévoit de piocher les joints en ciment, de remailler les fissures, de régénérer les maçonneries par injection de coulis à base de chaux avant de rejointoyer les pierres et de poser un enduit au mortier de chaux et plâtre. Les encadrements des baies, notamment au niveau des appuis, seront totalement repris et les abat-sons seront remplacés.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **115 762 €HT**.

## **2/ Restauration des maçonneries et des vitraux de l'église**

Les murs de la nef et des travées latérales, en maçonnerie de moellons, ont été rejointoyés au ciment, à l'intérieur comme à l'extérieur, ce qui induit une importante dégradation du cœur de maçonnerie hourdie à la chaux et au plâtre ; de plus les pieds de mur sont déchaussés, laissant les libages apparents. Les arcs de baies présentent des fissures alors que les appuis sont en brique sur champs et plats, ce qui favorise des entrées d'eau dégradant les boiseries du chœur. Les dégradations des parties en pierre de taille (contreforts, corniches et bandeaux) ont été réparées à l'aide de plâtre, de ciment ou de tuiles plates. L'angle sud-est de la sacristie « déverse » sous l'effet d'un tassement différentiel dû aux travaux routiers de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle intéressant la RD34 (abaissement du niveau de la route), induisant de très profondes fissures et un décollement de cette pièce du restant de l'édifice.

Les travaux consistent en un piochement des enduits et joints en ciment, une régénération des maçonneries par injection de coulis à base de chaux, un remaillage des fissures et un rejointoiement au mortier de chaux et plâtre. Les appuis de baies en brique seront supprimés au profit d'appuis en pierre et les encadrements seront totalement repris. Les maçonneries enterrées seront consolidées après ouverture d'une tranchée en pied de mur ; les caniveaux démolis seront restitués en pavés et les dégâts liés aux eaux pluviales seront limités par la pose d'une gouttière havraise et d'une descente en cuivre. Plus spécifiquement, les fondations de la sacristie seront consolidées par élargissement de semelles de béton en sous-œuvre avant mise en place de tirants en fibre de verre ou de carbone et remaillage des fissures. Les vitraux, quant à eux, seront déposés pour restauration et reposés avec un grillage de protection en cuivre.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **164 483 €HT**.

## **3/ Restauration de la charpente et de la couverture de l'église**

Au niveau de la nef, les sablières ainsi que l'encastrement de la faîtière dans le mur sont pourris. Dans le comble, les fermes ont opéré un mouvement vers l'est, induisant des sorties d'assemblages. La voûte est doublée par un lambris « moderne » en pin, fixé sur les couvre-joints de l'ancien lambris de chêne restauré en 1842. Au niveau du clocher, on note une non-étanchéité des ardoises, des assemblages à vérifier, des chevrons à remplacer et un plancher (niveau 1) très dégradé ; une ouverture donnant accès au comble de la nef est actuellement bouchée. Au niveau des travées latérales, l'encastrement des pannes dans les murs et l'état de certains chevrons devront être revus. Enfin, plus globalement, la couverture est très abîmée et disparate, le lattis de la nef est pourri et les solins refaits en ciment sont fissurés tandis que les chéneaux en zinc sont usés par endroits et les gargouilles bouchées par des mousses et déjections de pigeons.

Les travaux permettront le remplacement des pièces de charpente dégradées et le renforcement de certaines autres par compléments de « béton de résine », le remplacement du plancher du clocher et l'ouverture de la baie permettant les futures visites d'entretien des combles, le nettoyage de la voûte lambrissée (la restitution de l'ancienne voûte n'est pas prévue dans le présent contrat), la réfection complète de la couverture en tuiles neuves fabriquées à l'ancienne après réfection du lattis, la reprise des solins et du réseau d'évacuation des eaux pluviales. Le clocher verra sa couverture d'ardoise également refaite ainsi que la restitution du coq et la pose d'un paratonnerre.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **171 501 €HT** plafonné à **89 755 €HT**.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil municipal : 17 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le projet présenté par la commune de Saint-Rémy-l'Honoré est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **451 746 €HT** plafonné à **370 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **166 500 €**

**SAINT-REMY-  
L'HONORE (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Restauration du clocher	115 762	115 762		115 762				115 762	40 516,70	52 092,90
Restauration des maçonneries et des vitraux	164 483	164 483			164 483			164 483	57 569,05	74 017,35
Restauration de la charpente et de la couverture	171 501	89 755				89 755		89 755	31 414,25	40 389,75
<b>TOTAL</b>	<b>451 746</b>	<b>370 000</b>		<b>115 762</b>	<b>164 483</b>	<b>89 755</b>		<b>370 000</b>		
	SUBVENTION DEPART			40 516,70	57 569,05	31 414,25			<b>129 500</b>	
	SUBVENTION REGION			<b>52 092,90</b>	<b>74 017,35</b>	<b>40 389,75</b>				<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT.

<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS SCOLAIRES (S.I.G.E.I.S.) DE DAMMARTIN-EN- SERVE (78) 1 367 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Le Syndicat Intercommunal de la Gestion de l'Ensemble des Installations Scolaires (S.I.G.E.I.S.) a été créé le 26 février 1998 et modifié par arrêté préfectoral du 26 novembre 1999, il est composé des communes de Dammartin-en-Serve, Flins-Neuve-Eglise et Montchauvet.

Outre l'école de 3 classes maternelles et 4 primaires, l'ensemble des équipements et offres de service sont regroupés par convention sur la commune de Dammartin-en-Serve (la restauration scolaire, le service de garderie et d'étude surveillée ainsi que les terrains de sports, la salle polyvalente, la bibliothèque et le musée). Les évolutions successives du nombre d'élèves ont conduit la collectivité à entreprendre divers travaux d'aménagement, à faire appel à des éléments préfabriqués et à envisager des utilisations temporaires de locaux (salle du conseil) peu conformes à la législation.

L'évolution de l'effectif de la population scolaire à moyen terme, calculée par projection à partir des zones potentiellement ouvertes à l'urbanisation, conforte la collectivité dans l'idée d'effectuer une restructuration de l'école en dehors de toute procédure d'urgence.

Le SIGEIS entend profiter de deux opportunités à même de satisfaire cet objectif. En effet :

- La mise en place d'un nouveau bureau de poste effectuée grâce à un contrat rural alloué à la commune de Dammartin-en-Serve a permis de récupérer un bâtiment jouxtant l'école et susceptible, après restructuration et extension, d'accueillir l'école maternelle et ses annexes ainsi qu'un local adapté aux activités du réseau d'aide spéciale aux élèves en difficulté (RASED).
- L'acquisition d'une vaste grange à proximité immédiate de l'école va permettre la réalisation d'une restauration scolaire et d'une salle de sports alors que ces activités se déroulent actuellement dans la salle polyvalente, non totalement adaptée et nécessitant le transfert des enfants sur une longue distance intégrant la traversée de deux voies départementales.

Le montant total des opérations s'élève à **797 004 €HT** plafonné à **762 245 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Extension et restructuration du groupe scolaire de Dammartin-en-Serve**

L'ancien bâtiment de La Poste, prolongé vers le préau existant, va permettre de compléter l'ensemble bâti de l'école en formant un « L » ouvert sur la cour de récréation et d'offrir une entrée indépendante pour les maternelles. Cette opération comprend quatre actions groupées :

- a/ Construction d'un nouveau bâtiment (172 m<sup>2</sup>), en lieu et place d'un très ancien préfabriqué, reliant l'actuel préau à l'ancienne poste. Ce nouvel élément abritera l'entrée donnant sur un petit jardin séparé de la rue par un mur de pierres, 2 classes maternelles, le bloc sanitaire et le couloir d'accès à la salle de motricité. Ce bâtiment neuf est conçu pour s'intégrer dans les constructions avoisinantes : toiture à deux pentes couverte de tuiles plates mécaniques, élévation sur parpaings bénéficiant d'un enduit monocouche gratté à l'extérieur et isolés par l'intérieur, menuiseries extérieures en aluminium pré laqué (toutes les baies seront munies de double vitrage et de stores pare-soleil). Le chauffage sera assuré par un réseau de fluide basse température intégré au sol, relié à la chaufferie située dans l'ancienne poste.

- b/ Restructuration des deux niveaux de l'ancienne poste (135 m<sup>2</sup>). Le rez-de-chaussée accueillera le dortoir, une tisanderie, un WC aux normes handicapés et la chaufferie (chaudière à gaz naturel ; régulation automatique terminale individualisée) ; l'étage sera aménagé en espace bureaux susceptible d'être accessible directement depuis la rue. Outre les aménagements intérieurs comprenant la mise en place d'un chauffage par le sol en rez-de chaussée et par radiateurs à l'étage, cette action intègre le ravalement des façades, la révision de la couverture, la mise aux normes électriques et le remplacement des menuiseries extérieures par des éléments en aluminium pré laqué.

- c/ Aménagement de l'actuel préau en salle de motricité (97 m<sup>2</sup>). Outre la révision de la couverture, la mise aux normes électriques et la mise en place de l'isolation, il s'agira de prolonger le réseau de chauffage intégré au sol et de remplacer les menuiseries extérieures par des éléments en aluminium pré laqué.

- d/ Aménagement partiel de l'actuelle école en vue d'assurer une parfaite liaison fonctionnelle avec le projet (25 m<sup>2</sup>) (travaux tous corps d'état).

Le montant total des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **453 113 €HT** plafonné à **433 351 €HT**.

## **2/ Création d'une cantine et d'une salle de sports à Dammartin-en-Serve**

La salle polyvalente, dangereuse d'accès depuis l'école, assure dans de mauvaises conditions la restauration scolaire et l'absence d'une salle de sports dédiée à l'école ont conduit la collectivité à envisager de regrouper cantine et activités sportives en un seul et même lieu, proche de l'école. Une ancienne grange de structure métallique et remplissage en maçonnerie de pierres apparentes, facilement accessible en traversant le jardin de l'école et une petite rue très peu utilisée, répond à la demande et permet un projet en deux actions groupées :

- a/ Aménagement et extension d'une partie de la grange pour créer une cantine (113 m<sup>2</sup>). L'entrée formant sas avec les sanitaires (dont un WC handicapés) ouvrira sur une salle à manger (78 m<sup>2</sup>) comportant deux sous-espaces afin de séparer maternelles et primaires, l'ensemble donnant sur le jardin clos de murs. L'office (17 m<sup>2</sup>) sera desservi par la rue et le circuit d'évacuation vers les poubelles se fera sans interférence avec le volume dédié aux enfants. La couverture de cette extension, posée sur une charpente bois, sera assurée par la récupération des ardoises en provenance de la grange. Les façades et les menuiseries extérieures seront traitées à l'identique de l'extension du groupe scolaire. Le chauffage sera assuré par une chaudière au gaz naturel et un réseau basse température intégré au sol.

- b/ Aménagement de la majeure partie du volume existant pour créer une salle de sports (156 m<sup>2</sup>) : Bénéficiant d'une très grande hauteur sous toiture et d'une importante lumière naturelle, cette salle sera munie de deux espaces rangement et d'un WC aux normes handicapés. L'ensemble de la charpente sera révisé et la couverture d'ardoises sera déposée au profit de bacs acier pré laqués avec traitement acoustique en sous-face, sauf en partie centrale qui devra rester translucide. Les façades seront piochées avant réalisation d'un enduit à fleur nue des pierres. De même conception que pour la cantine, le chauffage ne sera qu'une extension du réseau.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **343 891 €HT** plafonné à **328 894 €HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil syndical : 8 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par le syndicat intercommunal de gestion de l'ensemble des installations scolaires de Dammartin-en-Serve est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **797 004 €HT** plafonné à **762 245 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **343 010,25 €**

<b>S.I.G.E.I.S. DE DAMMARTIN-EN-SERVE (78)</b>
--

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Extension et restructuration du groupe scolaire de Dammartin-en-Serve	453 113	433 351	433 351					433 351	151 672,85	195 007,95
Création d'une cantine et d'une salle de sports à Dammartin-en-Serve	343 891	328 894		328 894				328 894	115 112,90	148 002,30
<b>TOTAL</b>	<b>797 004</b>	<b>762 245</b>	<b>433 351</b>	<b>328 894</b>				<b>762 245</b>		
SUBVENTION DEPART			151 672,85	115 112,90					<b>266 785,75</b>	
SUBVENTION REGION			<b>195 007,95</b>	<b>148 002,30</b>						<b>343 010,25</b>

Les montants de travaux sont indiqués en €HT.

<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.O.S.) DE BOISSY-MAUVOISIN / MENERVILLE (78) 721 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Les communes de Boissy-Mauvoisin et de Ménerville se situent au cœur du plateau agricole du Mantois, au nord-ouest du département, elles ont déposé les statuts du SIVOS en date du 15 juillet 2004, et font partie du SIVOM de la Région de Lommoye, lequel envisage de se transformer en communauté de communes.

Entre les deux derniers recensements, la croissance démographique de Boissy-Mauvoisin a été deux fois plus forte qu'à Ménerville, soit environ trois fois le taux de croissance départemental, ce taux reste néanmoins plus faible que la moyenne rurale du canton.

Six exploitations agricoles, essentiellement tournées vers la grande culture de type céréalière, ont leur siège au niveau de la collectivité dont la population est majoritairement employée dans les entreprises du Val de Seine (Mantes-la-Jolie, Flins-sur-Seine), voire sur Paris.

La collectivité souhaite éviter le mitage de ses espaces naturels ou agricoles en densifiant l'urbanisation à l'intérieur des limites actuelles des villages tout en permettant l'accueil de constructions nouvelles selon un rythme modéré régulier afin, notamment, d'éviter toute fermeture de classes. Le regroupement des communes améliorera la qualité d'accueil des enfants et l'offre de services.

L'ensemble de l'opération du présent contrat sera réalisé sur la commune de Boissy-Mauvoisin et comprend la restructuration et réhabilitation de l'école existante et son extension.

Le montant total des opérations s'élève à **951 630 €HT** plafonné à **762 245 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

Actuellement, le manque de superficies nécessaires au bon fonctionnement du groupe scolaire est évalué à 200 m<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent 90 m<sup>2</sup> pour la restauration. Ceci a conduit à l'éparpillement des équipements assurant le fonctionnement de l'école et à leur implantation dans des locaux qui ne leur étaient pas destinés : la salle du conseil de la mairie de Boissy-Mauvoisin a été transformée en classe, la salle de motricité et le dortoir ainsi que la cantine sont installés dans un bâtiment annexe de la salle polyvalente. Par ailleurs, la chaufferie et les sanitaires sont totalement obsolètes.

Le besoin de créer une classe maternelle supplémentaire dans les meilleurs délais (l'effectif des élèves a augmenté de 40% en 4 ans pour atteindre aujourd'hui 85 enfants dont 38 en maternelle et 47 en primaire) confirme le diagnostic.

Une extension est donc envisagée sur une parcelle de 1 100 m<sup>2</sup>, mitoyenne de l'école, rétrocédée au SIVOS par la commune de Boissy-Mauvoisin.

### **Extension de l'école**

Le bâtiment d'extension sera implanté en respectant l'orientation et la volumétrie de l'existant (école et salle polyvalente) afin de créer une harmonie et de faciliter son intégration dans le paysage. L'édifice sera construit de plain-pied et accolé à l'existant ; il permettra de scinder le groupe scolaire en deux ensembles distincts, maternelle et primaire, articulés autour d'un espace commun comprenant les circulations et les issues, les sanitaires et la salle des professeurs. Dans ce cadre, le bâtiment existant restera affecté aux classes primaires alors que le nouveau bâtiment, sera destiné aux maternelles.

Les accès seront positionnés et aménagés de façon à assurer un maximum de sécurité. C'est ainsi que la cantine, construite dans le prolongement du nouveau bâtiment, aura un accès indépendant par une cour de service dépendant de la mairie et que les enfants auront un accès protégé direct par une rampe depuis le parc de stationnement desservant également la salle polyvalente.

L'ensemble du programme des travaux de construction porte sur 343 m<sup>2</sup> auquel s'ajoutent des travaux de réfection et de mise aux normes de l'école existante, y compris la cour de récréation. Tous les corps d'état sont concernés.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **951 630 €HT** plafonné à **762 245 €HT**.

### **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Comité Syndical : 14 octobre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 25 mars 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par le SIVOS de Boissy-Mauvoisin / Ménerville est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **951 630 €HT** plafonné à **762 245 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **343 010,25 €**

**SIVOS DE BOISSY-  
MAUVOISIN /  
MENERVILLE (78)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Extension de l'école	951 630	762 245	762 245					762 245	266 786	343 010,25
<b>TOTAL</b>	<b>951 630</b>	<b>762 245</b>	<b>762 245</b>					<b>762 245</b>		
SUBVENTION DEPART			266 786						<b>266 786</b>	
SUBVENTION REGION			<b>343 010,25</b>							<b>343 010,25</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE VERT (78)  753 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune de Vert, située à cinq kilomètres au sud de Mantes-la-Jolie, marque véritablement la limite entre les paysages urbanisés au nord et les paysages ruraux de la vallée de la Vaucoleurs. Etabli tout d'abord sur la rive droite, le village ancien s'est développé ensuite sur la rive gauche, notamment le long de l'actuelle RD983 où auberges et maisons de rouliers se regroupaient autour de l'église dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'extension du bourg, moins groupée et moins structurée, s'est développée vers le coteau ouest dans les années cinquante, en lieu et place de terrains autrefois dévolus à la vigne et aux vergers. Aujourd'hui, l'urbanisation reste modeste et représente moins de 7% de la surface communale de 367 hectares.

Bien que possédant une petite ZAC à la sortie sud du village, l'économie communale est surtout orientée vers quelques commerces et débits de boissons qui profitent du trafic de transit très important supporté par l'un des rares axes routiers nord-sud du Département.

Un premier contrat rural, signé le 20 janvier 1990, avait permis à la commune de réaliser :

- Un atelier municipal,
- Un foyer communal,
- L'aménagement des abords de ces deux équipements.

Un second contrat rural, signé le 17 mai 1999, avait permis :

- L'aménagement de la Grand-Rue,
- L'aménagement des abords de la mairie,
- La réfection intérieure de l'église.

La commune possède un groupe scolaire dont la capacité d'accueil – en dépit de l'évolution démographique négative – s'avère insuffisante et dont l'état général implique la mise en place d'un projet global qui devra être mené à bien dans le cadre du présent contrat.

Le montant total des opérations s'élève à **595 756 €HT** plafonné à **300 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Construction d'une école maternelle et rénovation partielle de l'école primaire**

L'école maternelle est actuellement abritée dans un bâtiment préfabriqué ne répondant plus aux normes en vigueur et devant être détruit. L'école primaire, quant à elle, située dans un bâtiment ancien contigu à la mairie, ne sera l'objet que d'une rénovation partielle.

L'implantation du nouveau bâtiment, regroupant l'école maternelle et ses annexes ainsi qu'une cantine – objet de la deuxième opération -, est prévue à une distance de 15 mètres de l'école primaire. La liaison entre les deux bâtiments se fera par une galerie couverte pouvant servir de préau.

L'espace dédié à l'école maternelle, totalisant 314 m<sup>2</sup>, se découpera de la manière suivante :

- Un hall d'entrée (86 m<sup>2</sup>),
- Deux classes (55 m<sup>2</sup> et 64 m<sup>2</sup>),
- Un dortoir (23 m<sup>2</sup>),
- Un bloc sanitaire (21 m<sup>2</sup>),
- Un bureau administratif (28 m<sup>2</sup>),
- Un espace garderie (27 m<sup>2</sup>),
- Un espace rangement (5 m<sup>2</sup>).

La couverture sera composée de bacs isolants en acier pré laqué, supportés par une charpente en bois lamellé collé. Les façades seront élevées en parpaings couverts d'un enduit monocouche et intégrant une isolation par l'intérieur. Les menuiseries extérieures feront appel à des profilés d'aluminium pré laqué à rupture de pont thermique et double vitrage. Le chauffage s'appuiera sur une chaudière gaz et des radiateurs en fonte d'aluminium munis de robinets thermostatiques.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **403 592 €HT** plafonné à **180 000 €HT**.

### **2/ Construction d'une cantine scolaire**

La restauration des enfants est actuellement assurée dans un local adjacent à la mairie, exigü et non conforme.

La réalisation du bâtiment ci-dessus décrit intégrera également la création d'une cantine (62 m<sup>2</sup>) et d'un office (27 m<sup>2</sup>) permettant le réchauffage des plats dans des conditions sanitaires et de confort optimales. Un bloc sanitaire indépendant de la « partie école » viendra compléter ce module.

Faisant partie d'un ensemble, la description des travaux correspond à celle de la construction de l'école maternelle.

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **124 947 €HT** plafonné à **90 000 €HT**.

### **3/ Aménagement des abords de l'école**

Le nouvel ensemble ainsi créé impose un traitement des sols ainsi que l'aménagement de l'entrée de la nouvelle maternelle. En raison de la proximité immédiate de la RD983, la commune a déjà fortement sécurisé les cheminements d'accès et le positionnement des entrées.

Il s'agira de trouver un équilibre entre le minéral (pavés de granit au niveau des allées, enrobé coloris brun rouge pour les cours, gradins au niveau de la cour maternelle et rampe d'accès à l'école primaire) et le végétal (engazonnement et plantations).

Le montant des travaux s'établit, en coût d'objectif, à **67 217 €HT** plafonné à **30 000 €HT**.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 30 septembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 21 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Directeur départemental de l'équipement : favorable
- Avis de l'Inspection d'Académie : favorable

## **IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le projet présenté par la commune de Vert est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de travaux de **595 756 €HT** plafonné à **300 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

## VERT (78)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction d'une école maternelle et rénovation partielle de l'école primaire	403 592	180 000	180 000					180 000	63 000	81 000
Construction d'une cantine scolaire	124 947	90 000		90 000				90 000	31 500	40 500
Aménagement des abords de l'école	67 217	30 000			30 000			30 000	10 500	13 500
<b>TOTAL</b>	<b>595 756</b>	<b>300 000</b>	<b>180 000</b>	<b>90 000</b>	<b>30 000</b>			<b>300 000</b>		
SUBVENTION DEPART			63 000	31 500	10 500				<b>105 000</b>	
SUBVENTION REGION			<b>81 000</b>	<b>40 500</b>	<b>13 500</b>					<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.

<b>REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES QUATRE VALLEES (91) 1 674 habitants</b>	<b>PROJET DE PREMIER  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DU SYNDICAT ET DE SES OBJECTIFS**

Les quatre communes de Boutervilliers (293 habitants), Richarville (400 habitants), La Forêt-le-Roi (357 habitants) et Boissy-le-Sec (624 habitants) constituent le regroupement pédagogique des 4 Vallées. Elles sont situées au Sud-ouest du département de l'Essonne, sur les cantons de Dourdan et d'Etampes, à une soixantaine de kilomètres de Paris.

Le territoire appartient à la région agricole de la Beauce et de l'Hurepoix, et comprend au sud, la vallée de la Louette et au nord, la vallée de la Renarde. Ces villages ruraux sont constitués d'un habitat traditionnel groupé autour du noyau ancien du village et de plusieurs hameaux pour les communes de Boissy-le-Sec et de Richarville.

De nombreuses constructions récentes ont été réalisées et de nouvelles petites zones constructibles sont prévues (Boutervilliers a son Plan d'Occupation des Sols actuellement en révision et plusieurs permis de construire sont en cours à la Forêt-le-Roi). Les nouveaux habitants sont en majorité des familles attirées par le cadre de vie rural et tranquille de ces villages. L'apport d'une population jeune nécessite l'adaptation de certains équipements, notamment des écoles.

Dès 1977, les communes de Boutervilliers et de la Forêt-le-Roi ont décidé de regrouper leurs écoles rurales afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de gérer en commun leurs classes primaires.

En 1981, la commune de Richarville demande à intégrer ce regroupement qui devient le Syndicat B.F.R. Le Syndicat a pour objectifs de scolariser les enfants à partir de 4 ans dans une école enfantine, de se préserver d'une éventuelle fermeture de classe et de répartir les enfants en 5 classes, rendant ainsi les classes plus homogènes à un ou deux niveaux d'enseignement.

En 1995, un premier contrat rural intercommunal permet la réalisation d'une cantine scolaire dans l'école de Boutervilliers ainsi que l'aménagement de l'école maternelle de la Forêt-le-Roi avec la création d'une salle d'évolution avec toilettes et d'un dortoir au 1<sup>er</sup> étage.

En 1999, la commune de Boissy-le-Sec demande son intégration au regroupement et le Syndicat devient le regroupement pédagogique des 4 vallées. Ce syndicat est habilité à exercer toutes les compétences touchant la scolarité du maternelle et du primaire ; en investissements (création) et en fonctionnement (gestion) des équipements scolaires et des équipements post et péri-scolaires.

Compte tenu du rajeunissement de la population et du nombre d'enfants à scolariser en augmentation, l'Inspection Académique a informé le Syndicat en mars dernier de l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à la rentrée de septembre

2004. Le nombre d'enfants scolarisés pour l'année 2002-2003 en maternelle était de 59 élèves, pour l'année 2003-2004 de 61 élèves et s'élève actuellement pour 2004-2005 à 73 élèves.

Le bâtiment de l'école actuelle ne permet pas d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, le Syndicat souhaite engager un contrat rural intercommunal portant sur l'agrandissement de l'école.

## **II – DESCRIPTION DE L'OPERATION**

### **Agrandissement de l'école maternelle et de la salle de réfectoire de la « Maison de l'enfance »**

L'école maternelle est située au centre-bourg de la commune de la Forêt-le-Roi. Elle est composée d'un bâtiment principal sur deux niveaux comprenant deux classes avec une salle d'évolution en rez-de-chaussée et une salle de repos à l'étage.

Suite à la décision de l'Inspection Académique d'ouvrir une troisième classe pour la rentrée 2004 et faute de pouvoir l'aménager dans le bâtiment existant, une solution provisoire (location d'un préfabriqué) a été adoptée pour cette année scolaire.

Le projet consiste à réorganiser l'ensemble du groupe scolaire en créant une nouvelle salle de propreté et en augmentant le nombre de classe (3 au lieu de 2) pour en faire des espaces plus ludiques et adaptés aux enfants en intégration avec le bâti existant.

Un espace de corrélation d'entrée sera réalisé entre le bâtiment agrandi et le bâtiment de l'école primaire existant et, par son emplacement et sa transparence, permettra de surveiller les allées et venues des enfants. Au total, l'agrandissement porte sur environ 108 m<sup>2</sup> de SHON supplémentaire.

Par la forme, la couleur, la conception des espaces et des volumes extérieurs réalisés, l'ensemble de l'agrandissement projeté assurera la mise en valeur de l'école tout en accentuant l'unité et l'insertion d'un ensemble public totalement associé et intégré au village par sa situation centrale.

Un aménagement paysager des abords (cour de l'école et accès sécurisé) complétera l'opération d'agrandissement de l'école maternelle.

Par ailleurs, la cantine-garderie appelée « Maison de l'enfance » accueille aujourd'hui de 80 à 95 enfants, nombre en augmentation également. Une simple restructuration (démolition de cloison) permettra d'agrandir le réfectoire.

Le coût de cette opération est estimé à 207 629 € HT (dont 169 830 € HT de travaux) plafonné à **195 304 € HT**, les honoraires étant plafonnés à 15% maximum du montant hors taxe des travaux.

**II – DELIBERATION ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil syndical : 12 novembre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 30 mai 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis de l'Inspection Académique : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le programme présenté par le Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique des 4 vallées est conforme au règlement des contrats ruraux intercommunaux.

Il est proposé de retenir en conséquence l'opération présentée pour un montant de 207 629 € HT plafonné à **195 304 € HT**.

La subvention régionale au taux de 45 % s'élèvera à **87 886,80 € HT**.

**REGROUPEMENT  
PEDAGOGIQUE  
INTERCOMMUNAL DES  
QUATRE VALLEES (91)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2006	2007	2008	2009	2010			
Agrandissement de l'école maternelle et de la salle de réfectoire de la « Maison de l'enfance »	207 629	195 304	195 304					195 304	68 356	87 886,80
<b>TOTAL</b>	<b>207 629</b>	<b>195 304</b>	<b>195 304</b>					<b>195 304</b>		
			<b>68 356</b>						<b>68 356</b>	
			<b>87 886,80</b>							<b>87 886,80</b>

Tous Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



<b>COMMUNE DE LONGUESSE (95)</b>  <b>511 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune de Longuesse est située à l'ouest du département du Val d'Oise, dans le Parc Naturel du Vexin Français. Son territoire s'étend sur 850 hectares et compte 511 habitants.

L'économie du village repose sur l'activité de 7 exploitations agricoles, de plusieurs artisans (menuisiers, couvreur, maçons), de plusieurs commerces (étang de pêche, brocante, organisme de voyages, paysagiste,...).

La vie associative de la commune permet d'offrir à la population différentes activités : tennis, gymnastique, musculation, diverses manifestations (ball-trap, brocantes, soirées (14 juillet, Saint Sylvestre,...), chasse communale. Le village dispose d'un terrain de sports, d'une salle municipale, d'un bâtiment communal, d'une église classée, de deux lavoirs (dont un classé).

Un premier contrat signé le 20 mars 1986 a permis la construction d'un court de tennis, la restauration de deux lavoirs, la construction de deux bâtiments annexes de la Mairie, des travaux de clôture du cimetière, la création d'un parking, et l'embellissement du village.

Un second contrat, signé le 9 juillet 1993, a permis l'agrandissement et le réaménagement des locaux de la Mairie, la création de vestiaires-sanitaires pour les activités sportives, l'aménagement de la salle communale.

Souhaitant poursuivre ses efforts d'adaptation des équipements communaux aux besoins croissants de la population, la commune présente un nouveau contrat comprenant les quatre opérations suivantes :

- La construction des ateliers municipaux,
- L'aménagement des abords de la Mairie,
- La restauration extérieure du bâtiment communal,
- La mise en conformité de la salle municipale.
- 

Le montant total des travaux a été estimé à **315 324 € HT** et plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Construction des ateliers municipaux (232 m<sup>2</sup>)**

La commune propose de réhabiliter un bâtiment situé près de la Mairie, au centre du village. Cette opération permettra de regrouper les activités nécessaires à l'entretien du patrimoine communal : garage des véhicules municipaux, ateliers d'entretien et de réparation, vestiaires, sanitaires pour le personnel communal, local de stockage. Le projet prévoit notamment d'effectuer des travaux d'aménagements extérieurs (débroussaillage, déblais, terrassements, pose de bordures, réalisation de haies et de clôtures, pose d'un portail,...), la réalisation de réseaux enterrés avec mise en place de regards visitables, des travaux de démolition d'ouvrages existants, de terrassement, de maçonnerie, de pose de carrelages, de ravalement, la réalisation d'une charpente et de la couverture, divers travaux de plâtrerie, menuiseries intérieures et extérieures, la pose de châssis de fenêtre avec double vitrage, la remise aux normes des circuits électriques et téléphoniques...

Le montant des travaux a été estimé à **130 074 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **2/ Aménagement des abords de la Mairie(510 m<sup>2</sup>)**

La Mairie est située au cœur du village, à proximité des écoles. Elle se trouve en retrait de la Grande Rue, voie principale de la commune. La commune souhaite effectuer une véritable mise en valeur des bâtiments communaux regroupés autour de la Mairie, créer un espace planté d'arbres, créer 8 stationnements paysagers, et sécuriser les accès aux équipements publics. Le projet prévoit notamment des travaux de préparation (débroussaillage, déblais, terrassement,...), de traitement minéral des accès, la réalisation de murets, d'un escalier en béton armé, la pose de candélabres, de bornes en pierre, la réalisation de massifs ornementaux.

Le montant des travaux a été estimé à **68 058 € HT** et plafonné à **52 734 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **3/ Restauration extérieure du bâtiment communal(169 m<sup>2</sup>)**

Ce bâtiment communal ancien et vétuste est très dégradé notamment par le délitage des pierres et des joints de façades. La commune souhaite réaliser la restauration extérieure de cet édifice, au titre de la conservation du patrimoine communal, afin de conserver et maintenir les activités en place : salle d'éveil pour les classes maternelles, salles d'activités sportives pour les classes primaires, activités scolaires et périscolaires diverses. Le projet prévoit des travaux de démolition des ouvrages existants non conservés, de réfection des baies de façades, la réalisation de la charpente, de la couverture et des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, différents travaux de menuiserie (portes extérieures réalisées en bois exotique, habillage en bois au pourtour des menuiseries extérieures,...).

Le montant des travaux a été estimé à **44 460 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

**4/ Mise en conformité de la salle municipale(288 m<sup>2</sup>)**

La salle municipale permet d'accueillir de nombreuses activités : réunions, activités pour enfants, gymnastique, musculation, brocante, repas, soirée et banquets. Cette salle ne répond plus aux besoins croissants de la population (nouvelles activités). La commune propose de réaliser plusieurs extensions, et notamment du local des sanitaires, de l'Office, du local de stockage, ainsi que la mise en conformité du circuit électrique existant. Ces travaux prévoient des aménagements extérieurs (débroussaillage, terrassement, déblais/remblais, pose de bordures, réalisation d'une clôture électrique,...), la réalisation des réseaux enterrés, la démolition des ouvrages existants non conservés, différents travaux de terrassement, maçonnerie, pose de carrelages et de faïences...

Le montant des travaux a été estimé à **72 732 €HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

**III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 22 octobre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 7 février 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Parc Régional du Vexin Français : favorable
- Avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : favorable
- Avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le programme présenté par la commune de Longuesse est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de **315 324 €HT** et plafonné à **300 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

**LONGUESSE (95)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Construction des ateliers municipaux	130 074	130 074	65 037	65 037				130 074	45 525,90	58 533,30
Aménagements des abords de la Mairie	68 058	52 734	26 367	26 367				52 734	18 456,90	23 730,30
Restauration extérieure du bâtiment communal	44 460	44 460		22 230	22 230			44 460	15 561,00	20 007,00
Mise en conformité de la salle municipale	72 732	72 732		36 366	36 366			72 732	25 456,20	32 729,40
<b>TOTAL</b>	<b>315 324</b>	<b>300 000</b>	<b>91 404</b>	<b>150 000</b>	<b>58 596</b>			<b>300 000</b>		
SUBVENTION DEPART			<b>31 991,40</b>	<b>52 500,00</b>	<b>20 508,60</b>				<b>105 000</b>	
SUBVENTION REGION			<b>41 131,80</b>	<b>67 500,00</b>	<b>26 368,20</b>					<b>135 000</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT.



<b>COMMUNE DE NESLES-LA-VALLEE (95)  1 829 habitants</b>	<b>PROJET DE QUATRIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

Située au nord ouest de Paris dans le département du Val d'Oise, la commune de Nesles-la-Vallée se trouve dans le creux du vallon du Sausseron.

La commune connaît un accroissement constant de sa population depuis 1982. Son territoire s'étend sur 1 349 hectares et compte 1 829 habitants.

L'économie du village repose sur l'activité de différents commerces et services (boulangeries, quincaillerie, cabinet médical, notaire, restaurants,...), de trois exploitations agricoles, des 36 artisans de la commune, du centre équestre et de deux campings.

Un premier contrat rural signé le 17 septembre 1984 a permis la construction d'un vestiaire pour le stade, d'un court de tennis et l'agrandissement du cimetière.

Le second contrat rural, signé le 20 juillet 1990, comprenait la réalisation de l'aménagement de la place du château, du jardin public, l'acquisition et la construction de l'atelier communal, l'aménagement de la salle communale.

Un troisième contrat rural signé le 14 janvier 1999, comprenait l'aménagement d'un terrain de sports, d'un logement de fonction, d'un bâtiment communal, des combles de la Mairie, la restauration de murs, et la réhabilitation du cimetière communal.

La municipalité propose de réaliser, dans le cadre d'un quatrième contrat rural, six nouvelles opérations. L'objectif de ce nouveau projet est de préserver le patrimoine bâti et de favoriser l'animation dans le village. Ce programme comprend :

- La réhabilitation d'un local annexe des ateliers municipaux,
- La construction d'une clôture pour le stade,
- L'aménagement du cimetière 2ème tranche,
- La création d'une salle culturelle (ancienne forge) ,
- La réhabilitation de la salle du conseil,
- La création d'un logement de fonction (ancienne gare).

Le montant total des travaux a été estimé à **370 000 €HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Réhabilitation d'un bâtiment en local annexe des ateliers municipaux**

Il s'agit de réhabiliter un bâtiment communal, désaffecté, sis 5 rue Jules Chardon, agrémenté d'un appentis et d'un jardin, pour en faire une annexe. Le programme prévoit l'exécution de travaux de démolition de l'appentis, de maçonnerie, d'isolation, de plâtrerie, de menuiserie et de serrurerie, la réalisation d'une charpente et de la couverture du bâtiment, l'installation d'un circuit électrique, la réalisation de sanitaires, le ravalement du bâtiment, différents travaux de peinture et la pose de revêtement de sols.

Le montant des travaux a été estimé à **45 700 €HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **2/ Construction d'une clôture pour le stade**

La commune dispose d'un stade réalisé sur une aire de 18 006 m<sup>2</sup> qui accueille notamment le terrain de football et le terrain d'entraînement réalisé lors d'un premier contrat rural. La commune propose de faire poser une clôture grillagée de 176 mètres linaires. Cette opération nécessite de réaliser des travaux de préparation sur la totalité du terrain, d'élagage d'une haie plantée de thuyas, la fourniture et la pose d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres et de piquets en aciers plastifiés.

Le montant des travaux a été estimé à **18 400 €HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **3/ Aménagement du cimetière 2<sup>ème</sup> tranche**

La première tranche de la réhabilitation du cimetière a permis de réaliser la réfection de la moitié des allées.

La commune souhaite poursuivre cet effort de réhabilitation et propose de réaliser les travaux dans la deuxième partie du cimetière. Il s'agit d'effectuer des travaux de terrassements, de reprise d'enduits sur les sépultures, d'effectuer diverses plantations, de construire des caniveaux, de poser des pavés et des bordures, et de réaliser des allées en béton bitumeux, un carré du souvenir, un columbarium de 12 cases.

Le montant des travaux a été estimé à **62 100 €HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **4/ Création d'une salle culturelle (ancienne forge)**

L'ancienne forge est une propriété communale caractérisée par l'architecture rurale du Vexin. La commune souhaite réhabiliter l'édifice pour y accueillir une salle d'activités culturelles. Il est prévu de restaurer et de valoriser certains éléments originels tels que la cheminée, un établi, une charrette, la charpente en bois du bâtiment. Cette opération comprend des travaux de démolition, de terrassements, de maçonneries, la construction d'un escalier permettant d'accéder au premier étage, d'une mezzanine ouverte (premier

étage du bâtiment), l'installation de sanitaires et d'un chauffage assuré par des aérothermes fonctionnant au gaz de ville, la création d'un accès donnant sur la place du village, différents travaux de menuiserie, d'électricité, de peinture et de revêtement de sols, la pose d'un portail et la réalisation d'une allée nids d'abeilles engazonnées.

Le montant des travaux a été estimé à **133 400 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **5/ Réhabilitation de la salle du conseil**

La commune propose de réhabiliter et remettre aux normes la salle du conseil, d'une superficie de 39,19 m<sup>2</sup>, destinée à accueillir de nombreuses cérémonies. Ce programme prévoit d'habiller les murs par des boiseries, de remplacer le plafond en dalles combustibles (conformément aux normes de sécurité), de remplacer les fenêtres existantes par des baies isolantes (pour favoriser les économies d'énergie). Les travaux prévoient la dépose des baies existantes et du plafond, la pose d'ensembles menuisés, de lambris de chêne, de corniches, et de plaques de plâtres au plafond, la réfection des alimentations électriques.

Le montant des travaux a été estimé à **57 500 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### **6/ Création d'un logement de fonction (ancienne gare)**

La commune souhaite réaliser un logement de fonction dans les locaux de l'ancienne gare. La couverture et les façades de l'édifice sont très dégradés. Ce projet prévoit des travaux de ravalement préservant l'architecture existante, et la réfection de la couverture dont l'aspect originel sera restitué afin d'en valoriser le caractère qui fait partie intégrante du patrimoine local.

Le montant des travaux a été estimé à **52 900 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

## **III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 29 avril 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 13 décembre 2004
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : favorable
- Avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

Le programme présenté par la commune de Nesles-la-Vallée est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de **370 000 €HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **166 500 €**

**NESLES LA VALLEE  
(95)**

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Réhabilitation d'un bâtiment en local annexe des ateliers municipaux	45 700	45 700	45 700					45 700	15 995	20 565
Construction d'une clôture pour le stade	18 400	18 400		18 400				18 400	6 440	8 280
Aménagement du cimetière 2 <sup>ème</sup> tranche	62 100	62 100	62 100					62 100	21 735	27 945
Création d'une salle culturelle (ancienne forge)	133 400	133 400		133 400				133 400	46 690	60 030
Réhabilitation de la salle du conseil	57 500	57 500		57 500				57 500	20 125	25 875
Création d'un logement de fonction (gare)	52 900	52 900	52 900					52 900	18 515	23 805
<b>TOTAL</b>	<b>370 000</b>	<b>370 000</b>	<b>160 700</b>	<b>209 300</b>				<b>370 000</b>		
SUBVENTION DEPART			<b>56 245</b>	<b>73 255</b>					<b>129 500</b>	
SUBVENTION REGION			<b>72 315</b>	<b>94 185</b>						<b>166 500</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT.

<b>COMMUNE DE LA ROCHE-GUYON (95)  550 habitants</b>	<b>PROJET DE TROISIEME  CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
--	---	--------------------------

## **I – PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES OBJECTIFS**

La commune de La Roche-Guyon est située à l'ouest du département, dans le Parc Naturel du Vexin Français. Son territoire s'étend sur 461 hectares et compte 550 habitants.

La commune de la Roche-guyon se trouve dans le bassin de la Seine face à la Boucle de Moisson, au pied d'une falaise classée. Le village est inscrit parmi les plus beaux de France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987.

L'économie du village repose sur l'activité de plusieurs commerces (presse, fleurs, café, hôtel, restaurant, antiquaire,...), de différents services (notaire, hôpital, Maison d'enfants,...), des deux exploitations agricoles, et des artisans de la commune (menuisier, ferronnier, peintre, céramiste).

Un premier contrat signé le 19 mars 1987 a permis l'aménagement du foyer des anciens et de la bibliothèque, la réhabilitation d'un logement, l'aménagement de salles pour les associations, et l'aménagement des abords de l'église et du château.

Un second contrat, signé le 3 mars 1997, a permis la remise en état de la fontaine, la consolidation du beffroi, la restauration de l'escalier de la Mairie, le pavage de la rue de l'audience, et de la rue des petits frères.

Afin de poursuivre ses efforts pour préserver le patrimoine architectural et pour adapter les équipements publics aux besoins de la population, la commune présente un nouveau contrat comprenant les trois opérations suivantes :

- Aménagement intérieur de la Mairie,
- Réfection extérieure de la Halle,
- Restauration de l'église.

Le montant total des travaux a été estimé à **322 886 € HT** et plafonné à **300 000 € HT**.

## **II – DESCRIPTION DES OPERATIONS**

### **1/ Aménagement intérieur de la Mairie**

La Mairie de la Roche-Guyon est installée dans une ancienne halle du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le rez-de-chaussée de l'édifice, constitué pour sa plus grande partie d'un espace ouvert (plusieurs arcades), accueille l'escalier qui mène à l'étage supérieur et un petit local

technique. Les personnes à mobilité réduite ne peuvent accéder aux bureaux de la Mairie installés à l'étage du bâtiment.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil du public, la commune souhaite engager un programme de travaux comprenant :

- L'installation d'un ascenseur pouvant desservir les différents niveaux,
- La modification du pallier du premier étage afin de permettre l'accès entre l'ascenseur et les bureaux,
- La révision de l'escalier existant,
- Les travaux annexes de maçonnerie, d'électricité, de chauffage et de peinture.

Le montant des travaux a été estimé à **77 140 € HT** et plafonné à **71 672,37 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

## **2/ Réfection extérieure de la halle**

Construite en 1841, l'ancienne halle édifiée en pierre de taille, qui abrite aujourd'hui la Mairie, est inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis le 18 juin 1946.

Les parements de pierre sont altérés et souffrent d'un écrasement généralisé. Les jointoiments sont défectueux et les corniches sont cassées en plusieurs endroits. L'absence de gouttières aggrave ces altérations. A l'intérieur des combles, la poussée des charpentes a provoqué des désordres sur les murs périphériques.

La commune souhaite effectuer des travaux afin de préserver et de mettre en valeur cet édifice classé. Ce programme prévoit :

- Des travaux de stabilisation des poussées de la charpente avec contreventement des fermes et mise en place de tirants métalliques ;
- La mise en place de gouttières, de descente des eaux pluviales, de dauphins en fonte et de caniveaux en fonte, et la reprise des premières rangées d'ardoises sur le toit ;
- Le ravalement de l'ensemble des façades comprenant le nettoyage de la pierre, le remplacement des éléments altérés et le rejointoiment des pierres.

Le montant des travaux a été estimé à **173 675,20 € HT** et plafonné à **161 365,20 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

## **3/ Restauration du chœur, de la nef et du bas coté de l'église**

Edifiée au début du XV<sup>ème</sup> siècle, l'église Saint Samson se situe près du château au cœur du village. Cette construction est en pierre et l'ensemble des couvertures en ardoises.

Plusieurs opérations de rénovation ont permis de préserver cet édifice. Cependant des désordres sérieux ont été constatés lors de la visite des combles. La charpente de la Nef et du Chœur présente des signes de vétusté caractérisés par l'altération des pièces de bois au niveau des noues, la présence de pièces cassées ou manquantes et la faiblesse de certains assemblages des fermes. Le jointoiment de nombreux parements est très altéré.

La commune prévoit d'effectuer des travaux sur le Chœur, la Nef, et les bas côtés de l'église. Ce programme comprendra :

- La révision des fermes,
- Le remplacement des pièces défectueuses ou manquantes,
- La modification d'ouvrages non conformes,
- La confortation de certains assemblages,
- La révision de la couverture en ardoises,
- Le rejointoiement général des façades du clocher.

Le montant des travaux a été estimé à **72 070,80 € HT** et plafonné à **66 962,43 € HT** compris honoraires de maîtrise d'œuvre.

### III – DELIBERATIONS ET AVIS

- Date de la délibération du Conseil municipal : 22 octobre 2004
- Date de la délibération du Conseil général : 14 mars 2005
- Avis du Trésorier Payeur Général : favorable
- Avis du Parc Régional du Vexin Français : favorable
- Avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : favorable
- Avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : favorable

### IV – PROPOSITION DE DECISION

Le programme présenté par la commune de La Roche-Guyon est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de **322 886 € HT** et plafonné à **300 000 € HT**. La subvention régionale, au taux de 45 %, s'élèvera à **135 000 €**

#### LA ROCHE GUYON (95)

OPERATIONS	MONTANTS OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35%	SUBVENT. REGION 45%
			2006	2007	2008	2009	2010			
Aménagement intérieur de la Mairie	77 140,00	71 672,37	71 672,37					71 672,37	25 085,33	32 252,57
Réfection extérieure de la halle	173 675,20	161 365,20		161 365,20				161 365,20	56 477,82	72 614,34
Restauration du chœur, de la nef et du bas côté de l'église	72 070,80	66 962,43			66 962,43			66 962,43	23 436,85	30 133,09
<b>TOTAL</b>	<b>322 886,00</b>	<b>300 000,00</b>	71 672,37	161 365,20	66 962,43			<b>300 000,00</b>		
	SUBVENTION DEPART		25 085,33	56 477,82	23 436,85				<b>105 000,00</b>	
	SUBVENTION REGION		32 252,57	72 614,34	30 133,09					<b>135 000,00</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT.



***AVENANTS A DES CONTRATS RURAUX***



<b>COMMUNE DE</b> <b>DAGNY (77)</b> <b>274 habitants</b>	<b>PROJET D'AVENANT</b> <b>N° 1 AU</b> <b>CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE</b> <b>2005</b>
--	---	--------------------------------

### **I – RAPPEL DU CONTRAT RURAL**

La commune de Dagny a signé le 11 octobre 2000 un contrat rural, pour une subvention régionale de 102 834,48 € (674 550 F), qui comportait les opérations suivantes :

<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN € HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN € HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
<i><b>Acquisition et aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air</b></i>			
- acquisition	11 281,23	11 281,23	5 076,55
- aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air	57 930,62	57 930,62	26 068,78
Restauration du lavoir « Le Gué Châtre Chien »	21 800,21	21 800,21	9 810,09
Restauration du lavoir « La Malgagne »	11 738,57	11 738,57	5 282,36
Restauration de l'extérieur de la mairie	25 154,09	25 154,09	11 319,34
Traitement paysager de la place du village	33 538,78	33 538,78	15 092,45
Restauration de l'église	67 077,57	67 077,57	30 184,91
<b>TOTAL</b>	<b>228 521,07</b>	<b>228 521,07</b>	<b>102 834,48</b>

## **II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT**

Le projet d'aménagement de la place du village, située face à la mairie et à l'école et séparée par la RD 215, ne répond plus aux importantes contraintes liées à l'augmentation du trafic automobile. Un programme de plus grande ampleur est envisagé dans un autre cadre que celui du contrat rural retenu.

La redéfinition de la place est donc abandonnée ; l'opération sera remplacée par la réhabilitation partielle des murs du cimetière.

Le cimetière, situé en dehors du village, est clos sur 4 côtés d'une palissade en éléments de béton préfabriqué. Cette clôture, en mauvais état, nécessite une réhabilitation.

Les façades sud (17 ml) et est (68 ml) seront reprises en maçonnerie, enduites d'un mortier de ton pierre et chaperonnées. Sera créé le long du mur sud un cheminement piétonnier ; le portail et le portillon piétons seront refaits.

Le montant des travaux, en coût d'objectif, est estimé à 38 225 € HT plafonné à **33 538,78 € HT**.

La commune souhaite également proroger la durée de validité du contrat rural, à savoir jusqu'au 11 octobre 2006.

## **III. DELIBERATIONS**

- date des délibérations du Conseil municipal : 7 avril et 14 juin 2005 ;
- date de la délibération du Conseil général : 5 septembre 2005

## **IV. PROPOSITION DE DECISION**

La demande d'avenant présentée par la commune de Dagny est conforme au règlement des contrats ruraux.

Après modification, le contrat se présentera de la manière suivante, pour un montant de subvention inchangé.

OPERATIONS	MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT	MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT	SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €
<b>Acquisition et aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air</b>			
- acquisition	11 281,23	11 281,23	5 076,55
- aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air	57 930,62	57 930,62	26 068,78
Restauration du lavoir « Le Gué Châtre Chien »	21 800,21	21 800,21	9 810,09
Restauration du lavoir « La Malgagne »	11 738,57	11 738,57	5 282,36
Restauration de l'extérieur de la mairie	25 154,09	25 154,09	11 319,34
Restauration des façades sud des murs du cimetière	38 225	33 538,78	15 092,45
Restauration de l'église	67 077,57	67 077,57	30 184,91
<b>TOTAL</b>	<b>233 207,29</b>	<b>228 521,07</b>	<b>102 834,48</b>



<b>COMMUNE DE</b> <b>GERMIGNY L'EVEQUE (77)</b> <b>1 356 habitants</b>	<b>PROJET D'AVENANT</b> <b>N° 1 AU</b> <b>CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE</b> <b>2005</b>
--	---	--------------------------------

## **I – RAPPEL DU CONTRAT RURAL**

La commune de Germigny l'Evêque a signé le 3 mars 2003 un contrat rural, pour une subvention régionale de 166 500 €, qui comportait les opérations suivantes :

	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
Création de parkings paysagers	84 000,00	84 000,00	37 800,00
Aménagement d'une maison des associations	182 000,00	182 000,00	81 900,00
Aménagement de la mairie	104 000,00	104 000,00	46 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>370 000,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>166 500,00</b>

## **II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT**

Les opérations n°2 et n°3 n'ont pas commencé et à la suite d'élections, le nouveau conseil municipal souhaite modifier l'opération n° 2 en conservant le presbytère en l'état dans lequel devait être créée la maison des associations. Il décide donc de transformer le bâtiment qui se trouve en continuité de la mairie en locaux associatifs et modifier l'aménagement de la mairie prévu en opération n° 3.

### **1/ Aménagement d'une maison des associations contiguë à la mairie (environ 310 m<sup>2</sup>)**

Le nouveau projet prévoit la réhabilitation et l'aménagement de l'ensemble du bâtiment existant et la démolition des sanitaires extérieurs. Seront créés un espace 3<sup>ème</sup> âge, une bibliothèque, un espace musique/théâtre, un rangement ; un local dessin, un hall et des sanitaires seront créés en extension (142 m<sup>2</sup>).

Le montant des travaux est estimé à **182 000 €HT**.

**2/ Aménagement de la mairie**

La seule partie concernée sera l'accueil. Sont envisagés la création d'un rangement sous l'escalier, la rénovation de l'accueil, un accès extérieur pour personne à mobilité réduite ainsi qu'une place de stationnement, le remplacement des menuiseries et le ravalement de la façade rue, d'un pignon et du mur de clôture.

Le montant des travaux est estimé à **104 000 €HT**.

**III – DELIBERATIONS**

- date de la délibération du Conseil municipal : 15 juin 2005 ;
- date de la délibération du Conseil général : 5 septembre 2005.

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

La demande d'avenant présentée par la commune de Germigny l'Evêque est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé d'accepter cette demande et de proroger d'un an la durée d'exécution du contrat, à savoir jusqu'au 3 mars 2009.

	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
Création de parkings paysagers	84 000,00	84 000,00	37 800,00
Création d'une maison des associations	182 000,00	182 000,00	81 900,00
Aménagement de la mairie	104 000,00	104 000,00	46 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>370 000,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>166 500,00</b>

<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE SAINT-ANGE-LE-VIEIL/LORREZ- LE-BOCAGE (77)</b> 1 496 habitants	<b>PROJET D'AVENANT N° 1 AU</b>  <b>CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

### **I – RAPPEL DU CONTRAT RURAL**

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Saint-Ange-le-Vieil/Lorrez-le-Bocage a signé le 21 juin 2001 un contrat rural intercommunal, pour une subvention régionale de 286 756,60 € (1 881 000 F), qui comportait les opérations suivantes :

	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
Construction d'un centre de loisirs	330 357,02	330 357,02	148 660,66
Extension de l'école maternelle	306 879,87	306 879,87	138 095,94
<b>TOTAL</b>	<b>637 236,89</b>	<b>637 236,89</b>	<b>286 756,60</b>

### **II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT**

Les travaux de la seconde action devant débuter en octobre, la commune souhaite une prorogation afin de pouvoir achever le contrat rural dans les délais prévus dans le règlement.

### **III – DELIBERATIONS**

- date de la délibération du Conseil syndical : 20 juin 2005 ;
- date de la délibération du Conseil général : 3 octobre 2005.

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

La demande d'avenant présentée par le SIRP Saint-Ange-le-Vieil/Lorrez-le-Bocage est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé d'accepter cette demande et de proroger d'un an la durée d'exécution du contrat, à savoir jusqu'au 21 juin 2007.



<b>COMMUNE DE</b> <b>YEBLES (77)</b> <b>553 habitants</b>	<b>PROJET D'AVENANT</b> <b>N° 1 AU</b> <b>CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE</b> <b>2005</b>
---	---	--------------------------------

## **I – RAPPEL DU CONTRAT RURAL**

La commune de Yèbles a signé le 11 octobre 2000 un contrat rural, pour une subvention régionale de 102 903,08 € ( 675 000 F), qui comportait les opérations suivantes :

	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
Restauration de l'église	136 494,16	136 494,16	61 422,37
Réhabilitation de la mairie	56 597,00	56 597,00	25 468,65
Restructuration de la salle polyvalente	15 147,33	15 147,33	6 816,30
Remise en état du local technique	20 435,02	20 435,02	9 195,76
<b>TOTAL</b>	<b>228 673,51</b>	<b>228 673,51</b>	<b>102 903,08</b>

## **II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT**

Seule la troisième opération a pu être réalisée. Les travaux prévus initialement pour cette opération dans le contrat ont été effectués à la suite de la tempête de 1999 et remboursés par l'assurance.

Ainsi, les lots de travaux sur la salle polyvalente seront modifiés afin d'améliorer la sécurité des abords du bâtiment (remplacement de l'éclairage, mise en place de projecteurs multi-directionnels).

Cette modification est évaluée, en coût d'objectif, à **15 145 €HT**.

De plus, la commune souhaite une prorogation de la durée de validité du contrat.

### III – DELIBERATIONS

- date de la délibération du Conseil municipal : 28 juin 2005 ;
- date de la délibération du Conseil général : 5 septembre 2005.

### IV – PROPOSITION DE DECISION

La demande d'avenant présentée par la commune de Yèbles est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé d'accepter cette demande et de proroger d'un an la durée d'exécution du contrat, à savoir jusqu'au 11 octobre 2006.

Après modification, le contrat se présentera de la manière suivante, pour un montant total de subvention inférieur de 1,05 €.

Par conséquent, une autorisation de programme du même montant est désaffectée et rendue disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux », nature 204 « Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales » du budget 2000.

	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
Restauration de l'église	136 494,16	136 494,16	61 422,37
Réhabilitation de la mairie	56 597,00	56 597,00	25 468,65
Abords de la salle polyvalente (éclairage extérieur)	15 145,00	15 145,00	6 815,25
Remise en état du local technique	20 435,02	20 435,02	9 195,76
<b>TOTAL</b>	<b>228 671,18</b>	<b>228 671,18</b>	<b>102 902,03</b>

<b>COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE (78) 477 habitants</b>	<b>PROJET D'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – RAPPEL DU CONTRAT RURAL**

La commune de Bazoches-sur-Guyonne a signé le 23 octobre 2000 un contrat rural pour une subvention régionale de 102 903,09 € (675 000 F), qui comportait les opérations suivantes :

<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN F HT</b>	<b>MONTANTS DES TRAVAUX RETENUS EN F HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE EN F 45 %</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE EN €45 %</b>
Aménagement d'un parking paysager	949 118	900 000	405 000	61 741,85
Restauration de l'église	584 871	520 000	234 000	35 673,07
Agrandissement du cimetière	93 350	80 000	36 000	5 488,16
<b>TOTAL</b>	<b>1 627 339</b>	<b>1 500 000</b>	<b>675 000</b>	<b>102 903,09</b>

## **II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT**

La commune est située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Versailles à proximité de la RN12 et de Jouars-Pontchartrain au centre du département des Yvelines. Elle a su préserver son caractère rural d'une forte urbanisation.

Les travaux de restauration de l'église prévus initialement à l'intérieur ne semblent aujourd'hui plus adaptés du fait de la persistance de problèmes d'humidité, aussi, la municipalité souhaite modifier le contrat rural en cours pour pouvoir réaliser l'essentiel des travaux pour régler prioritairement l'étanchéité du bâtiment.

Compte tenu des priorités définies en accord avec l'architecte du patrimoine, malgré une augmentation du coût d'opération, le nouveau montant de travaux retenu correspond au montant de travaux retenu initialement pour l'opération n°2 du contrat rural. Une prorogation d'une année au contrat est également sollicitée.

**III – DELIBERATIONS ET AVIS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 25 mars 2005
- Date du courrier favorable du Conseil général : 25 janvier 2005
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France : favorable

**IV – PROPOSITION DE DECISION**

La demande d'avenant présentée par la commune de Bazoches-sur-Guyonne est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé d'accepter cette demande et de proroger le contrat d'un an.

<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE EN €45 %</b>
Aménagement d'un parking paysager	144 692,11	137 204,12	61 741,85
Restauration de l'église	102 793,82	79 273,49	35 673,07
Agrandissement du cimetière	14 231,12	12 195,92	5 488,16
<b>TOTAL</b>	<b>261 717,04</b>	<b>228 673,53</b>	<b>102 903,09</b>

<b>COMMUNE DE FREMAINVILLE (95) 477 habitants</b>	<b>PROJET D'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL</b>	<b>DECEMBRE 2005</b>
---	---	--------------------------

## **I – RAPPEL DU CONTRAT RURAL**

La commune de Frémainville a signé un contrat rural le 6 mars 2003 pour une subvention régionale d'un montant de 123 420,48 €, qui comportait les opérations suivantes :

<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
- Construction d'un préau et d'un garage	91 071,54	91 071,54	40 982,19
- Construction des ateliers municipaux	69 076,96	69 076,96	31 084,63
- Réhabilitation de la salle des fêtes et construction d'une scène	94 387,38	94 387,38	42 474,32
- Rénovation d'un plancher à la Mairie	14 140,87	14 140,87	6 363,39
- Revalorisation de la place de la Folie	5 591,00	5 591,00	2 515,95
<b>TOTAL</b>	<b>274 267,75</b>	<b>274 267,75</b>	<b>123 420,48</b>

## **II – PRESENTATION DE LA DEMANDE D'AVENANT**

Les opérations prévues pour la construction d'un préau et d'un garage, et la revalorisation de la place de la folie sont terminées.

Les trois autres opérations n'ont pas eu de début d'exécution et n'ont fait l'objet d'aucun mandatement régional.

A la suite de réflexions menées en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves de la commune, il s'avère nécessaire de modifier, pour partie, le contrat rural initialement prévu.

La commune a décidé d'abandonner totalement le projet de rénovation d'un plancher à la Mairie pour un montant de 14 141 €HT.

L'agrandissement de la salle des fêtes pour construction d'une scène prévu initialement dans le programme de réhabilitation de la salle des fêtes est annulé. La charpente de l'édifice existant s'avère vétuste et ne pourra soutenir cette extension. Les travaux nécessaires au renforcement de la charpente et à la rénovation du bâtiment existant s'élèvent à 67 775,94 € HT, d'où une diminution du coût estimé de cette opération pour un montant de 26 611,44 € HT.

Par ailleurs, Les parents d'élèves et les enseignants ont demandé l'ajout d'une nouvelle opération pour l'amélioration des locaux scolaires de la commune. Il s'agit notamment de sécuriser les accès aux locaux scolaires (reprise de clôture, aménagement d'accès aux véhicules, remise en état des cours de récréation,...), de mettre aux normes le circuit d'électricité, de modifier les emplacements de collecte des eaux pluviales, de réaliser divers travaux de ravalement et de peintures intérieures, de changer les revêtements des sols.

Afin de réaliser cette nouvelle opération, la commune souhaite reporter les financements initialement prévus pour la rénovation du plancher de la Mairie et pour l'extension de la salle des fêtes.

Le montant de cette nouvelle opération a été estimé à 42 000 € HT et plafonné à 40 752,31 € HT.

Le montant global de la subvention régionale reste inchangé.

### **III – DELIBERATIONS**

- Date de la délibération du Conseil municipal : 10 février 2005
- Date de la délibération du Conseil général du Val d'Oise : 14 mars 2005

### **IV – PROPOSITION DE DECISION**

La demande d'avenant présentée par la commune de Frémainville est conforme au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé d'accepter cette demande. Après modification, le contrat se présentera de la manière suivante pour un montant de subvention inchangé.

<b>OPERATIONS</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX PROPOSES EN €HT</b>	<b>MONTANT DES TRAVAUX RETENUS EN €HT</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
- Construction d'un préau et d'un garage	91 071,54	91 071,54	40 982,19
- Construction des ateliers municipaux	69 076,96	69 076,96	31 084,63
- Réhabilitation et extension de la salle des fêtes	67 775,94	67 775,94	30 499,17
- Amélioration des locaux scolaires	42 000,00	40 752,31	18 338,54
- Revalorisation de la place de la Folie	5 591,00	5 591,00	2 515,95
<b>TOTAL</b>	<b>275 515,44</b>	<b>274 267,75</b>	<b>123 420,48</b>



# **PROJET DE DELIBERATION - CONTRATS RURAUX**



**DELIBERATION N°  
DU**

**CONTRATS RURAUX  
DANS LES DEPARTEMENTS  
DE SEINE-ET-MARNE, YVELINES, ESSONNE ET VAL D'OISE**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-France

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Les circulaires du 19 janvier 1984 du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et des Présidents des Conseils Généraux de Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CR 57-01 du 13 décembre 2001 relative à l'évolution du règlement des contrats régionaux et création des contrats de territoire et fixant les nouveaux plafonds des contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CP 02-752F du 11 décembre 2002 relative à l'approbation du contrat-type concernant les contrats ruraux ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2005 ;
- VU** Le rapport CP                    présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Décide de la conclusion des contrats ruraux avec les collectivités mentionnées dans le tableau ci-dessous pour les opérations qui y sont définies.

Décide d'affecter aux opérations mentionnées ci-dessous une autorisation de programme de **6 119 690,93 €** disponible sur le chapitre 905 « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux », nature 20414 « Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales » du budget 2005 et répartit comme suit :

<b>BUDGET 2005</b>
--------------------

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>OPERATIONS SUBVENTIONNEES</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE 45 % EN €</b>
<b>SEINE ET MARNE</b>		
<b>DIANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un plateau d'évolution et aménagement des abords</li> <li>- Construction d'un bâtiment à usage de vestiaires et de salle d'évolution</li> <li>- Aménagement d'un local technique</li> <li>- Aménagement de l'accueil de la mairie</li> <li>- Restauration de l'église</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>31 770,47</li> <li>38 391,29</li> <li>13 932,82</li> <li>9 408,16</li> <li>33 154,19</li> </ul>
	Total subvention :	<b>126 656,93</b>
<b>FLAGY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un entrepôt pour le matériel de voirie</li> <li>- Extension de la mairie</li> <li>- Restauration du pont rue du Poêlon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>39 271,50</li> <li>51 178,50</li> <li>27 675</li> </ul>
	Total subvention :	<b>118 125</b>
<b>GURCY-LE-CHATEL</b>	<p><b>Acquisition et réhabilitation d'un commerce multi-services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisition du commerce</li> <li>- réhabilitation du commerce</li> <li>- Restructuration de la mairie</li> <li>- Aménagement d'espaces publics de stationnement et de détente et de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>22 500</li> <li>41 494,99</li> <li>24 504,48</li> <li>46 500,53</li> </ul>
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>LA HAUTE-MAISON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'une salle informatique</li> <li>- Aménagement d'une salle des mariages</li> <li>- Aménagement des abords de la mairie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>81 000</li> <li>13 500</li> <li>40 500</li> </ul>
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>IVERNY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation du versant Sud</li> <li>- Réhabilitation du versant Nord</li> <li>- Réhabilitation de la superstructure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>63 351,58</li> <li>61 022,83</li> <li>10 625,60</li> </ul>
	Total subvention :	<b>135 000</b>

<b>MERY-SUR-MARNE</b>	- Aménagement d'un logement de fonction	24 425,78	
	<b>Acquisition et aménagement d'un bâtiment associatif</b>		
	- acquisition d'un bâtiment	8 190	
	- aménagement du bâtiment associatif	71 756,44	
	<b>Acquisition et aménagement des abords du bâtiment associatif</b>		
	- acquisition du foncier	10 800	
	- aménagement des abords du bâtiment	19 827,79	
	Total subvention :	<b>135 000</b>	
<b>MONTDAUPHIN</b>	<b>Acquisition et aménagement de la mairie</b>		
	- acquisition	32 344,65	
	- aménagement de la mairie	32 467,50	
	<b>Acquisition et aménagement d'une remise communale</b>		
	- acquisition d'une remise communale	15 484,95	
	- aménagement de la remise	26 640	
	<b>Acquisition et aménagement des abords</b>		
	- acquisition	10 670,40	
	- aménagement des abords	11 430	
		Total subvention :	<b>129 037,50</b>
<b>MONTEREAU-SUR-LE-JARD</b>	- Aménagement d'une aire de jeux	81 000	
	- Aménagement d'une rampe-belvédère de skateboard	39 967,20	
	- Aménagement des abords des équipements	14 032,80	
		Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>LES ORMES-SUR-VOULZIE</b>	- Aménagement des abords du terrain de loisirs	74 027,75	
	- Construction d'un vestiaire sportif	43 225,22	
	- Construction d'un équipement de détente et de loisirs	17 747,03	
		Total subvention :	<b>135 000</b>

<b>ROUILLY</b>	- Aménagement des abords de l'école	26 235
	- Extension de l'atelier communal	49 050
	- Restauration de l'église	43 065
	Total subvention :	<b>118 350</b>
<b>SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS</b>	- Aménagement des locaux de la mairie (2 <sup>ème</sup> tranche), et des ses abords	50 073,75
	- Restauration de l'église Saint-Martin (2 <sup>ème</sup> tranche)	31 929,75
	- Aménagement de la place de l'église	36 121,50
	Total subvention :	<b>118 125</b>
<b>SAINTS</b>	- Aménagement d'un pôle de services médicaux de proximité	72 000
	- Abords du pôle médical	20 250
	- Construction de locaux associatifs	74 250
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>SALINS</b>	- Restauration de l'église Saint-Apollinaire	81 000
	- Extension de la salle polyvalente et création de vestiaires	48 021,75
	- Aménagement d'une salle d'archives dans les locaux de la mairie	5 978,25
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>SIGNY-SIGNETS</b>	- Construction de l'atelier/garage communal	35 667
	- Aménagement des abords de l'atelier communal	68 620,50
	- Mise en place du chauffage dans l'église	12 150
	Total subvention :	<b>116 437,50</b>

<b>SOIGNOLLES-EN-BRIE</b>	- Construction d'une cantine scolaire	99 900
	- Aménagement paysager des abords de la salle de sports	52 992
	- Aménagement paysager des abords de la cantine	13 608
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE BOMBON/BREAU</b>	- Extension et remise aux normes du restaurant scolaire à Bombon	135 362,59
	- Création d'un Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)	39 665,93
	- Aménagement des abords des équipements	87 931,16
	Total subvention :	<b>262 959,67</b>
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LAVAL/SALINS</b>	<b>Acquisition d'un terrain, construction d'un groupe scolaire primaire et maternel et aménagement des abords</b>	
	- Acquisition d'un terrain	18 450
	- Construction d'un groupe scolaire primaire et maternel et aménagement des abords	179 409,38
	Total subvention :	<b>197 859,38</b>
<b>VILLEMAREUIL</b>	<b>Acquisition d'un hangar et aménagement d'un garage communal</b>	
	- Acquisition d'un garage communal	13 500
	- Aménagement du garage	19 674
	- Aménagement et mise en conformité de la mairie	65 151
	- Aménagement des abords de la mairie et de la salle polyvalente	18 112,50
Total subvention :	<b>116 437,50</b>	

<b>VOULX</b>	- Extension du cimetière	33 790,50
	- Restauration de l'église	48 921,75
	- Aménagement du parc Roux	56 153,70
	Total subvention :	<b>138 865,95</b>
<b>YVELINES</b>		
<b>AIGREMONT</b>	- Création d'une salle polyvalente	95 654,25
	- Création de locaux socio-éducatifs	66 466,80
	- Edification d'un mur séparatif au niveau du cimetière	4 378,95
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>BLARU</b>	- Extension de l'école primaire	81 000
	- Aménagement des abords de l'école primaire et du préau	19 147,50
	- Aménagement des abords de la maternelle et de la salle des fêtes	34 852,50
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>CHOISEL</b>	- Restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste	37 188
	- Restauration des façades du foyer rural et aménagement d'un local associatif	39 600
	- Extension et réaménagement de la mairie	58 212
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>EVECQUEMONT</b>	- Construction d'une classe primaire avec bibliothèque attenante	59 793,75
	- Construction d'une cantine	59 793,75
	- Travaux d'aménagement extérieur	15 412,50
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>GAZERAN</b>	- Création d'une salle du Conseil et d'une bibliothèque	99 900
	- Agrandissement et aménagement de la mairie	57 325,95
	- Aménagement du préau de l'école	9 274,05
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>GOMMECOURT</b>	- Construction d'un garage communal	69 968,25
	- Aménagement de la cour de la mairie	9 728,55
	- Aménagement de la place de la Liberté	55 303,20
	Total subvention :	<b>135 000</b>

<b>HARDRICOURT</b>	- Aménagement d'une aire de jeux	60 750
	- Réfection de la façade et de la couverture de la mairie	60 750
	- Aménagement de la place de l'église	45 000
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>JAMBVILLE</b>	- Sécurisation des abords de l'école	26 235
	- Réhabilitation intérieure de la mairie	57 269,70
	- Restructuration des espaces publics au nord du village	51 480
	Total subvention :	<b>134 984,70</b>
<b>LOMMOYE</b>	- Restauration du lavoir des Tuileries	13 692,60
	- Aménagement de la salle polyvalente	50 251,50
	- Restauration de l'église (3 <sup>ème</sup> tranche)	40 545,45
	- Réfection des sanitaires et des menuiseries extérieures de l'école	30 133,80
	Total subvention :	<b>134 623,35</b>
<b>MARCQ</b>	- Restauration de l'église	81 000
	- Création d'un local associatif	29 250
	- Aménagement paysager et écologique de la mare communale	24 750
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>MOISSON</b>	- Aménagement d'une ancienne grange en Musée de la Ballonnerie	57 081,15
	- Aménagement de la Place Lebaudy	35 622,90
	- Rénovation et extension de la salle des fêtes	42 295,95
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>MONTCHAUVE</b>	- Restauration des parements de la Porte de Bretagne	51 042,15
	- Confortement et aménagement des abords du donjon	74 155,95
	- Consolidation des maçonneries du donjon	9 728,55
	Total subvention :	<b>134 926,65</b>
<b>MULCENT</b>	- Démolition du château d'eau et construction d'un abribus	17 010
	- Réhabilitation du mur du cimetière	3 480,75
	- Transformation d'un ancien bâtiment communal en halte de randonnées	4 202,10
	- Aménagement intérieur de l'église	16 042,50
	- Aménagement des abords de l'église	3 699
	Total subvention :	<b>44 434,35</b>

<b>PRUNAY-EN-YVELINES</b>	- Agrandissement de la salle polyvalente	43 047,90
	- Aménagement de la Place de Craches	60 582,15
	- Aménagement de la Place des fêtes	24 830,10
	Total subvention :	<b>128 460,15</b>
<b>SAINT-REMY-L'HONORE</b>	- Restauration du clocher	52 092,90
	- Restauration des maçonneries de l'église et des vitraux	74 017,35
	- Restauration de la charpente et de la couverture	40 389,75
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS SCOLAIRES DE DAMMARTIN-EN SERVE</b>	- Extension et restructuration du groupe scolaire de Dammartin-en-Serve	195 007,95
	- Création d'une cantine et d'une salle de sports à Dammartin-en-Serve	148 002,30
	Total subvention :	<b>343 010,25</b>
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SPECIALISEE DE BOISSY-MAUVOISIN/MENERVILLE</b>	- Extension de l'école	343 010,25
	Total subvention :	<b>343 010,25</b>
<b>VERT</b>	- Construction d'une école maternelle et rénovation partielle de l'école primaire	81 000
	- Construction d'une cantine scolaire	40 500
	- Aménagement des abords de l'école	13 500
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>ESSONNE</b>		
<b>REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES QUATRE VALLEES</b>	- Agrandissement de l'école maternelle et de la salle de réfectoire de la « Maison de l'enfance »	87 886,80
	Total subvention :	<b>87 886,80</b>

<b>VAL D'OISE</b>		
<b>LONGUESSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des ateliers municipaux</li> <li>- Aménagements des abords de la Mairie</li> <li>- Restauration extérieure du bâtiment communal</li> <li>- Mise en conformité de la salle municipale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>58 533,30</li> <li>23 730,30</li> <li>20 007,00</li> <li>32 729,40</li> </ul>
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>NESLES-LA-VALLEE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation d'un local annexe des ateliers municipaux</li> <li>- Construction d'une clôture pour le stade</li> <li>- Aménagement du cimetière 2ème tranche</li> <li>- Création d'une salle culturelle (ancienne forge)</li> <li>- Réhabilitation de la salle du conseil</li> <li>- Création d'un logement de fonction (gare)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 565</li> <li>8 280</li> <li>27 945</li> <li>60 030</li> <li>25 875</li> <li>23 805</li> </ul>
	Total subvention :	<b>166 500</b>
<b>LA ROCHE-GUYON</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement intérieur de la Mairie</li> <li>- Réfection extérieure de la halle</li> <li>- Restauration de l'église</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>32 252,57</li> <li>72 614,34</li> <li>30 133,09</li> </ul>
	Total subvention :	<b>135 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 119 690,93</b>

**Article 2 :**

Subordonne l'attribution de chaque subvention définie à l'article 1 ci-dessus à la conclusion avec son bénéficiaire d'un contrat conforme au contrat-type approuvé par délibération du 11 décembre 2002 susvisée et autorise le Président du Conseil Régional à le signer.

JEAN-PAUL HUCHON



# **PROJET DE DELIBERATION – AVENANTS A DES CONTRATS RURAUX**



**DELIBERATION N° CP  
DU**

**RELATIVE A L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL  
DE DAGNY (77)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** Le contrat rural avec la commune de Dagny, signé et notifié le 11 octobre 2000, approuvé par la délibération n° CP 00.61 du 20 avril 2000 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2000 ;
- VU** Le rapport CP présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

***Article unique :***

Autorise la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat rural du 11 octobre 2000, passé conformément au tableau annexé, avec la commune de Dagny (Seine-et-Marne) et ayant pour effet de prolonger son exécution jusqu'au 11 octobre 2006.

## CONTRAT INITIAL

DAGNY (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2000	2001	2002	2003	2004			
<b>Acquisition et aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air</b>										
- acquisition	11 281,23	11 281,23	11 281,23					11 281,23	3 948,43	5 076,55
- aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air	57 930,62	57 930,62	57 930,62					57 930,62	20 275,72	26 068,78
Restauration du lavoir "Le Gué Châtre Chien"	21 800,21	21 800,21		21 800,21				21 800,21	7 630,07	9 810,09
Restauratin du lavoir "La Malgagne"	11 738,57	11 738,57	11 738,57					11 738,57	4 108,50	5 282,36
Restauration extérieure de la mairie	25 154,09	25 154,09		25 154,09				25 154,09	8 803,93	11 319,34
Traitement paysager de la place du village	33 538,78	33 538,78		33 538,78				33 538,78	11 738,57	15 092,45
Restauration de l'église	67 077,57	67 077,57			67 077,57			67 077,57	23 477,15	30 184,91
<b>TOTAL</b>	<b>228 521,07</b>	<b>228 521,07</b>	<b>80 950,42</b>	<b>80 493,08</b>	<b>67 077,57</b>			<b>228 521,07</b>		
<b>SUBVENTION DEPART.</b>			<b>28 332,65</b>	<b>28 172,58</b>	<b>23 477,15</b>				<b>79 982,37</b>	
<b>SUBVENTION REGION</b>			<b>36 427,69</b>	<b>36 221,89</b>	<b>30 184,91</b>					<b>102 834,48</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

## CONTRAT MODIFIE

DAGNY (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2001	2002	2003	-	2006			
<b>Acquisition et aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air</b>										
- acquisition	11 281,23	11 281,23	11 281,23					11 281,23	3 948,43	5 076,55
- aménagement d'un chemin piétonnier et d'une zone de plein air	57 930,62	57 930,62	57 930,62					57 930,62	20 275,72	26 068,78
Restauration du lavoir "Le Gué Châtre Chien"	21 800,21	21 800,21					21 800,21	21 800,21	7 630,07	9 810,09
Restauratin du lavoir "La Malgagne"	11 738,57	11 738,57					11 738,57	11 738,57	4 108,50	5 282,36
Restauration extérieure de la mairie	25 154,09	25 154,09			25 154,09			25 154,09	8 803,93	11 319,34
Restauration partielle des murs du cimetière	38 225	33 538,78					33 538,78	33 538,78	11 738,57	15 092,45
Restauration de l'église	67 077,57	67 077,57			67 077,57			67 077,57	23 477,15	30 184,91
<b>TOTAL</b>	<b>233 207,29</b>	<b>228 521,07</b>	<b>69 211,85</b>		<b>92 231,66</b>		<b>67 077,56</b>	<b>228 521,07</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>24 224,15</b>		<b>32 281,08</b>		<b>23 477,15</b>		<b>79 982,37</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>31 145,33</b>		<b>41 504,25</b>		<b>30 184,90</b>			<b>102 834,48</b>

Les montants des travaux sont indiqués en €HT

JEAN-PAUL HUCHON



**DELIBERATION N°  
DU**

**RELATIVE A L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL  
DE GERMIGNY L'EVEQUE (77)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** Le contrat rural avec la commune de Germigny l'Evêque, signé et notifié le 3 mars 2003, approuvé par la délibération n° CP 00.61 du 20 avril 2000 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2000 ;
- VU** Le rapport CP                    présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

***Article unique :***

Autorise la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat rural du 3 mars 2003, passé conformément au tableau annexé, avec la commune de Germigny l'Evêque (Seine-et-Marne) et ayant pour effet de prolonger son exécution jusqu'au 3 mars 2009.

## CONTRAT INITIAL

## GERMIGNY L'EVEQUE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2003	2004	2005	2006	2007			
Création de parkings paysagers	84 000,00	84 000,00	84 000,00					76 224,50	26 678,58	37 800,00
Création d'une maison des associations	182 000,00	182 000,00		182 000,00				163 120,45	57 092,16	81 900,00
Aménagement de la mairie	104 000,00	104 000,00			104 000,00			65 553,08	22 943,58	46 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>370 000,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>84 000,00</b>	<b>182 000,00</b>	<b>104 000,00</b>			<b>304 898,03</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>22 678,57</b>	<b>57 092,16</b>	<b>22 943,58</b>				<b>106 714,31</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>37 800,00</b>	<b>81 900,00</b>	<b>46 800,00</b>					<b>166 500,00</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

## CONTRAT MODIFIE

## GERMIGNY L'EVEQUE (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2003	2005	2006	2007	2008			
Création de parkings paysagers	84 000,00	84 000,00	84 000,00					76 224,50	26 678,58	37 800,00
Création d'une maison des associations	182 000,00	182 000,00			182 000,00			163 120,45	57 092,16	81 900,00
Aménagement de la mairie	104 000,00	104 000,00			104 000,00			65 553,08	22 943,58	46 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>370 000,00</b>	<b>370 000,00</b>	<b>84 000,00</b>		<b>286 000,00</b>			<b>304 898,03</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>26 678,58</b>		<b>80 035,74</b>				<b>106 714,32</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>37 800,00</b>		<b>128 700</b>					<b>166 500,00</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

JEAN-PAUL HUCHON

**DELIBERATION N° CP  
DU**

**RELATIVE A L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SAINT-ANGE-LE-  
VIEIL/LORREZ-LE-BOCAGE (77)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** Le contrat rural intercommunal avec le SIRP Saint-Ange-le-Vieil/Lorrez-le-Bocage, signé et notifié le 21 juin 2001, approuvé par la délibération n° CP 01.02 C du 8 février 2001 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2001 ;
- VU** Le rapport CP                    présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

***Article unique :***

Autorise la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat rural du 21 juin 2001, passé avec le SIRP Saint-Ange-le-Vieil/Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne) et ayant pour effet de prolonger son exécution jusqu'au 21 juin 2007. Le tableau de financement et la subvention régionale restent inchangés.

JEAN-PAUL HUCHON



**DELIBERATION N° CP  
DU  
RELATIVE A L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL  
DE YEBLES (77)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** Le contrat rural avec la commune de Yèbles, signé et notifié le 11 octobre 2000, approuvé par la délibération n° CP 00.61 du 20 avril 2000 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2000 ;
- VU** Le rapport CP                    présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Autorise la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat rural du 11 octobre 2000, passé conformément au tableau annexé, avec la commune de Yèbles (Seine-et-Marne) et ayant pour effet de prolonger son exécution jusqu'au 11 octobre 2006.

**CONTRAT INITIAL**

YEBLES (77)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2000	2001	2002	2003	2004			
Restauration de l'église	136 494,16	136 494,16	136 494,16					136 494,16	47 772,96	61 422,37
Réhabilitation de la mairie	56 597,00	56 597,00			56 597,00			56 597,00	19 808,95	25 468,65
Restructuration de la salle polyvalente	15 147,33	15 147,33					15 147,33	15 147,33	5 301,57	6 816,30
Remise en état du local technique	20 435,02	20 435,02					20 435,02	20 435,02	7 152,26	9 195,76
<b>TOTAL</b>	<b>228 673,51</b>	<b>228 673,51</b>	<b>136 494,16</b>		<b>56 597,00</b>		<b>35 582,35</b>	<b>228 673,51</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>47 772,96</b>		<b>19 808,95</b>		<b>12 453,82</b>		<b>80 035,73</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>61 422,37</b>		<b>25 468,65</b>		<b>16 012,06</b>			<b>102 903,08</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

**CONTRAT MODIFIE**

YEBLES (77)

OPERATIONS	TRAVAUX OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2001	2002	2003	2004	2005			
Restauration de l'église	136 494,16	136 494,16	136 494,16					136 494,16	47 772,96	61 422,37
Réhabilitation de la mairie	56 597,00	56 597,00			56 597,00			56 597,00	19 808,95	25 468,65
Abords de la salle polyvalente (éclairage extérieur)	15 145,00	15 145,00					15 145,00	15 145,00	5 300,75	6 815,25
Remise en état du local technique	20 435,02	20 435,02					20 435,02	20 435,02	7 152,26	9 195,76
<b>TOTAL</b>	<b>228 671,18</b>	<b>228 671,18</b>	<b>136 494,16</b>		<b>56 597,00</b>		<b>35 580,02</b>	<b>228 671,18</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>47 772,96</b>		<b>19 808,95</b>		<b>12 453,01</b>		<b>80 034,91</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>61 422,37</b>		<b>25 468,65</b>		<b>16 011,01</b>			<b>102 902,03</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

**Article 2 :**

Une autorisation de programme de 1,05 € est désaffectée sur le chapitre 905 « Aménagement des Territoires », Code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », Programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300201 « Contrats ruraux », nature 20414 « Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales » du budget 2000.

JEAN-PAUL HUCHON



**DELIBERATION N° CP  
DU  
RELATIVE A L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL  
DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE (78)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** Le contrat rural avec la commune de Bazoches-sur-Guyonne, signé et notifié le 23 octobre 2000, approuvé par la délibération n° CP 00.325 du 06 juillet 2000 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2000 ;
- VU** Le rapport CP présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

***Article unique :***

Autorise la conclusion de l'avenant n°1 au contrat rural du 23 octobre 2000, passé conformément au tableau annexé, avec la commune de Bazoches-sur-Guyonne (Yvelines). La nouvelle date d'échéance du contrat est fixée au 23 octobre 2006.

## CONTRAT INITIAL

BAZOUCHES-SUR-GUYONNE  
(78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2000	2001	2002	2003	2004			
Aménagement d'un parking paysager	144 692,11	137 204,12	137 204,12					137 204,12	48 021,44	61 741,85
Restauration de l'église	89 163,01	79 273,49	79 273,49					79 273,49	27 745,72	35 673,07
Agrandissement du cimetière	14 231,12	12 195,92	12 195,92					12 195,92	4 268,57	5 488,16
<b>TOTAL</b>	<b>248 086,23</b>	<b>228 673,53</b>	<b>228 673,53</b>					<b>228 673,53</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>80 035,73</b>						<b>80 035,73</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>102 903,09</b>							<b>102 903,09</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

## CONTRAT MODIFIE

BAZOUCHES-SUR-GUYONNE  
(78)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					RETENUS PAR LE DEPART.	SUBVENT. DEPART. 35 %	SUBVENT. REGION 45 %
			2002	2003	2004	2005	2006			
Aménagement d'un parking paysager	144 692,11	137 204,12		137 204,12				137 204,12	48 021,44	61 741,85
Restauration de l'église	102 793,82	79 273,49	16 533,76				62 739,73	79 273,49	27 745,72	35 673,07
Agrandissement du cimetière	14 231,12	12 195,92		12 195,92				12 195,92	4 268,57	5 488,16
<b>TOTAL</b>	<b>261 717,04</b>	<b>228 673,53</b>	<b>16 533,76</b>	<b>149 400,04</b>			<b>62 739,73</b>	<b>228 673,53</b>		
	<b>SUBVENTION DEPART.</b>		<b>5 786,82</b>	<b>52 290,01</b>			<b>21 958,91</b>		<b>80 035,73</b>	
	<b>SUBVENTION REGION</b>		<b>7 440,19</b>	<b>67 230,02</b>			<b>28 232,88</b>			<b>102 903,09</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

JEAN-PAUL HUCHON

**DELIBERATION N° CP  
DU**

**RELATIVE A L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT RURAL  
DE FREMAINVILLE (95)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;
- VU** Le contrat rural avec la commune de Frémainville, signé et notifié le 6 mars 2003, approuvé par la délibération n° CP 02-524 du 19 septembre 2002 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2000 ;
- VU** Le rapport CP                    présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

***Article unique :***

Autorise la conclusion de l'avenant n° 1 au contrat rural du 6 mars 2003, passé conformément au tableau annexé, avec la commune de Frémainville (Val d'Oise).

## CONTRAT INITIAL

## FREMAINVILLE (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					SUBVENT DEPART 35 %	SUBVENT REGION 45 %
			2002	2003	2004	2005	2006		
Construction d'un préau et d'un garage	91 071,54	91 071,54	75 342,00	15 729,54				31 875	40 982,19
Construction des ateliers municipaux	69 076,96	69 076,96		69 076,96				24 177	31 084,63
Réhabilitation de la salle des fêtes et construction d'une scène	94 387,38	94 387,38			94 387,38			33 035	42 474,32
Rénovation d'un plancher de la Mairie	14 140,87	14 140,87			14 140,87			4 949	6 363,39
Revalorisation de la place de la Folie	5 591,00	5 591,00	5 591,00					1 957	2 515,95
<b>TOTAL</b>	<b>274 267,75</b>	<b>274 267,75</b>	<b>80 933,00</b>	<b>84 806,50</b>	<b>108 528,25</b>				
SUBVENTION DEPART			<b>28 326</b>	<b>29 682</b>	<b>37 985</b>			<b>95 993</b>	
SUBVENTION REGION			<b>36 419,85</b>	<b>38 162,92</b>	<b>48 837,71</b>				<b>123 420,48</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

## CONTRAT MODIFIE

## FREMAINVILLE (95)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES	RETENUS PAR LA REGION	ECHEANCIER DE REALISATION					SUBVENT DEPT 35%	SUBVENT REGION 45%
			2002	2003	2004	2005	2006		
Construction d'un préau et d'un garage	91 071,54	91 071,54			91 071,54			31 875	40 982,19
Construction des ateliers municipaux	69 076,96	69 076,96				69 076,96		24 177	31 084,63
Réhabilitation et extension de la salle des fêtes	67 775,94	67 775,94				67 775,94		23 721	30 499,17
Amélioration des locaux scolaires	42 000	40 752,31				40 752,31		14 263	18 338,54
Revalorisation de la place de la Folie	5 591	5 591	5 591					1 957	2 515,95
<b>TOTAL</b>	<b>275 515,44</b>	<b>274 267,75</b>	<b>5 591</b>		<b>91 071,54</b>	<b>177 605,21</b>			
SUBVENTION DEPART			<b>1 957</b>		<b>31 875</b>			<b>62 162</b>	
SUBVENTION REGION			<b>2 515,95</b>		<b>40 982,19</b>			<b>79 922,34</b>	<b>123 420,48</b>

Les montants des travaux sont indiqués en € HT

JEAN-PAUL HUCHON